ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE D'ACTIONS
SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

VENEZ PRENDRE PLACE PARMI LES ACTIONNAIRES D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE !

NOTE D'INFORMATION

DU 27 septembre AU 11 octobre 2017
avec possibilité de clôture anticipée



Nombre d'actions émises :
2 250 000 actions

Montant global de l'opération :
45 000 000 000F CFA

CATEGORIE 1
Prix de l'action :
20 000F CFA
Personnes physiques et morales autres que celles de la Catégorie 2

CATEGORIE 2
Prix de l'action :
20 000F CFA
Personnel Ecobank Côte d'Ivoire et autres entités UEMOA du Groupe Ecobank

Emetteur : ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

Arrangeur - Chef de file : EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Membre du Groupe Ecobank

Co-chef de file : Hudson

SYNDICAT DE PLACEMENT

ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE S.A. - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) - ATLANTIQUE FINANCE - BIBE FINANCE & SECURITIES (BFS) - BICI BOURSE - BNI FINANCES SA - BOA CAPITAL SECURITIES-BRIDGE SECURITIES - CITICORP SECURITIES WEST AFRICA (CSWA) - COMPAGNIE DE GESTION FINANCIÈRE ET DE BOURSE (CGF BOURSE) - CORIS BOURSE - ECOBANK INVESTMENT CORPORATION (EIC) - EVEREST FINANCE - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - NSIA FINANCES - SGI BÉNIN SA - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM) - SIRIUS CAPITAL- SOCIÉTÉ BURKINABÉ D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (SBIF) - SOGEBOURSE - UNITED CAPITAL FOR AFRICA

L'original de la présente note d'information a été visée par le CREPMF le 11 août 2017 sous le N° OA/17- 002

WWW.ECOBANK.COM

Ecobank
La Banque Panafricaine



ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE DE 2 250 000 ACTIONS NOUVELLES SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

NOTE D'INFORMATION

VENEZ PRENDRE PLACE PARMI LES ACTIONNAIRES D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE !

Prix de l'action : 20 000 FCFA

Période de souscription du 27 septembre au 11 octobre 2017 avec possibilité de clôture anticipée
Montant global de l'opération : FCFA 45 000 000 000

Emetteur	Arrangeur - Chef de file	Co-Chef de file
ECOBANK CÔTE D'IVOIRE	EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Membre du Groupe Ecobank	Hudson

Syndicat de placement

ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE S.A. - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) - ATLANTIQUE FINANCE - BIBE FINANCE & SECURITIES (BFS) - BICI BOURSE - BNI FINANCES SA - BOA CAPITAL SECURITIES-BRIDGE SECURITIES - CITICORP SECURITIES WEST AFRICA (CSWA) - COMPAGNIE DE GESTION FINANCIÈRE ET DE BOURSE (CGF BOURSE) - CORIS BOURSE - ECOBANK INVESTMENT CORPORATION (EIC) - EVEREST FINANCE - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - NSIA FINANCES - SGI BÉNIN SA - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SGI-PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT (PCM) - SIRIUS CAPITAL- SOCIÉTÉ BURKINABÉ D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (SBIF) - SOGEBOURSE - UNITED CAPITAL FOR AFRICA

L'original de la présente note d'information a été visée par le CREPMF le 11 août 2017 sous le N° OA/17- 002



SOMMAIRE

Résumé de la Note d'Information....7
Caractéristiques générales de l'opération....15
Abréviations et définitions....16
Avertissement du CREPMF....18
Conditions de diffusion et de mise à disposition du document....19

I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION....20
I.1. Attestation du Responsable de la Note d'Information....21
I.2. Attestation des Commissaires aux Comptes....22
I.3. Attestation du Conseil Juridique....24
I.4. Responsables de la politique d'information....26

II. PRESENTATION GENERALE D'ECOBANK COTE D'IVOIRE....27
II.1. Renseignements à caractère général....28
II.2. Historique....29
II.3. Renseignements sur le capital....31
II.4. Structure de l'actionnariat....31
II.4.1. Présentation de l'actionnariat....31
II.4.2. Prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants....32
II.4.3. Actionnaires détenant plus de 10% : Ecobank Transnationnal Incorporated « ETI »....33
II.5. Politique de distribution des dividendes de Ecobank Côte d'Ivoire....36
II.6. Gouvernance d'entreprise....37
II.6.1. Conseil d'Administration....37
II.6.2. Direction Générale....40
II.6.3. Profil de l'équipe de direction....42
II.6.4. Organigramme....45
II.6.5. Représentation légale....48
II.6.6. Conventions réglementées....48
II.7. Capital humain....52
II.8. Marché des titres....52
II.9. Notation d'Ecobank Côte d'Ivoire....53

III. PRESENTATION DES ACTIVITES D'ECOBANK COTE D'IVOIRE....55
III.1. Présentation du secteur bancaire en Côte d'Ivoire....56
III.1.1. Economie ivoirienne....56



III.1.2. Secteur bancaire ivoirien....56
III.1.3. Cadre réglementaire....57
III.2. Activités d'Ecobank Côte d'Ivoire....60
III.2.1. Pôles d'activités....60
III.2.2. Indicateurs clés....62
III.2.2.1 Produits et Services....62
III.2.2.2 Réseau d'agences et répartition géographique....66
III.2.3. Ecobank Côte d'Ivoire dans la région UEMOA....67
III.3. Participations d'Ecobank Côte d'Ivoire....69
III.4. Stratégie de développement d'Ecobank Côte d'Ivoire....69
III.4.1. Principes directeurs....69
III.4.2. Mise en œuvre de la stratégie....69

IV. SITUATION FINANCIERE D'ECOBANK COTE D'IVOIRE....72
IV.1. Présentation du compte de résultat 2014-2016....73
IV.2. Présentation du bilan 2014-2016....78
IV.3. Présentation du hors bilan 2014-2016....82
IV.4. Ratios réglementaires....82
IV.5. Commentaires des rapports de contrôle externe sur la période 2014-2016....85
IV.5.1. Commission Bancaire de l'UEMOA....85
IV.5.2. Commissariat aux Comptes....88
IV.6. Chiffres intermediaires au 30 Juin 2017....99

V. PRESENTATION DE L'OPERATION....104
V.1. Cadre général....105
V.2. Cadre légal....106
V.3. Objectifs....112
V.4. Modification de l'actionnariat....112
V.5. Structure de l'offre....113
V.5.1. Termes de l'offre....113
V.5.2. Répartition de l'offre....113
V.5.3. Place de cotation....114
V.6. Eléments d'appréciation du prix de l'offre....114
V.6.1. Contexte....114
V.6.2. Méthodes de valorisation utilisées....114
V.6.3. Synthèse des méthodes de valorisation retenues....115
V.6.4. Valorisation d'Ecobank Côte d'Ivoire au 31 décembre 2016....115
V.6.5. Détermination du prix de l'offre....120



V.7. Modalités de souscription....120
V.7.1. Période de souscription....120
V.7.2. Catégorie de personnes concernées....120
V.7.3. Ouverture de compte....120
V.7.4. Modalités de souscription du personnel du Groupe ECOBANK....120
V.7.5. Modalités générales de souscription....121
V.7.6. Souscriptions pour compte de tiers....121
V.7.7. Souscriptions multiples....121
V.7.8. Cas de rejet des souscriptions....121
V.7.9. Révocation des souscriptions....121
V.7.10. Couverture des souscriptions....121
V.7.11. Transmission des ordres d'achat....122
V.7.12. Règles d'allocation des titres....122
V.7.13. Règle de transvasement....123
V.7.14. Centralisation des souscriptions....123
V.7.15. Modalités de règlement/livraison....124
V.7.16. Compte rendu des résultats de l'opération....124
V.7.17. Cotation des titres....124
V.7.18. Présentation du syndicat de placement....125
V.7.19. Service financier....125
V.7.20. Contrat d'animation....125
V.7.21. Régime fiscal....125
V.7.22. Juridiction compétente....126
V.7.23. Calendrier indicatif de l'opération....127

VI. PERSPECTIVES....128
VI.1. Orientations stratégiques et perspectives....129
VI.2. Comptes de résultat et bilans prévisionnels....130
VI.3. Ratios prudentiels prévisionnels....135

VII. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS....136
VII.1. Facteurs de risques....137
VII.2. Faits exceptionnels....141

VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES....142



RÉSUMÉ DE LA NOTE D'INFORMATION

Cette opération a été visée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers sous le N°OA/17-002 en date du **11 Août 2017.**

Le résumé se compose d'une série d'informations clés présentées en 5 sections de A à E

	Section A – Introduction et avertissements
A.1 Avertissements au lecteur	Ce résumé doit être lu comme une introduction à la note d'information. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que toute décision d'investir dans les valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur. La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de la dite note d'information.
	Section B – Emetteur
B.1 Raison sociale et nom commercial	Raison sociale : Ecobank Côte d'Ivoire Nom commercial : Ecobank Côte d'Ivoire
B.2 Siège social / Forme juridique/ Droit applicable / Pays d'origine	Siège social : Immeuble ECOBANK, Place de la République, Avenue Houdaille, 01 B.P. 4107- Abidjan 01, Abidjan, Plateau, Côte d'Ivoire Forme juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration Droit applicable : Droit ivoirien Pays d'origine : Côte d'Ivoire
B.3 Nature des opérations et principales activités	Ecobank Côte d'Ivoire, à l'instar de toutes les filiales bancaires du Groupe Ecobank, a revu son organisation autour de trois secteurs d'activité axés sur le client : - La Banque Commerciale - La Banque des Particuliers - La Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement
B.4 Évolution réglementaire pouvant avoir des répercussions sur Ecobank Côte d'Ivoire et ses secteurs d'activité	Les normes Bâle II / III applicables à partir du 1er janvier 2018 constituent une évolution du dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires afin d'assurer la solidité financière des établissements bancaires. Le nouveau dispositif prudentiel vise à promouvoir la préservation d'un système bancaire solide et résilient, répondant aux besoins des économies des Etats de l'UMOA. Cette convergence du dispositif prudentiel aux standards internationaux s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre des orientations définies par la BCEAO dans le cadre de la réforme institutionnelle du système bancaire de l'UMOA. Elles élargissent le périmètre initial (risques de crédit) aux risques opérationnels, de marché et de liquidité. Ces normes renforcent les exigences inhérentes à l'activité bancaire qui sont : - L'adéquation des fonds propres à l'activité ; - Le dispositif de gestion des risques.



B.5 Groupe auquel appartient Ecobank Côte d'Ivoire

Créée à Lomé, Togo, ECOBANK Transnational Incorporated (ETI) est la maison mère du Groupe ECOBANK, le principal groupe bancaire régional indépendant panafricain. Le Groupe ECOBANK est présent dans 36 pays d'Afrique et est également représenté en France par le biais de sa filiale EBI S.A. Il dispose de bureaux de représentation à Dubaï (Émirats Arabes Unis), à Londres (Royaume-Uni), à Pékin (Chine), à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Addis Abeba (Éthiopie). ETI est cotée sur les places boursières de Lagos, Accra et à la BRVM à Abidjan (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières). Le Groupe est détenu par plus de 600 000 actionnaires institutionnels et particuliers locaux et internationaux. Il emploie plus de 17 000 personnes, ressortissants de 40 pays, dans plus de 1 200 agences et bureaux. ECOBANK est une banque universelle offrant des produits et services de la banque de grande clientèle, banque de détail, banque d'investissement et des produits et services monétiques aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux organisations internationales, aux petites, moyennes et micro entreprises ainsi qu'aux particuliers. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site : www.ecobank.com.

B.6 Principaux actionnaires

À la date de la présente Note d'Information, le capital social d'Ecobank Côte d'Ivoire s'élève à 21 900 300 000 FCFA réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
ECOBANK Transactional Incorporated (ETI)	206 425	94,257
Actionnaires ivoiriens	12 241	5,589
Actionnaires français	256	0,117
Actionnaires sénégalais	76	0,034
Actionnaires nigérians	5	0,003
Total	**219 003**	**100**

À l'issue du :

- Fractionnement de l'action à raison d'une (1) action ancienne pour quarante (40) actions nouvelles, l'actionnariat de la banque ressort comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
ECOBANK Transactional Incorporated (ETI)	8 257 000	94,257
Actionnaires ivoiriens	489 640	5,589
Actionnaires français	10 240	0,117
Actionnaires sénégalais	3 040	0,034
Actionnaires nigérians	200	0,003
Total	**8 760 120**	**100**

À l'issue de :

- L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information induisant l'émission de 2 250 000 actions nouvelles, l'actionnariat de la banque ressortirait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
ECOBANK Transactional Incorporated (ETI)	8 257 000	74,995
Actionnaires ivoiriens	489 640	4,447
Actionnaires français	10 240	0,093
Actionnaires sénégalais	3 040	0,028



	Actionnaires nigérians	200	0,002
	Personnel ECOBANK	225 000	2,044
	Grand public	2 025 000	18,392
	Total	**11 010 120**	**100,00**

B.7 Chiffres clés

Chiffres clés

Les tableaux ci-dessous présentent les comptes certifiés d'Ecobank Côte d'Ivoire pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016 établis conformément aux normes en vigueur telles qu'adoptées par la profession.

COMPTE DE RESULTAT *Millions FCFA*

	2014	2015	2016
Produit Net Bancaire	53 687	65 391	69 997
Coût net du risque	(3 515)	(6 370)	(7 532)
Frais généraux	(32 129)	(35 677)	(37 941)
Résultat exceptionnel	(936)	(3 946)	400
Résultat avant impôt	17 108	19 397	24 925
Résultat après impôt	14 070	16 961	21 898

BILAN *Millions FCFA*

	2014	2015	2016
Opérations de trésorerie et interbancaires	188 094	240 376	271 451
Titres de placement et d'investissement	148 765	213 235	432 563
Avances et prêts à la clientèle net de provisions	435 510	560 006	554 038
Comptes d'ordre divers et autres éléments d'actif	23 419	25 534	42 100
Autres Immobilisations financières	225	406	757
Immobilisations corporelles	26 757	31 657	31 155
Immobilisations incorporelles	171	110	174
Titres de participation	166	166	171
TOTAL ACTIF	**823 107**	**1 071 491**	**1 332 408**
Opérations de trésorerie et interbancaires	92 697	240 152	485 940
Dépôts, Comptes courants et sommes dues à la clientèle	633 783	722 296	739 976
Comptes d'ordre divers et autres comptes de passif	37 254	43 486	35 451
Provisions pour Risques et Charges	420	931	320
Emprunts subordonnés	9 597	10 379	8 492
Fonds propres/Capitaux propres	49 355	54 247	62 229
TOTAL PASSIF	**823 107**	**1 071 491**	**1 332 408**



<table>
<tr><th colspan="3">Section C – Valeurs mobilières</th></tr>
<tr><td>C.1</td><td>Nature, catégorie et droits attachés aux actions nouvelles</td><td>Une fois émises, intégralement souscrites et entièrement libérées, les actions nouvelles seront des actions ordinaires, de même catégorie et entièrement assimilées aux actions existantes Ecobank Côte d'Ivoire.
En l'état actuel de la législation bancaire, de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (OHADA) et des statuts d'Ecobank Côte d'Ivoire, les actions nouvelles auront les mêmes droits que les actions anciennes.</td></tr>
<tr><td></td><td>Demande d'admission des actions nouvelles à la négociation</td><td>L'admission des actions objet de la présente Offre sera demandée au premier compartiment de la BRVM dans les trois (3) mois suivant la clôture de la période de souscription.
A cet effet, l'ensemble des actions composant le capital d'Ecobank Côte d'Ivoire sera coté à la BRVM avec un flottant de départ de 20,43%.
Les conditions de négociation des actions à la BRVM seront fixées dans un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM.</td></tr>
<tr><td>C.2</td><td>Valeur nominale des actions /Nombre d'actions nouvelles émises</td><td>Dans le cadre de l'Offre objet de la présente Note d'Information :
-La valeur nominale de l'action Ecobank Côte d'Ivoire sera modifiée passant de 100 000 FCFA chacune à 2 500 FCFA chacune portant par ricochet le nombre des actions Ecobank Côte d'Ivoire de 219 003 actions à 8 760 120 actions nouvelles à émettre en remplacement des anciennes et à repartir entre les actionnaires anciens, au prorata de leur apport dans le capital social à raison de 1 action ancienne pour 40 actions nouvelles.
-Le capital social de la banque sera augmenté à travers une offre publique de vente de 2 250 000 actions nouvelles.</td></tr>
<tr><td>C.3</td><td>Droit au dividende des actions offertes</td><td>Les souscripteurs de la présente offre bénéficient du droit au dividende à compter de la date de jouissance des actions.</td></tr>
<tr><td>C.4</td><td>Droit au dividende des actions offertes</td><td>Le 1er janvier 2017.
Les nouvelles actions objet de cette opération donneront droit aux dividendes éventuels à distribuer au titre de l'exercice 2017 dans leur entièreté.</td></tr>
<tr><td>C.5</td><td>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions</td><td>Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions souscrites dans le cadre de la présente Offre au public.</td></tr>
<tr><td>C.6</td><td>Politique en matière de dividendes</td><td>Le tableau ci-dessous présente le montant des dividendes bruts par action mis en distribution par la Banque au cours des quatre derniers exercices :
<table>
<tr><th></th><th>2013</th><th>2014</th><th>2015</th><th>2016</th></tr>
<tr><td>Résultat après impôt*</td><td>9 889 198</td><td>14 070 174</td><td>16 961 310</td><td>21 898 197</td></tr>
<tr><td>Dividendes*</td><td>8 405 800</td><td>11 959 000</td><td>14 417 100</td><td>18 613 503</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>



		Taux de distribution	85%	85%	85%	85%
		Nombre d'actions	219 003	219 003	219 003	219 003
		Dividende brut par action	**38 382**	**54 607**	**65 831**	**84 992**
		**Milliers FCFA* En raison de la récente décision de fractionnement de la valeur nominale par 40 portant le nombre d'actions composant le capital à 8,76 millions d'actions, les prochains dividendes à recevoir aux titres des exercices futurs seront ajustés en conséquence. Conformément aux prévisions issus de son plan quinquennal, le résultat distribuable d'Ecobank Côte d'Ivoire, en phase avec le développement de ses activités, devrait croître sur le moyen terme.				

		Section D – Risques
D.1	**Principaux risques propres à Ecobank Côte d'Ivoire ou à son secteur d'activité**	Les principaux risques auxquels Ecobank Côte d'Ivoire est exposée sont des risques de crédit, de liquidité, de marché ainsi que des risques liés à la notation, des risques opérationnels, juridiques et réglementaires. • **Risque de crédit :** Le risque de crédit est le risque que l'obligation d'un client de la Banque ne sera pas remboursée intégralement, entraînant une perte financière. Il peut se produire parce que l'emprunteur (ou la contrepartie) n'est pas disposé(e) à respecter les termes d'un contrat ou parce que sa capacité à les respecter a été compromise. • **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité est le risque que la Banque soit incapable de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles sont dues parce que les fonds ne sont pas disponibles ou parce que les actifs ne peuvent pas être liquidés assez rapidement. • **Risque de marché :** Le risque de marché est le risque de perte découlant des évolutions défavorables des conditions du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours des actions, au cours de la période requise pour clôturer les positions figurant au bilan et hors bilan. • **Risque lié à la notation :** C'est le risque que la note de la banque se détériore, ce qui pourrait avoir une incidence sur le comportement des investisseurs et partant impacter négativement le cours de l'action sur la cote. • **Risque opérationnel :** Le risque opérationnel est le risque de perte résultant des défauts attribuables à la non-conformité aux procédures, au personnel et aux systèmes internes, y compris la fraude interne, ou à des événements extérieurs tels qu'un incendie, une inondation, une catastrophe naturelle, le crime, le terrorisme ou la fraude. • **Risques juridique et règlementaire :** Les risques juridique et réglementaire surviennent lorsque la Banque conclut une transaction qui est contraire aux lois ou règlements du pays dans lequel la transaction a lieu.
D.2	**Principaux risques propres à l'Offre des actions Ecobank Côte d'Ivoire**	• **Risque lié à la cotation :** L'investissement à l'Offre Publique de Vente implique pour son détenteur une exposition au risque de marché de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Abidjan. Les fluctuations attenantes à ce risque restent tributaires d'un environnement économique global d'une part et d'autre part de la perception de la Banque par le marché. Il appartient à chaque investisseur de s'attacher les services d'un conseil financier agréé en vue d'une gestion optimale de ce risque.



<table>
<tr><th colspan="4">Section E – Offre</th></tr>
<tr><td>E.1</td><td>Raisons de l'Offre / Utilisation prévue du produit de celle-ci</td><td colspan="2">L'Offre Publique de Vente suivie de l'introduction en bourse d'Ecobank Côte d'Ivoire répond à une stratégie de croissance et de développement de la Banque, de diversification de l'actionnariat, de transparence et de proximité avec le personnel, les clients et les partenaires.
Elle permettra entre autres l'ouverture du capital à des nouveaux actionnaires dont des Institutionnels stratégiques et le grand public.
Elle vise pour la Banque à atteindre les objectifs ci-dessous :
- Conforter les moyens financiers ;
- Améliorer le ratio de levier ;
- Améliorer et consolider les ratios prudentiels ;
- Accroitre la notoriété et la visibilité.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">E.2</td><td rowspan="3">Modalités et conditions de l'Offre</td><td colspan="2">L'Offre est structurée en deux (2) catégories d'ordre et tient compte de trois (3)types d'établissements placeurs :</td></tr>
<tr><td>Types d'établissements placeurs</td><td>- Arrangeur - Chef de file : EDC INVESTMENT CORPORATION
- Co-Chef de file : HUDSON & CIE
- Membres du syndicat de placement</td></tr>
<tr><td>Catégorie 1</td><td>Personnes concernées : Grand public, les investisseurs de la zone UEMOA et partout ailleurs, personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

Allocations des ordres de catégorie 1 :
Le nombre de titres alloués au grand public dans le cadre de la présente opération est de 2 025 000 actions, soit 90% des titres mis en vente. Le Chef de file allouera un total de 150 000 titres à la société Hudson & Cie, Co-Chef de File de l'opération. Il allouera également un total de 234 000 titres aux membres du syndicat de placement sur la base d'une quantité indicative de 9 000 titres chacun selon leur capacité de placement et dans la limite de la période de souscription y compris en cas de clôture anticipée.
En cas de sous souscription par certains établissements placeurs, le chef de file se réserve le droit de réallouer de façon discrétionnaire les titres non souscrits à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.
En cas de sursouscription aux guichets respectifs des établissements placeurs :
- Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\frac{\textit{Nombre d'actions allouées à l'établissement placeur}}{\textit{Nombre de souscripteurs enregistrés par l'établissement placeur}}$$

Dans le cas où le nombre à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure Ainsi, à l'issu de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum.</td></tr>
</table>



			- Le reliquat des titres disponibles à l'issu de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit : ***Nombre d'actions disponibles après la première allocation*** ***Nombre d'actions souscrites restant à servir.*** Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.
		Catégorie 2	**Personnes concernées :** Personnel éligible d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK. **Allocations des ordres de catégorie 2 :** Le nombre de titres alloués au personnel éligible d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK dans le cadre de la présente opération est de 225 000 actions, soit 10% des titres mis en vente selon la répartition 60/40 au profit des deux sous-catégories composées respectivement du personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire y compris son Directeur Général et celui des entités UEMOA du groupe ECOBANK. Les souscriptions de cette catégorie se feront exclusivement auprès de la SGI chef de file (EDC Investment Corporation). En cas de sursouscription, au guichet de la SGI chef de file : - Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par employé, déterminée à partir de la formule suivante : ***Nombre d'actions allouées à la sous-catégorie*** ***Nombre de souscripteurs de la sous-catégorie*** Dans le cas où le nombre à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issu de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum. - Le reliquat des titres disponible à l'issu de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :



			Nombre d'actions disponibles après la première allocation ***Nombre d'actions souscrites restant à servir*** Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire. En cas de sous souscription par l'une des deux sous catégories, le reliquat sera attribué à la seconde sous-catégorie.
	Règles de Transvasement	Dans l'hypothèse où le nombre de titres souscrits de la catégorie 2 est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat sera attribué à la catégorie 1 et vice versa. Le chef de file se réserve le droit d'allouer de façon discrétionnaire les actions transvasées à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.	



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION

Émetteur	Ecobank Côte d'Ivoire
Capital social initial	21 900 300 000 FCFA
Nombre initial d'actions	8 760 120
Nombre d'actions nouvelles	2 250 000 dont 225 000 actions réservées au personnel
Valeur nominale de l'action	2 500 FCFA
Montant nominal de l'opération	5 625 000 000 FCFA
Prix d'émission	20 000 FCFA toute catégorie, personnel du Groupe ECOBANK et toute autre personne physique ou morale autre que le personnel
Montant de l'émission	45 000 000 000 FCFA
Nature des titres	Actions ordinaires assimilables aux actions existantes
Forme des titres	Actions nominatives et dématérialisées. Les titres seront inscrits en compte titres auprès des SGI, banques teneurs de compte ou conservateur agréés sur le marché financier régional
Personnes cibles	- 90% des actions offertes à toute personne morale et physique (Catégorie 1) - 10% des actions offertes au personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK (Catégorie 2)
Date de jouissance	01 janvier 2017
Période de souscription	27 Septembre au 11 Octobre 2017
Régime fiscal	Les dividendes liés aux actions de l'Offre Publique de Vente comme aux anciennes actions seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable dans le pays de résidence de chaque souscripteur au moment des paiements.
Compartiment de cotation	1er compartiment de la BRVM
Arrangeur et Chef de File	EDC INVESTMENT CORPORATION
Co-Chef de File	HUDSON & CIE
Syndicat de placement	Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le marché financier régional de l'UEMOA



ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

ALM	Gestion de bilan
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APR	Actifs pondérés en fonction des risques
AWA	Afrique de l'Ouest Anglophone
BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	Credit Application (Demande de crédit)
CAPM	Modèle d'évaluation des actifs financiers
CAR	Ratio d'adéquation du capital
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CESA	Afrique Centrale, de l'Est et Australe
CNCE	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
CP	Credit Program (Programme de crédit)
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRRH	Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA
DAT	Dépôt à terme
DDM	Dividend Discounted Model (Modèle d'actualisation des dividendes)
ECI	Ecobank Côte d'Ivoire
EIC	EDC Investment Corporation
EY	Ernst and Young
FCFA	Franc Communauté Francophone Afrique de l'Ouest
FI/IO	Institutions financière et organisations internationales
FMI	Fond Monétaire International
FPB	Fonds Propres de Base
FPE	Fonds Propres Effectifs
GAB	Guichet Automatique de Banque
GC	Global Corporates (Multinationales)
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
GIM	Groupement Interbancaire Economique
HLC	High Local Corporates (Grandes Entreprises Locales)
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatéral
IPO	Offre Publique de Vente
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IAS	Normes Internationales d'Audit
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale



OPCVM	Organisme de Placement Collectif des Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book Value (Prix / Valeur Comptable)
PCB	Plan Comptable Bancaire
PER	Price Earning Ratio (Ratio Prix / Bénéfice net)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRS	Prime de Risques Spécifiques
PS	Public Sector (Secteur Publique)
RBE	Revenu Brut d'Exploitation
RC	Regional Corporates (Entreprises Régionales)
RCS	Registre du Commerce et des Sociétés
RN	Résultat Net
ROE	Rentabilité des Capitaux Propres
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
TPE	Terminal de Paiement Electronique
TCMP	Taux de Croissance Moyen Pondéré
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
VaR	Value at Risk (Valeure à Risque)



AVERTISSEMENT DU CREPMF

En application des dispositions des articles 113 et suivants du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier Régional, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé cette opération sous le visa n° OA/17-002 en date du 11 Août 2017.

L'octroi par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de son visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un visa est établie sous la seule responsabilité d'Ecobank Côte d'Ivoire et le visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.



CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT

La Note d'Information sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège d'Ecobank Côte d'Ivoire et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions.
Elle sera, par ailleurs, disponible sur les sites Internet :

- du Groupe ECOBANK à l'adresse www.ecobank.com
- du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) à l'adresse www.crepmf.org



I. ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION

I.1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Je, soussigné Monsieur Charles DABOIKO, Directeur Général d'Ecobank Côte d'Ivoire, atteste que les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives d'Ecobank Côte d'Ivoire et sur les droits attachés aux titres offerts.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Abidjan, le 5 Mai 2017

Charles DABOIKO

Directeur Général d'Ecobank Côte d'Ivoire



I.2. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

IDENTITE

SOCIÉTÉS	ADRESSES	CONTACTS	REPRÉSENTANTS
TITULAIRES			
PRICE WATERHOUSE COOPERS	ABIDJAN PLATEAU, 2e ÉTAGE, IMMEUBLE ALPHA 2000, RUE GOURGAS, 01 BP 1361 ABIDJAN 01	+225 20 31 54 18	M. KAMNAN YOUROUCOU DIDIER N'GUESSAN
CONTINENTAL AUDIT	ABIDJAN PLATEAU, 6e ÉTAGE IMMEUBLE CHARDY, AVENUE CHARDY, 01 BP 5682 ABIDJAN 01	+225 20 32 56 47	M. FRANCIS DESCLERCS
SUPPLEANTS			
UNICONSEIL	ABIDJAN PLATEAU, TOUR BIAO, 01 BP 5552 ABIDJAN 01	+225 20 30 60 00	DJUE TIEMELE-YAO
AUDIREC	ABIDJAN II PLATEAUX BOULEVARD LATRILLE, 11 BP 36 ABIDJAN 11	+225 22 41 58 45	MOHAMED PALENFO

Le mandat des commissaires aux comptes ci-dessus a expiré à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2017 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31Decembre 2016, après une durée de trois (3) ans.
Les nouveaux commissaires aux comptes approuvés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2017 sont DELOITTE Côte d'Ivoire et GRANT THORNTON en qualité de commissaires titulaires et UNICONSEIL et AUDIREC en qualité de commissaires suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ci-dessus nommés, exerceront leur mandat, pour une durée de trois (3) ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque, qui statuera en 2020, sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 Decembre 2019.



ATTESTATION

pwc

CONTINENTAL AUDIT

Immeuble ALPHA 2000
20ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Avenue CHARDY
01 BP 5682 - Abidjan 01

ECOBANK Côte d'Ivoire
Immeuble ECOBANK CI - Avenue Houdaille
01 BP. 4107
Abidjan 01

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de Ecobank Côte d'Ivoire, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinion au titre des exercices clos les 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016, sont intégralement repris dans la présente Note d'information.

S'agissant des données prévisionnelles présentées dans cette Note d'information au chapitre VI, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'Information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'Information.

Abidjan, le 12 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Dulier N'guessan
Associé

Continental Audit

Francis Desclercs
Associé

I.3. ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

f.d.k.a

Mahoua Fadika Delafosse
Karim Fadika
Colette Kacoutie
Maryse Bohoussou-Dje Bi Dje
Associés

Abidjan, le 11 mai 2017

Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF)
Avenue Joseph ANOMA
01, BP 1878, Abidjan 01
Abidjan-Plateau (Côte d'Ivoire)

Objet : Attestation du Conseil juridique relatif à la conformité et la légalité de l'offre publique de vente de 2.250 000 actions nouvelles d'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général

Monsieur le Secrétaire général,

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'Offre Publique de Vente de 2.250.000 actions nouvelles d'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE à émettre par voie d'augmentation de capital en numéraire en exécution des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 avril 2017.

Nous avons, à cet égard, examiné tous les documents, lois et textes réglementaires que nous avons jugé utiles, notamment :

- les articles 81 à 96 et les articles 823 à 827 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- les textes et dispositions réglementaires encadrant l'activité bancaire dans l'espace UMOA ;
- le Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA et les décisions qui l'ont modifié, ainsi que ses différents textes d'application édictés par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers en matière d'Offre Publique de Vente de titres ;
- le Règlement Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA et toutes les autres dispositions y relatives;
- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ECOBANK COTE D'IVOIRE en date du 26 avril 2017 ;
- le contrat d'arrangement et de chef de file signé entre ECOBANK COTE D'IVOIRE et la SGI EDC INVESTMENT CORPORATION;
- le projet de la Note d'information relative à l'opération d'Offre Publique de Vente des actions d'ECOBANK COTE D'IVOIRE.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 avril 2017 est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'opération, objet de la Note d'Information, est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.

F.D.K.A
Association d'avocats au Barreau de Côte d'Ivoire
Résidence "Les Harmonies" Rue du Docteur Jamot - 01 BP 2297 Abidjan 01
Tél. : (225) 20 21 20 31 - 20 22 82 10 - Fax : (225) 20 32 84 11 - E-mail : fdka@fdka.ci - Site web : www.fdka.ci

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse des risques juridiques inhérents à l'activité de l'émetteur en examinant notamment les contrats et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir d'ECOBANK COTE D'IVOIRE.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport qui a été remis au CREPMF.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour faire et valoir ce que de droit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos salutations distinguées.

Cabinet F.D. K. A.
Association d'avocats
Karim Fadika



I.4. RESPONSABLES DE LA POLITIQUE D'INFORMATION

Sous l'autorité du Directeur Général, les responsables de la politique d'information tous basés à l'Immeuble ECOBANK, Place de la République, Avenue Houdaille, 01 BP 4107 Abidjan 01 sont :

NOM	FONCTION	CONTACTS
MARTIAL AKPESSE	DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	makpesse@ecobank.com +225 20 31 92 00
MARIAM COMARA	DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT FINANCIER	mcomara@ecobank.com +225 20 31 92 00
FRANCK ELLEINGAND	ASSISTANT EXÉCUTIF DU DIRECTEUR RÉGIONAL UEMOA	felleingand@ecobank.com +225 20 31 92 00



II. PRESENTATION GENERALE D'ECOBANK COTE D'IVOIRE



II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	ECOBANK COTE D'IVOIRE, EN ABRÉGÉ ECOBANK
Siège social	IMMEUBLE ECOBANK, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, AVENUE HOUDAILLE, 01 B.P. 4107- ABIDJAN 01, ABIDJAN, PLATEAU, CÔTE D'IVOIRE
Téléphone **Télécopie**	+225 20 31 92 00 +225 20 21 88 16
Site internet **Adresse électronique**	www.ecobank.com ecienquiries@ecobank.com
Swift	ecocciab
Forme juridique **Date de constitution**	société anonyme avec Conseil d'Administration 14 octobre 1988
Durée de vie **N° Registre du commerce** **Agrément bancaire** **Numéro sur la liste des banques** **Matricule fiscal**	99 ans du 14 octobre 1988 au 13 octobre 2087 ci-abj-1988-b-130 729 arrêté n° 66 du 16/03/1989 du ministre chargé des finances A 0059 J 8901810 A
Numéro de IPS CNPS **Exercice social** **Capital social**	058595 Y 01 janvier au 31 décembre de chaque année 21 900 300 000 FCFA
Consultation des documents Juridique	Les documents juridiques relatifs à la société (les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, des conseils d'administration, etc.) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont disponibles pour consultation auprès des responsables de la note d'information au siège de la banque.
Objet social	La Société a pour objet, directement ou indirectement en côte d'ivoire et dans les états membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : - la prestation de services bancaires, économiques et financiers ; dans ce but, elle pourra, sans que cette énumération soit limitative: - accepter tout dépôt à terme ou à vue, tous effets de commerce et chèques ; - consentir des prêts de toute nature, cautions, avals ; - souscrire, acheter et autrement acquérir, détenir, vendre et placer de quelque manière que ce soit, des actions de capital de toute catégorie ainsi que tous autres titres et valeurs de quelque nature que ce soit, et exercer tous droits qui s'y rapportent ;



	- Participer au placement, à l'émission et à la distribution d'actions ainsi que d'autres titres et valeurs de toute nature ; - Transférer à des tiers les droits résultant de tous prêts ou investissements dans des titres et valeurs qui auraient pu être faits par la Société, investir ou réinvestir les fonds en provenant. - Et généralement, faire toutes opérations, de nature à favoriser son développement.
Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire	- Les traités et conventions portant création de l'UMOA, de l'UEMOA, de la BCEAO, de la Commission Bancaire et leurs annexes ; - L'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire en Côte d'Ivoire et ses textes d'application ; - Le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements arrêté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA ; - Les règlements, directives, instructions, circulaires, avis et décisions pris par l'UMOA, l'UEMOA, la BCEAO, la Commission Bancaire, le Ministre des Finances de la Côte d'Ivoire ; - Le plan comptable bancaire de l'UMOA entré en vigueur le 1er janvier 1996 ; - Les textes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans l'UEMOA notamment la Loi N° 2016-992 du 14 novembre 2016 ; - Le règlement N° 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 et ses annexes relatives aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ; - Les Actes Uniformes de l'OHADA ; - Le règlement N°15/2002/CM/UEMOA du 19/09/2002 relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA et la Directive N° 08/2002/CM/UEMOA portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux ; - La réglementation de l'appel public à l'épargne et du marché financier ; - Les statuts d'Ecobank Côte d'Ivoire.
Régime fiscal applicable	Réel normal

II.2. HISTORIQUE

Créée en 1988, Ecobank Côte d'Ivoire constitue l'une des premières filiales du Groupe ECOBANK. Elle a démarré ses activités commerciales en 1989 avec un capital social de 2000 millions FCFA suite à l'acquisition de la Chase Manhattan Bank.

En 1991 débute l'extension du réseau d'agences avec l'ouverture de l'agence de Bouaké. La direction générale opte en 2007 pour une nouvelle orientation stratégique visant un rapprochement avec la clientèle privée, les PME et les PMI.

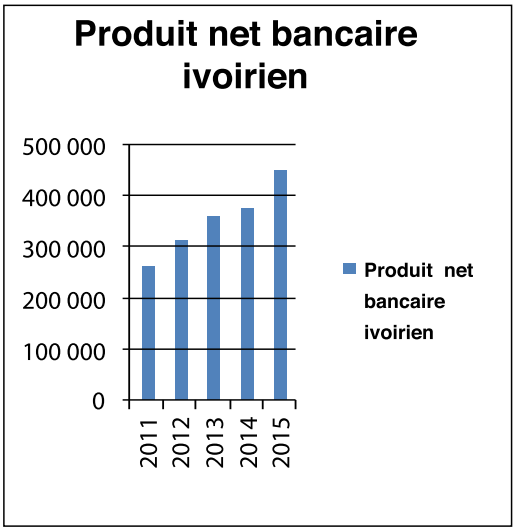
Le capital de la banque est également renforcé, et porté à 13 856 millions FCFA afin de répondre aux besoins du marché.

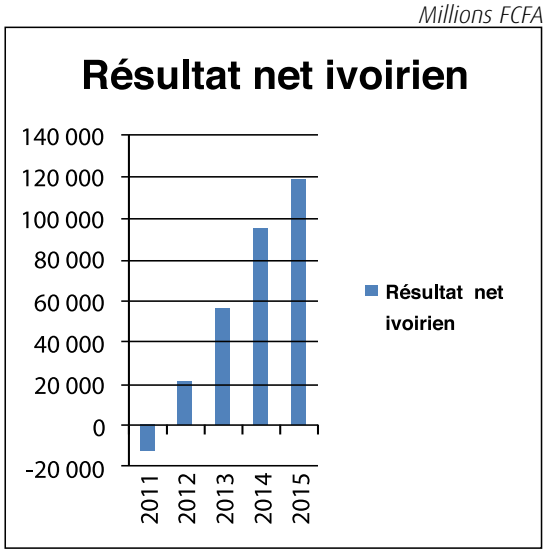


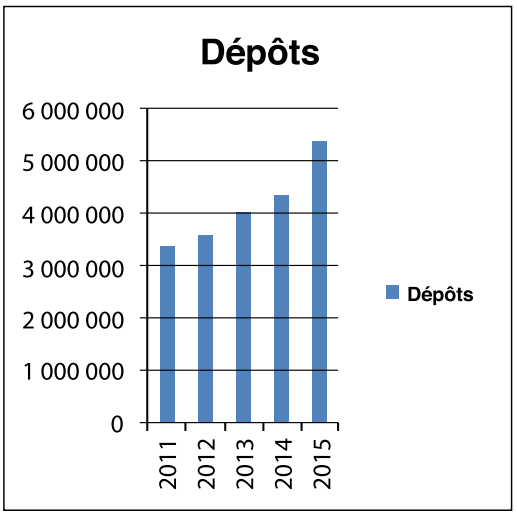
Au fil des années, Ecobank Côte d'Ivoire a su se hisser parmi les banques leaders du marché ivoirien grâce à un réseau densifié et à une importante capacité de collecte et de distribution de crédits sur les segments des particuliers, PME et Institutionnels.

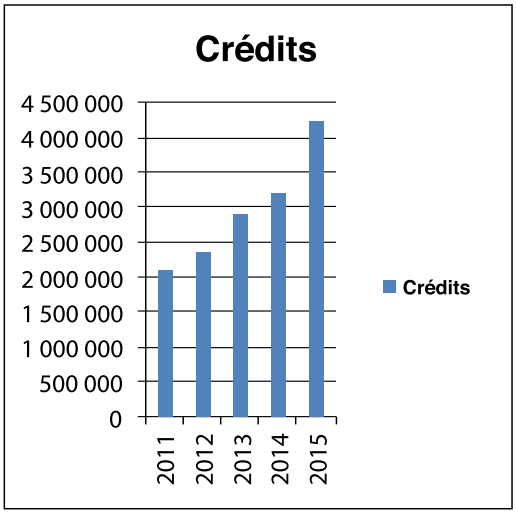
Ecobank Côte d'Ivoire se positionne, au 31 décembre 2016 comme la deuxième (2eme) banque du marché ivoirien tant en termes de dépôts que de crédits, avec des parts de marché respectives estimées à 14,28% et 11,49%. (Source APBEF)

Millions FCFA









(Source : APBEF)

Depuis sa création en 1989, Ecobank Côte d'Ivoire a vu se succéder à sa tête, sept directeurs généraux :

1989 – 1991 – M. MICHAEL DEREK ASHMORE
1992 – 1997 – M. LOUIS NALLET
1997 – 2000 – M. AMIN UDDIN
2001 – 2002 – M. ANDRE LALUMIERE
2002 – 2005 – M. FOGAN SOSSAH
2005 – 2007 – M. MARTIN ESSOH DJEDJES
Depuis 2007 – M. CHARLES AIME DABOIKO



II.3. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

Le capital social d'Ecobank Côte d'Ivoire (ci-après désignée « la Banque ») à ce jour est de vingt et un milliards neuf cent millions trois cents mille francs CFA (21 900 300 000 FCFA) divisés en huit millions sept cent soixante mille cent vingt (8 760 120) actions ordinaires de deux mille cinq cents francs CFA (2 500 FCFA) chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mercredi 26 avril 2017.
Avant cette date, le capital social de Ecobank Côte d'Ivoire était de vingt et un milliards neuf cent millions trois cents mille francs CFA (21 900 300 000 FCFA) divisé en deux cent dix-neuf mille trois (219 003) actions ordinaires de cent mille francs CFA (100 000 FCFA) chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports.
Le capital social se compose du capital d'origine et des augmentations de capital successives tels qu'indiquées ci-dessous :

Evolution du capital social

Tableau 1 : Évolution capital social Ecobank Côte d'Ivoire *FCFA*

DATE	OPÉRATION	NOUVELLE ÉMISSION	NOUVEAU CAPITAL
14/10/1988	Capital à la création		2 000 000 000
31/08/1995	Augmentation de Capital	1 226 000 000	3 226 000 000
17/08/2006	Augmentation de Capital	1 061 600 000	4 287 600 000
28/11/2007	Augmentation de Capital	2 568 100 000	6 855 700 000
02/09/2009	Augmentation de Capital	7 000 000 000	13 855 700 000
20/12/2012	Augmentation de Capital	7 582 500 000	21 438 200 000
25/04/2013	Augmentation de Capital	462 100 000	**21 900 300 000**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

II.4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.4.1. Présentation de l'actionnariat

Ecobank Côte d'Ivoire est détenue à 94,26% par ECOBANK Transnational Incorporated. Le reste du capital, soit 5,74% est détenu par des actionnaires minoritaires comme présenté dans le tableau ci-après:

Tableau 2 : Actionnariat Ecobank Côte d'Ivoire

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR NOMINALE FCFA	VALEUR ABSOLUE FCFA	VALEUR RELATIVE (%)
Actionnaires minoritaires de nationalité ivoirienne	489 640	2 500	1 224 100 000	5,59
Actionnaires minoritaires de nationalité sénégalaise	3 040	2 500	7 600 000	0,04
Actionnaires minoritaires de nationalité nigériane	200	2 500	500 000	0,000023
Actionnaires minoritaires de nationalité française	10 240	2 500	25 600 000	0,12
ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED	8 257 000	2 500	20 642 500 000	94,26
TOTAL GENERAL	**8 760 120**	2 500	**21 900 300 000**	**100,00**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire



II.4.2. Prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, il est interdit aux banques d'accorder directement ou indirectement des crédits aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes qui participent à leur direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement de la banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Quel qu'en soit le montant, tout prêt ou garantie consenti par une banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social, devra être approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la banque et sera mentionné dans le rapport annuel des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Les encours des prêts consentis par la Banque aux personnes ci-dessus visées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 7 413 millions FCFA, soit 14,6 % des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 % des fonds propres effectifs.

Ci-dessous le tableau de répartition des concours consentis par la Banque aux personnes susvisées au 31 décembre 2016 :

Tableau 3 : répartition des concours consentis par la Banque aux personnes susvisées au 31 décembre 2016

Millions FCFA

CREDITS	BENEFICIAIRES (a)						
	Actionnaires détenant individuellement plus 10% des droits de vote	Membres du C.A.	Commissaires aux comptes	Personnel de Direction	Cadres moyens et supérieurs	Personnel d'exécution	TOTAL
I - Montant concours par caisse	1	2	3	4	5	6	7
	-	-	-	510	4 855	2 048	7 413
II - Engagements par signature							0
III – TOTAL ENGAGEMENTS (I + II)	-	-	-	510	4 855	2 048	7 413
IV - RAPPORT DE CONTRÔLE DU TOTAL ENGAGEMENTS / FPE (IV = III / FPE)							14,6% (20 % MAX)

Source : Ecobank Côte d'Ivoire



II.4.3. Actionnaires détenant plus de 10% : Ecobank Transnationnal Incorporated « ETI »

Ci-dessous sont présentées des informations sur ETI, actionnaire à plus de 10% d'Ecobank Côte d'Ivoire

Dénomination Sociale	ECOBANK Transnational Incorporated
Siège Social	2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261, Lomé, Togo
Téléphone	+228 22 21 03 03
Télécopie	+228 22 21 51 19
Site Internet	www.ecobank.com
Adresse Électronique	ecobankenquiries@ecobank.com
Swift	ECOCTGTGETI
Forme Juridique	Société étrangère non immatriculée au RCS
Date De Constitution	1986
Durée De Vie	Illimitée
N° Registre Du Commerce	1986 B 1575
Agrément Bancaire	Non applicable
Matricule Fiscal	NIF1000116775
Exercice Social	Décembre 2016
Capital Social	USD 1 276 664 511
Objet Social	Le contrôle des activités des unités opérationnelles qu'elle aura créées ou acquises en vue de la prestation de services bancaires, économiques, financiers et de développement.
Régime Fiscal Applicable	Exonérée



- *Historique de ETI*

Créée à Lomé, Togo, ECOBANK Transnational Incorporated (ETI) est la maison mère du Groupe ECOBANK, le principal groupe bancaire régional indépendant panafricain. Le Groupe ECOBANK est présent dans 36 pays d'Afrique et est également représenté en France par le biais de sa filiale EBI S.A. Il dispose de bureaux de représentation à Dubaï (Émirats Arabes Unis), à Londres (Royaume-Uni), à Pékin (Chine), à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Addis Abeba (Éthiopie). ETI est cotée sur les places boursières de Lagos, Accra et à la BRVM à Abidjan (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières). Le Groupe est détenu par plus de 600 000 actionnaires institutionnels et particuliers locaux et internationaux. Il emploie plus de 17 000 personnes, ressortissants de 40 pays, dans plus de 1 200 agences et bureaux. ECOBANK est une banque universelle offrant des produits et services de la banque de grande clientèle, banque de détail, banque d'investissement et des produits et services monétiques aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux organisations internationales, aux petites, moyennes et micro entreprises ainsi qu'aux particuliers.
Sa vision constitue une solide dynamique interne de croissance et de succès, à savoir : construire une banque panafricaine de classe mondiale et contribuer au développement économique et à l'intégration financière de l'Afrique.
Sa mission est d'offrir à sa clientèle des produits et services financiers adaptés et fiables.

- *Gouvernance d'entreprise du Groupe ECOBANK*

Conseil d'Administration (mars 2017)

1. M. Emmanuel IKAZOBOH, Président
2. M. Ade AYEYEMI, Directeur Général
3. Dr. Adesegun Akinjuwon AKIN-OLUGBADE, Directeur non-exécutif
4. M. Abdulla M. AL KHALIFA, Directeur non-exécutif
5. Mme. Dolika E. S. BANDA, Directrice non-exécutive
6. M. Ignace CLOMEGAH, Directeur non-exécutif
7. M. Bashir M. IFO, Directeur non-exécutif
8. M. Tei MANTE, Directeur non-exécutif
9. Dr. Daniel Mmushi MATJILA, Directeur non-exécutif
10. Dr. Catherine NGAHU, Directrice non-exécutive
11. M. Alain Francis NKONTCHOU, Directeur non-exécutif
12. M. Clement MFUNDO, Directeur non-exécutif
13. M. Kadita TSHIBAKA, Directeur non-exécutif

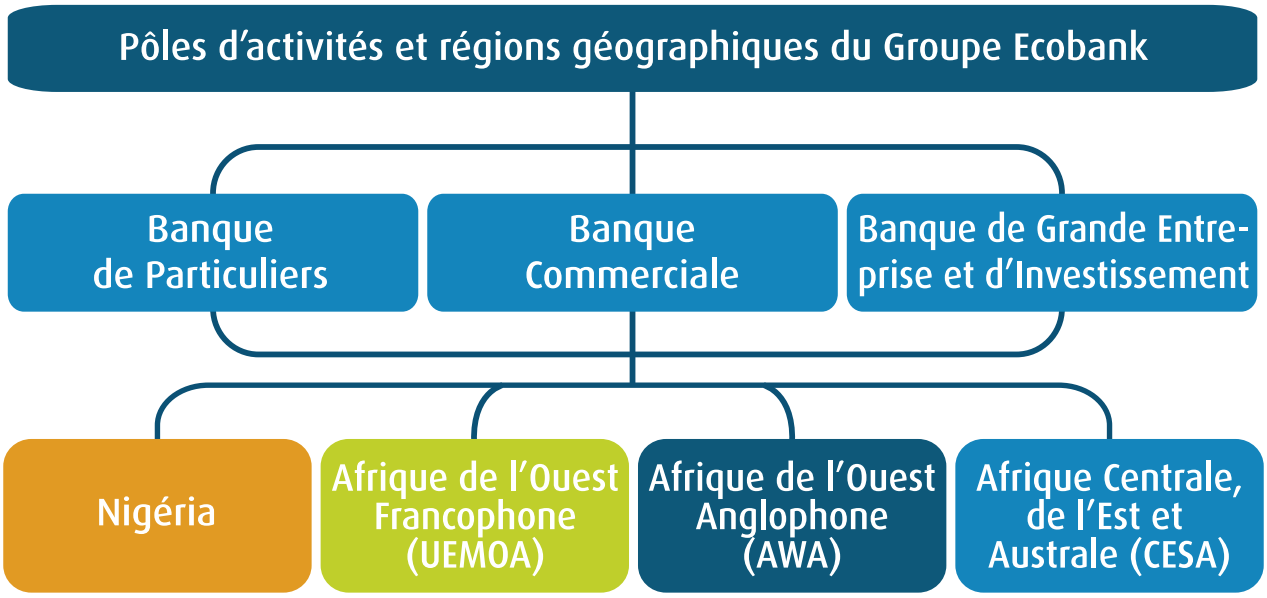
Membres du Comité de Direction

1. M. Ade AYEYEMI, Directeur Général
2. M. Patrick AKINWUNTAN, Directeur Banque de Particuliers
3. Mme. Laurence DO REGO, Directrice Banque Commerciale
4. M. Amin MANEKIA, Directeur Banque de Financement et d'Investissement
5. M. Samuel ADJEI, Directeur régional Afrique Centrale, Australe et de l'Est
6. M. Charles DABOIKO, Directeur régional UEMOA
7. M. Charles KIE, Directeur Général Nigéria
8. M. Daniel SACKEY, Directeur régional Afrique de l'Ouest anglophone
9. Mme Julie ESSIAM, Directrice Ressources Humaines
10. M. Eddy OGBOGU, Directeur des Opérations
11. M. Greg DAVIS, Directeur Financier
12. M. Madibinet CISSE, Secrétaire Général
13. M. Moustapha FALL, Directeur Audit Interne

- *Structure opérationnelle du Groupe ECOBANK*

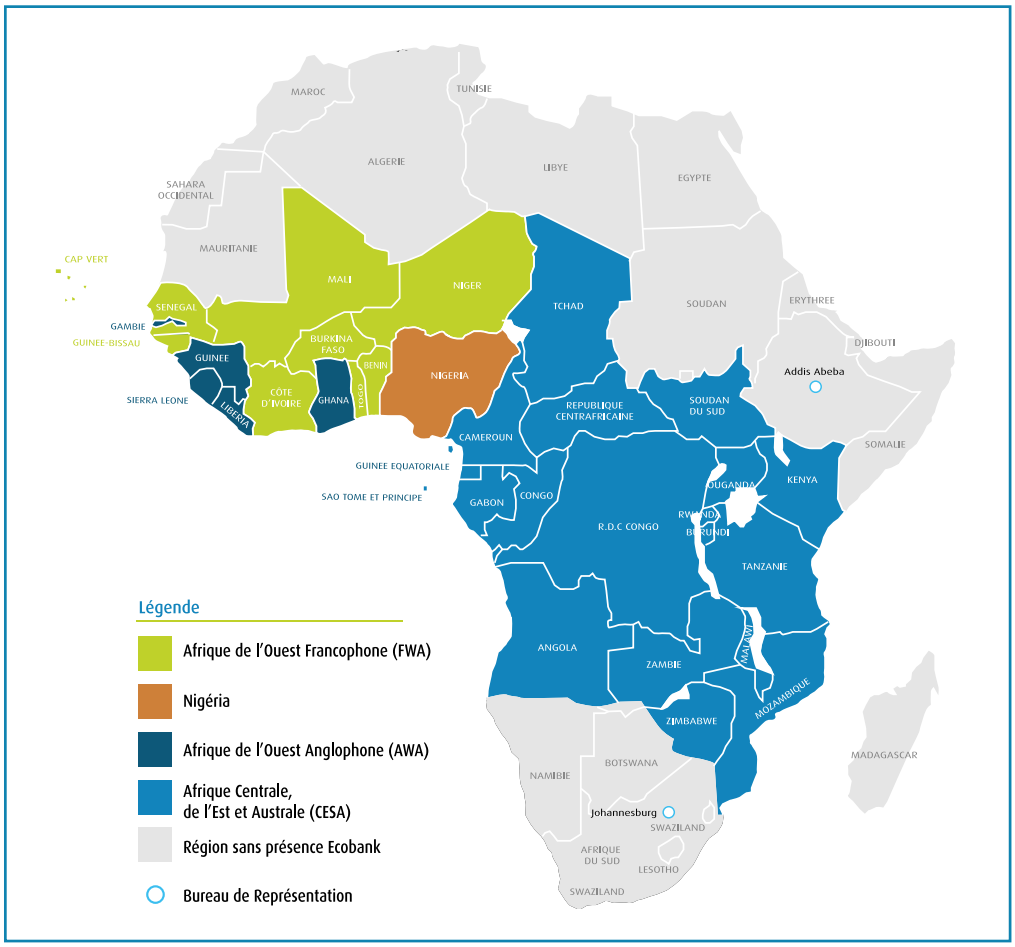
Le Groupe ECOBANK est organisé, à des fins de gestion en trois pôles d'activités et quatre régions géographiques. Les pôles d'activités – La Banque de particuliers; La Banque commerciale; La Banque des grandes entreprises et d'Investissement- sont définis par segment de clientèle et soutenus par une gamme de produits.
Les régions géographiques sont – le Nigéria, l'Afrique de l'Ouest Francophone (UEMOA), l'Afrique de l'Ouest Anglophone (AWA) et l'Afrique Centrale, de l'Est et Australe (CESA).





- ***Présence africaine du Groupe ECOBANK***

Les activités du Groupe ECOBANK en Afrique sont concentrées en Afrique subsaharienne et couvrent les quatre zones géographiques sus mentionnées.





- *Chiffres clés du Groupe ECOBANK au 31 décembre 2016*

Le Groupe est détenu par plus de 600 000 actionnaires institutionnels et particuliers locaux et internationaux. Il emploie plus de 17 000 personnes, ressortissantes de 40 pays.

Ci-après quelque chiffres clés du Groupe ECOBANK (2016-2015)

Tableau 4 : Chiffre clés Groupe ECOBANK (2016-2015)

Millions FCFA

	2015	2016	VARIATION
Produit Net Bancaire	1 251 145	1 178 443	-6%
Résultat avant Impôt	121 931	78 477	-164%
Résultat non Consolidé	63 844	-122 464	-292%
Total Bilan	14 191 566	12 763 796	-10%
Crédits à la Clientèle	6 748 367	5 762 026	
Dépôts de la Clientèle	9 897 831	8 398 888	-15%
Capitaux Propres	1 520 290	1 097 770	-28%
Résultat Net par Action (FCFA)	1,68	-6,03	-459%

Source : Groupe ECOBANK

- *Chiffres intermédiaires du Groupe ECOBANK au 30 juin 2017*

Ci-après quelque chiffres clés du Groupe ECOBANK (1er semestre 2016-1er semestre 2017)

Tableau 5 : Chiffre clés Groupe ECOBANK (1er semestre 2016-1er semestre 2017)

Millions FCFA

	JUIN - 16	JUIN -17	VARIATION
Produit Net Bancaire	601 726	532 357	-11%
Résultat avant Impôt	119 976	88 324	-26%
Impôts sur les Bénéfices	29 074	16 322	-44%
Résultat Net Consolidé	89 706	72 076	-20%
Total du Bilan	12 430 622	12 134 867	-2%
Total des Capitaux Propres	1 257 262	1 132 287	-10%

Source : Groupe ECOBANK

II.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

En application des dispositions de l'article 25 des statuts d'Ecobank Côte d'Ivoire, il appartient à l'Assemblée Générale de la société de décider, dans le respect des dispositions légales et statutaires de l'affectation du résultat établi et arrêté par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice social. Conformément à cette disposition, le Conseil d'Administration arrête les comptes. Le Conseil d'Administration arrête les bénéfices nets composés des produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que tous les amortissements de l'actif social et les provisions. Une réserve spéciale est constituée au taux de 15% des bénéfices nets d'impôts, et est obligatoire quel que soit le niveau atteint par le montant cumulé de cette réserve par



rapport au capital social de la banque. Celle-ci inclura toute réserve légale au taux de 10% exigée par l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du groupement d'Intérêt Economique.

Les comptes arrêtés sont soumis à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée peut décider de la constitution d'autres réserves qui pourront être affectées au financement des investissements de la société.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. L'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indiquera expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements seront effectués.
Ecobank Côte d'Ivoire distribue un dividende annuel. Historiquement, la politique de dividende a consisté à distribuer de manière consistante 85% de son bénéfice net annuel aux actionnaires.

Le tableau ci-après présente les derniers dividendes payés par Ecobank Côte d'Ivoire.

Tableau 6 : Historique des dividendes (2012-2016) **Milliers FCFA*

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat Après Impôt*	**10 122 560**	**9 889 198**	**14 070 174**	**16 961 310**	**21 898 197**
Dividendes*	**8 604 000**	**8 405 800**	**11 959 000**	**14 417 100**	**18 613 503**
Taux De Distribution	85%	85%	85%	85%	85%
Nombre D'actions	214 382	219 003	219 003	219 003	219 003
Dividende Brut Par Action	**40 134**	**38 382**	**54 607**	**65 831**	**84 992**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

En raison de la récente décision de fractionnement de la valeur nominale par 40 portant le nombre d'actions composant le capital à 8,76 millions d'actions, les prochains dividendes à recevoir aux titres des exercices futurs seront ajustés en conséquence.
Conformement aux prévisions issus de son plan quinquennal, le résultat distribuable d'Ecobank Côte d'Ivoire, en phase avec le developpement de ses activités, devrait croître sur le moyen terme.

II.6. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

II.6.1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Ecobank Côte d'Ivoire au 30 avril 2017 est constitué de neuf (9) Administrateurs et d'un (1) Secrétaire du Conseil d'Administration. Il est présidé par Madame Flore DJEDJI KONAN depuis le 20 avril 2016.



IDENTITÉ DES ADMINISTRATEURS	IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES	NATIONALITÉ	RÉFÉRENCE DÉROGATION À LA CONDITION DE NATIONALITÉ, LE CAS ÉCHÉANT	QUALITÉ D'ACTIONNAIRE OU DE NON ACTIONNAIRE	
FLORE DJEDJI KONAN		Ivoirienne	Non Applicable	Non actionnaire	
CHARLES DABOIKO		Ivoirienne	Non Applicable	Non actionnaire	
ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED	Marème NDIAYE MBAYE	Sénégalaise	Non Applicable	Actionnaire	
TERTIUS ZONGO		Burkinabé	Non Applicable	Non actionnaire	
LASSINA COULIBALY		Ivoirienne	Non Applicable	Non actionnaire	
MICHEL AKA ANGHUI		Ivoirienne	Non Applicable	Non actionnaire	
ALICE ANTHONY DIOMANDE		Ivoirienne	Non Applicable	Non actionnaire	
MARC ADRIEN GIUGNI		Ivoirienne	Non Applicable	Actionnaire	
JEAN PIERRE ALEXANDRE NGUESSAN		Ivoirienne	Non Applicable	Actionnaire	
MARTIAL AKPESSE *		Ivoirienne	Non Applicable	Actionnaire	

*Secrétaire



DATE DE PRISE DE FONCTION (OU DE RENOUVELLEMENT DE MANDAT) À LA DATE D'EXPIRATION DE MANDAT	OBSERVATIONS ET AUTRES INFORMATIONS
Du 20/04/2016 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017	Présidente du Conseil d'Administration / Directeur du contrôle interne de Eranove/ Administrateur de SEMAFO Inc. Saint Laurent CANADA et membre du Comité d'Audit de SEMAFO Inc. depuis Mai 2015.
Du 26/04/2017 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Directeur Général Ecobank Côte d'Ivoire/ Président du Conseil d'Administration de EDC Investment Corporation / Président du Conseil d'Administration de eProcess International / Administratateur de Ecobankw Mali, Ecobank Burkina Faso, Ecobank Bénin.
Du 26/04/2017 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Mme Mbaye Marème est Directeur de Cabinet du Directeur Général d'ECOBANK Transnational Incorporated (ETI).
Du 26/04/2017 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Président du Comité de Gouvernance et membres du Comité des Risques et du Comité d'Audit et de Conformité deEcobank Côte d'Ivoire/ Ex Premier Ministre du Burkina Faso / Fondateur de SKY Limit Consultancy Group au Burkina Faso / Consultant indépendant.
Du 20/04/2016 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Président du Comité d'Audit et de Conformité/ Membres du Comité des Risques, du Comité de Gouvernance deEcobank Côte d'Ivoire
Du 20/04/2016 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018	Membre du Comité de Gouvernance, du Comité des Risques et du Comité d'Audit et de Conformité deEcobank Côte d'Ivoire/ Associé-gérant de Analystiks West Africa (cabinet conseil en gestion et finance) et Administrateur de Optimum Media Côte d'Ivoire (projet de chaine de télévision) dont le mandat expirera en février 2019.
Du 06/12/2016 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Membre du Comité de Gouvernance, du Comité des Risques et du Comité d'Audit et de Conformité deEcobank Côte d'Ivoire/ Avocat Associée du Cabinet Anthony, Fofana et Associés du barreau de Côte d'Ivoire
Du 06/12/2016 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Directeur du Département Banque des Grandes Entreprises de ECOBANK Côte d'Ivoire
Du 26/04/2017 à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Directeur du Département Banque de la Trésorerie deEcobank Côte d'Ivoire
18/12/2015	Directeur Juridique et secrétaire Général deEcobank Côte d'Ivoire / Secrétaire du Comité de Gouvernance deEcobank Côte d'Ivoire



Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer, tant activement que passivement, tous les biens et affaires de la Banque sans exception, dans les limites de l'objet social défini par les Statuts et autorisé par la réglementation bancaire en Côte d'Ivoire et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale. En application des dispositions en vigueur portant sur l'activité des Etablissements de Crédit, il s'assurera du respect de toutes les dispositions législatives et réglementaires actuelles ou futures en la matière. Il veille à la mise en œuvre de la politique de gestion de la Banque.
Le Conseil d'Administration délègue tels de ses pouvoirs qu'il juge convenable à un Directeur Général choisi parmi ses membres ou en dehors d'eux.
Conformément aux statuts et à la charte de gouvernance de la Banque, le Conseil d'Administration se réunit au moins une (1) fois par trimestre sur la base d'un calendrier annuel prédéfini. Pour l'accomplissement de ses missions, le Conseil d'Administration a mis en place les Comités suivants :

- **Comité de Gouvernance** en charge de l'examen de tous les sujets en rapport avec la gouvernance (nomination, relation avec les régulateurs, évaluation du conseil et des comités, rémunération, structure organisationnelle, etc.)

- **Comité d'Audit et de Conformité** ayant pour missions principales l'examen des rapports d'audits internes et externes, le contrôle des performances financières de la Banque, l'analyse des sujets relatifs à la constitution des provisions, la mise en application de la règlementation bancaire.

- **Comité des Risques** dont le rôle est d'approuver les crédits dans les limites fixées par la politique de crédit de la Banque, de veiller au respect des normes de crédit définies par les autorités de régulation et de contrôle.

Les comités sont composés de 3 à 5 Administrateurs non-exécutifs et se réunissent au moins quatre (4) fois par an dans la période de la tenue des sessions du Conseil d'Administration qui examine les conclusions de leurs travaux.

II.6.2. Direction Générale

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'Actionnaires et au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, la Direction Générale est exercée par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général assure la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par les dispositions légales et statutaires.

Le Directeur Général peut être lié à la société par un contrat de travail dans les conditions prévues par la loi. Le Directeur Général est révocable par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est assisté par un Comité de Direction pour la réalisation de ses missions.

- **Le Comité de Direction** a pour mission principale pour la banque de gérer et de mettre en œuvre les orientations et activités stratégiques, définir les buts et objectifs, veiller à la réalisation des objectifs et aux plans d'exploitation.
 Il se réunit au moins une fois par mois.

 Le Comité de Direction de Ecobank Côte d'Ivoire est constitué de quinze (15) membres y compris le Directeur Général.



PRESENTATION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

MONSIEUR CHARLES DABOIKO
Directeur Général

MONSIEUR MARC GIUGNI
Directeur du Département
Banque des Grandes Entreprises

MADAME JEANNETTE DIAN
Directeur du Département
de la Gestion des Risques

MONSIEUR ISSA MARIKO
Directeur du Département
Audit Interne

MONSIEUR OLIVIER DOMOUA
Directeur du Département Contrôle
Interne

MADAME AMINATOU DOSSOU
Directeur du Département
de la Conformité

MONSIEUR KOFFI BOUADOU
Directeur du Département
Banque Transactionnelle

MONSIEUR MARTIAL AKPESSE
Directeur du Département Juridique
et Secrétaire Général

MADAME YOLANDE AGBEMADON
Directeur du Département
des Ressources Humaines

MADAME DANIELLE KOUAME
Directeur du Département
Banque Commerciale

MONSIEUR JEAN-PIERRE N'GUESSAN
Directeur du Département
la Trésorerie

MADAME MARIAM COMARA
Directeur du Département
Financier

MONSIEUR JOËL ATCHORI
Directeur du Département des
Opérations et de la Technologie

MADAME EVELYNE KAKOU
Directeur du Département
Gestion de la Relation Clientèle

MONSIEUR EDGARD DJABIA
Directeur du Département
Banque des Particuliers



II.6.3. Profil de l'équipe de direction

Monsieur Charles DABOIKO

Directeur Général depuis août 2007, Monsieur DABOIKO a pour rôle de favoriser l'expansion d'Ecobank Côte d'Ivoire, d'assurer et de maintenir son positionnement sur le marché bancaire ivoirien, régional et de garantir la profitabilité des activités.

Monsieur DABOIKO a acquis une riche expérience dans le secteur bancaire avant de rejoindre ECOBANK. Il a notamment travaillé chez Chase Manhattan Bank à Abidjan ainsi qu'à CEDEF Finance à Londres.Il rejoint le Groupe ECOBANK en 1998 où il occupe successivement la position de Directeur Général au Niger puis au Mali avant de prendre les rênes d'Ecobank Côte d'Ivoire.

Monsieur DABOIKO est titulaire d'un MBA en Finance de Pace University à New York et d'un diplôme de l'International Executive Program de l'INSEAD à Paris.

Monsieur Martial AKPESSE

Directeur du Département Juridique et du Secrétariat Général depuis 2009, Monsieur AKPESSE est en charge de la gestion des affaires juridiques d'Ecobank Côte d'Ivoire ainsi que du bon fonctionnement des organes de décision de la Banque. Il assure également la fonction de Secrétaire du Conseil d'Administration.

Avant de rejoindre le Groupe ECOBANK, Monsieur AKPESSE a acquis une importante expérience en droit des affaires en tant que Responsable Juridique de la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire de janvier 1998 à mai 2008. Il a ensuite rejoint l'équipe d'Ecobank Côte d'Ivoire en 2008 d'abord en tant qu'Adjoint du Directeur Juridique et Secrétaire Général.

Monsieur AKPESSE est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) en Droit des Affaires de l'Université de Cocody Abidjan ainsi que d'une Maîtrise en Droit Carrière Entreprise de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire.

Monsieur Marc GIUGNI

Directeur du Département Banque des Grandes Entreprises depuis janvier 2016, Monsieur GIUGNI supervise toutes les activités de ce département.

Monsieur GIUGNI débute sa carrière en tant que trader en valeurs mobilières et produits dérivés chez Crédit Suisse et BNP Paribas à Genève et à Paris. Il rejoint ensuite le département de la Trésorerie du Groupe ECOBANK en 2005 où il occupe divers postes à Abidjan et à Paris. Il a rejoint la Banque des Grandes Entreprises en 2014.

Monsieur GIUGNI est titulaire d'un Master en Finance de l'Université Catholique de Lille et d'une Maîtrise en Sciences Economiques de l'Université du Havre en France.

Madame Danielle Assouan KOUAME

Madame KOUAME est la Directrice du Département Banque Commerciale. Elle est en charge du développement et de la gestion de la relation commerciale entre la Banque et les clients de secteurs spécifiques (petites et moyennes entreprises, entreprises locales de taille moyenne, écoles et universités, acteurs du secteur agricole, structures des confessions religieuses et associations, secteur public etc.).

Madame KOUAME a une riche expérience bancaire. Elle démarre sa carrière en qualité de gestionnaire de compte à la Société Ivoirienne de Banque en 2000. En 2002, elle intègre Ecobank Côte d'Ivoire puis rejoint Citibank Côte d'Ivoire en 2005.

Elle réintègre Ecobank Côte d'Ivoire en 2013 en qualité de coordonnatrice de projet « Efficacité de la Force de Vente ». Elle est nommée Responsable de la Division Multinationale en 2015. En janvier 2017, elle est promue Directrice du Département de la Banque Commerciale.

Madame KOUAME est Ingénieur Commercial, Diplômée de l'Institut Techniques Bancaires du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris. Elle est également titulaire d'un diplôme de la MDE Business School IHE Afrique en collaboration avec IESE Barcelone.

Monsieur Edgard DJABIA

Directeur du Département Banque des Particuliers depuis septembre 2016, la mission principale de Monsieur DJABIA est le développement du portefeuille de la clientèle des particuliers à travers la vente de produits et services spécifiques.

Monsieur DJABIA a une riche expérience bancaire acquise à Ecobank Côte d'Ivoire depuis 2003. Il y a occupé entre



autres les postes de Directeur Adjoint de l'Audit et du Contrôle Interne, Responsable Réseau d'Agences.

Monsieur DJABIA est titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières de l'Université d'Abidjan et d'un Diplôme d'Etudes Comptables et Financières.

Monsieur Bouadou KOFFI

Directeur du Département de la Banque Transactionnelle, Monsieur KOFFI a pour mission la conception de solutions à valeur ajoutée pour les produits de la Banque Electronique, la collecte et de la gestion de ressources et du commerce international.

Avant d'intégrer le Groupe ECOBANK, Monsieur KOFFI a commencé sa carrière à la Banque Africaine de Développement (BAD) en tant qu'analyste système. Il a acquis une riche expérience en informatique en occupant les fonctions de Chef de Projet Informatique à la Société Générale des Banques de Côte d'Ivoire et de Chef du Département Informatique de la SICOR.

Il rejoint ensuite le Département Informatique d'Ecobank Côte d'Ivoire, en qualité de Responsable du Service Etudes et Développement de 2003 à 2005, de Directeur Informatique et Technologie de 2005 à 2007 et depuis septembre 2007, Directeur du Département de la Banque Transactionnelle.

Monsieur KOFFI est Ingénieur Informaticien diplômé de l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technique de Yamoussoukro.

Madame Mariam COMARA

Madame COMARA occupe le post de Directrice Financière depuis mars 2009.

Madame COMARA est la garante de la transparence et de la fiabilité des comptes, ainsi que de l'information financière. A ce titre, elle est responsable de la comptabilité générale et de la production des états financiers. Elle est également en charge du suivi de toute activité de la Banque pouvant avoir un impact sur la position financière, la mesure des performances, la fiscalité et le budget.

Madame COMARA a débuté sa carrière en qualité de comptable en 1999 à Ecobank Côte d'Ivoire et a successivement occupé les fonctions de Chef de Service Centralisation et Contrôle Comptable, Directrice Financière Adjointe avant d'être nommée Directrice Financière de la Banque.

Madame COMARA est titulaire d'une Maîtrise en Sciences de Gestion option Finance de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de Côte d'Ivoire.

Madame Aminatou DOSSOU

Nommée Directrice de la Conformité en 2012, Madame DOSSOU est en charge de l'identification, de l'évaluation et du contrôle du risque de non-conformité de l'établissement. Elle veille au respect de la légalité, des règles de bonne gouvernance et des normes applicables à la Banque.

Elle a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Madame DOSSOU a débuté sa carrière à Ecobank Côte d'Ivoire en 2006 et a successivement occupé les fonctions de Chef de service de la conformité puis de Chef de la division conformité avant d'en être promue Directrice.

Madame DOSSOU est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Ingénierie Financière Contrôle de Gestion et Audit de Sup'Management Côte d'Ivoire et d'une Maîtrise en Droit des Affaires de l'Ecole Supérieure Internationale de Droit en Côte d'Ivoire.

Monsieur Issa MARIKO

Directeur du Département de l'Audit Interne, Monsieur MARIKO a pour rôle d'assister les organes de la Banque dans l'accomplissement de leurs tâches en leur fournissant les évaluations et les recommandations pertinentes sur les secteurs d'activités contrôlés. A travers des contrôles périodiques, ponctuels, planifiés ou inopinés, l'Audit Interne examine et évalue l'efficacité des dispositifs mis en place pour annihiler tous les types de risques.

Monsieur MARIKO totalise 27 ans d'expérience professionnelle dont 19 dans le Groupe ECOBANK.

Avant de rejoindre Ecobank Côte d'Ivoire en 2011 en tant que Directeur de l'Audit Interne, il a occupé le poste de Directeur de l'Audit Interne d'Ecobank Burkina et a réalisé



diverses missions d'audit des filiales du Groupe.

Monsieur MARIKO est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Financières et Comptables de l'Institut National des Techniques Economiques et Financières (DECF) de Paris et d'un Diplôme d'Etudes Comptables et Financières de l'Académie de Nice.

Monsieur Olivier DOMOUA

Monsieur DOMOUA est le Directeur du Département Contrôle Interne de la Banque depuis octobre 2011.

A ce titre, il assure la supervision des activités du département. Il organise les missions quotidiennes de contrôles et de vérifications des activités de la Banque.

Monsieur DOMOUA a débuté sa carrière en 2001 en qualité de Contrôleur Interne à la Direction Générale des Douanes Ivoiriennes.

Il rejoint Ecobank Côte d'Ivoire en 2008 en tant que Chef du Service Contrôle Interne avant d'être promu Directeur du Département du Contrôle Interne.

Monsieur DOMOUA est titulaire d'un Master en Banque et Finance du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) de Dakar Sénégal obtenu en 2007 et d'une Maîtrise des Sciences de Gestion de l'Université de Cocody Abidjan Côte d'Ivoire.

Monsieur Jean Pierre Alexandre N'GUESSAN

Directeur du Département de la Trésorerie, Monsieur N'GUESSAN a la responsabilité de la bonne gestion du bilan de la Banque, de la liquidité, des investissements en titres et de l'activité de change.

Monsieur N'GUESSAN totalise 16 années d'expérience dans le domaine de la Finance. Il a débuté sa carrière en 2001 à la Banque Africaine de Développement (BAD), en qualité d'Assistant de Trésorerie Senior. Il a rejoint Citibank Côte d'Ivoire en 2004, en qualité de Vice-Président Résident Responsable de la vente des produits de trésorerie.

De 2008 à 2011, il a assumé au sein d'Atlantic Financial Group, les fonctions de Directeur Adjoint de la Trésorerie et de Directeur de la Trésorerie. En avril 2012, il rejoint la Holding ECOBANK Transnational Incorporated en qualité de Cadre de la Trésorerie.

Depuis 2014, il est le Directeur du Département de la Trésorerie d'Ecobank Côte d'Ivoire.

Il est titulaire d'un Master en Finance de SKEMA Business School à Nice et d'une Maîtrise en Science de Gestion de l'Université de Cocody Abidjan.

Madame Jeannette DIAN

Directrice de la Gestion des Risques depuis juin 2007, Madame DIAN occupe également ce poste au niveau de la zone UEMOA depuis 2011.

Madame DIAN a une riche carrière professionnelle bancaire. Elle totalise 20 ans de service à Ecobank Côte d'Ivoire à son actif. Elle a gravi les échelons passant par les fonctions de Responsable PME-PMI, d'Analyste de crédit avant d'être nommée Directrice de la Gestion des Risques.

Madame DIAN possède un Diplôme d'Etudes Supérieures de Banque de l'Institut de Techniques Bancaires du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris.

Madame Yolande AGBEMADON

Madame AGBEMADON est la Directrice des Ressources Humaines depuis septembre 2007.

Madame AGBEMADON a la responsabilité de la mise en œuvre de la politique générale de gestion des ressources humaines. Elle conduit la politique mise en place pour assurer une adéquation entre les objectifs de la Banque et les attentes du personnel.

Forte d'une solide expérience en gestion des ressources humaines acquise durant 26 ans, elle a débuté sa carrière en qualité de Responsable des Ressources Humaines et Responsable Juridique et Secrétaire Général du Groupe Pharmafinance –Laborex Côte d'Ivoire de 1991 à 1997.

Elle a intégré Ecobank Côte d'Ivoire en 1999 en tant que Directrice des Ressources Humaines, puis a été détachée au niveau du Groupe en qualité de Directrice des Rémunérations. Elle réintègre Ecobank Côte d'Ivoire en qualité de Directrice des Ressources Humaines.

Madame AGBEMADON est titulaire d'une Maîtrise en Droit des Affaires de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire.



Monsieur Joël ATCHORI

Monsieur ATCHORI est le Directeur des Opérations et de la Technologie.

A ce titre, Monsieur ATCHORI a la responsabilité d'assurer le support opérationnel, technologique et sécuritaire de la banque en vue de garantir la qualité du service à la clientèle. Il s'assure également de la qualité de l'information comptable et financière pour une croissance continue de l'activité dans le respect des procédures, des textes réglementaires et des standards de la Banque.

Durant les 27 années passées au sein du Groupe, il a occupé les postes de Responsable Informatique Adjoint d'Ecobank Côte d'Ivoire, de Directeur Informatique de Ecobank Libéria, Responsable Informatique Ecobank Côte d'Ivoire, de Directeur des Opérations et de la technologie d'Ecobank Cameroun et de la Zone CEMAC.

Monsieur ATCHORI est titulaire d'un Master en Audit et Contrôle de Gestion de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG) d'Abidjan, d'un diplôme de Programmeur d'Applications de l'Institut Supérieur de l'Enseignement Technique de Yamoussoukro et d'un diplôme de Programmeur de l'Ecole Française d'Enseignement Technique (EFET) d'Abidjan.

Madame Evelyne KAKOU

Madame KAKOU est la Directrice du Département Client Engagement Management. A ce titre, elle veille au respect des normes de qualité de service à la clientèle.

Madame KAKOU a une solide expérience professionnelle bancaire acquise notamment à travers ses fonctions de Chef de mission Audit bancaire chez Mazars et Guerard Côte d'Ivoire (1997 à 2000) et de Responsable du Département de Gestion des Crédits de la Société Ivoirienne de Banque (2000 à 2003).

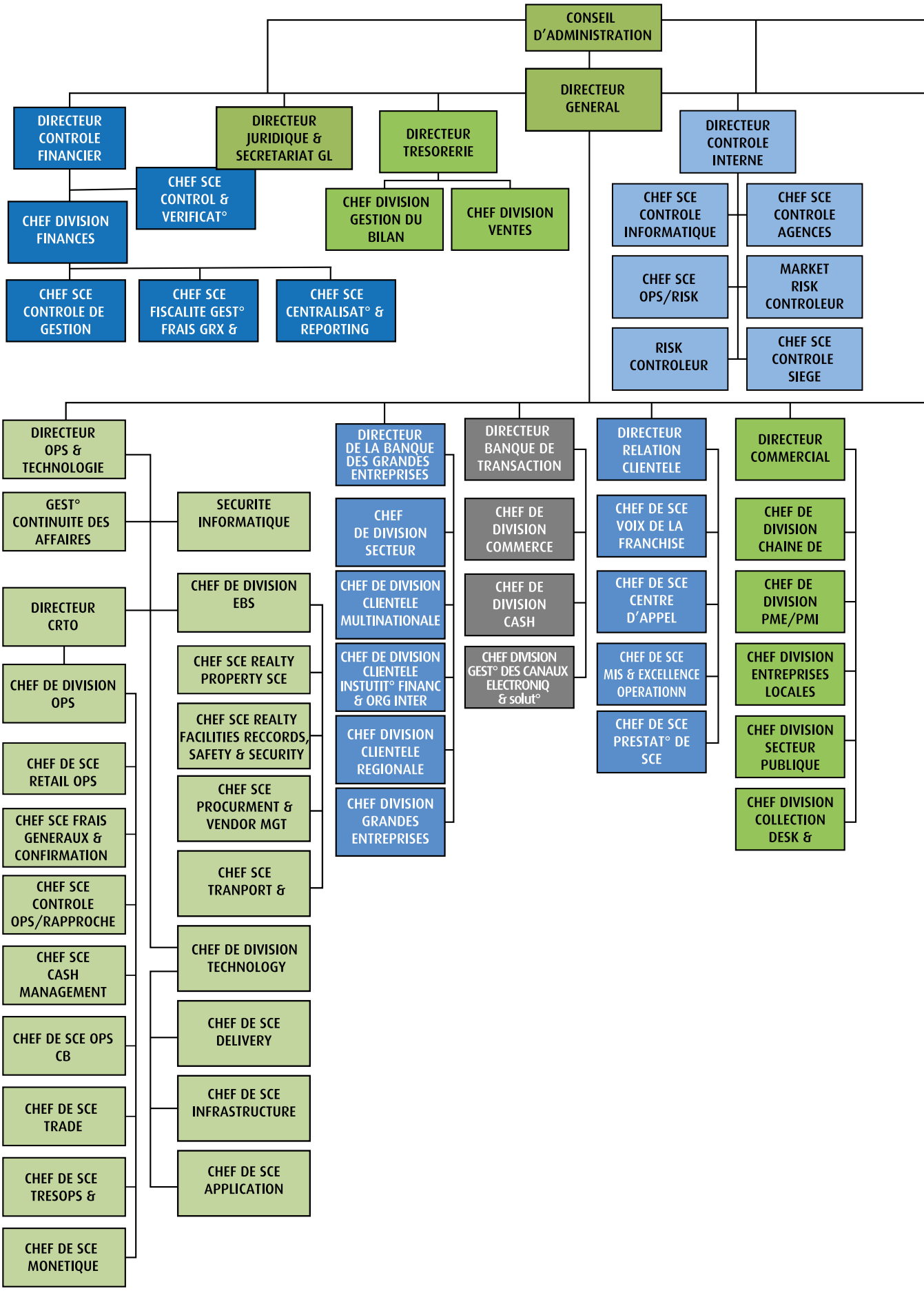
Elle a pris fonction à Ecobank Côte d'Ivoire en 2003 où elle a occupé les postes de Chef du Service de Crédit Administration, Responsable du Centre de Contact Clientèle, avant d'être nommée Directrice du Département Client Engagement Management.

Madame KAKOU est titulaire d'un Master en Management du CERAM Ecole Supérieure de Commerce de Nice-Sophia Antipolis et d'une Maîtrise des Sciences de Gestion de l'Université d'Abidjan.

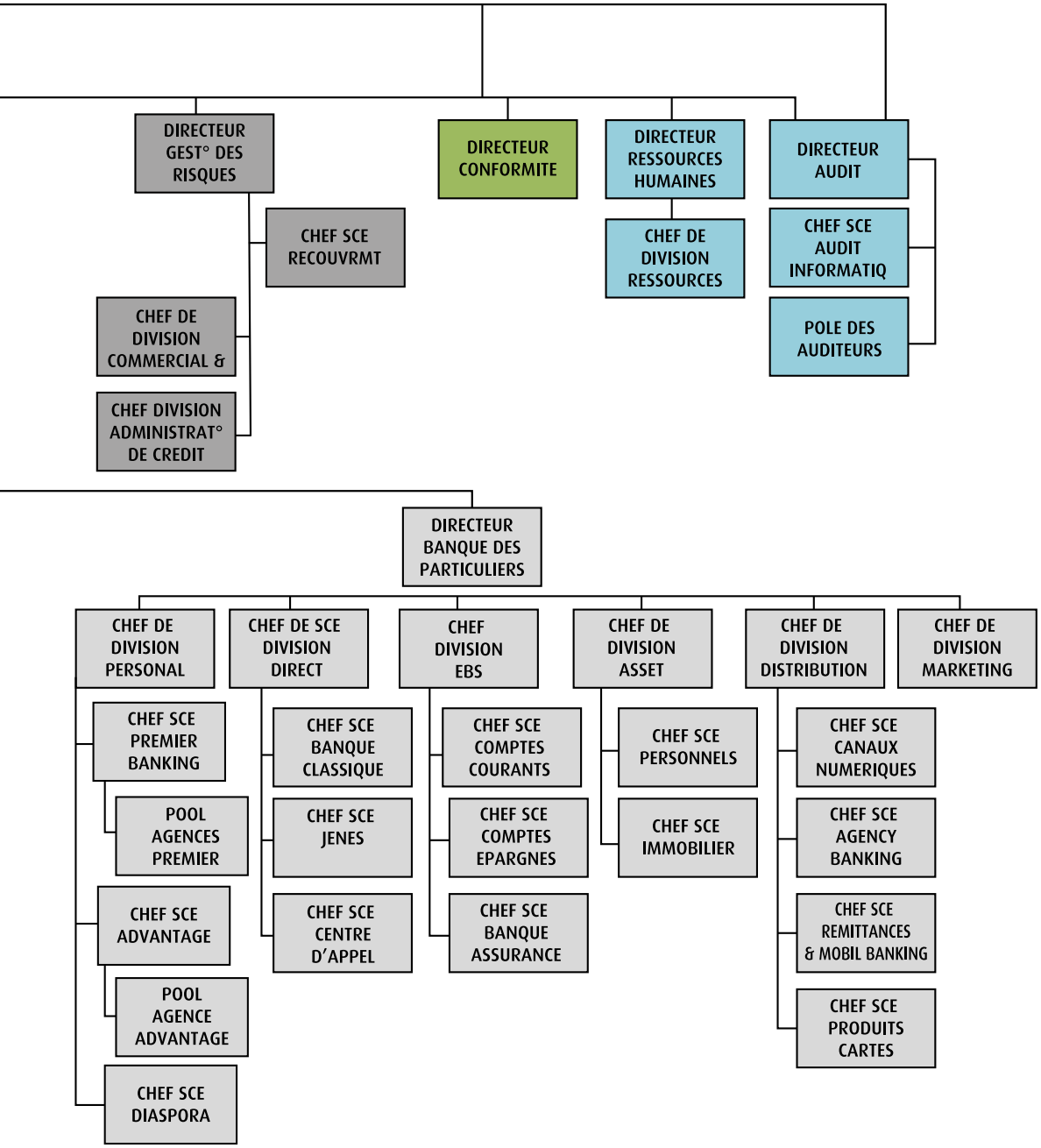
II.6.4. Organigramme

Ci-après l'organigramme d'Ecobank Côte d'Ivoire.




CONSEIL D'ADMINISTRATION
DIRECTEUR GENERAL
DIRECTEUR CONTROLE FINANCIER
DIRECTEUR JURIDIQUE & SECRETARIAT GL
DIRECTEUR TRESORERIE
DIRECTEUR CONTROLE INTERNE
CHEF SCE CONTROL & VERIFICAT°
CHEF DIVISION FINANCES
CHEF DIVISION GESTION DU BILAN
CHEF DIVISION VENTES
CHEF SCE CONTROLE INFORMATIQUE
CHEF SCE CONTROLE AGENCES
CHEF SCE OPS/RISK
MARKET RISK CONTROLEUR
RISK CONTROLEUR
CHEF SCE CONTROLE SIEGE
CHEF SCE CONTROLE DE GESTION
CHEF SCE FISCALITE GEST° FRAIS GRX &
CHEF SCE CENTRALISAT° & REPORTING
DIRECTEUR OPS & TECHNOLOGIE
DIRECTEUR DE LA BANQUE DES GRANDES ENTREPRISES
DIRECTEUR BANQUE DE TRANSACTION
DIRECTEUR RELATION CLIENTELE
DIRECTEUR COMMERCIAL
GEST° CONTINUITE DES AFFAIRES
SECURITE INFORMATIQUE
CHEF DE DIVISION SECTEUR
CHEF DE DIVISION COMMERCE
CHEF DE SCE VOIX DE LA FRANCHISE
CHEF DE DIVISION CHAINE DE
DIRECTEUR CRTO
CHEF DE DIVISION EBS
CHEF DE DIVISION CLIENTELE MULTINATIONALE
CHEF DE DIVISION CASH
CHEF DE SCE CENTRE D'APPEL
CHEF DE DIVISION PME/PMI
CHEF DE DIVISION OPS
CHEF SCE REALTY PROPERTY SCE
CHEF DE DIVISION CLIENTELE INSTUTIT° FINANC & ORG INTER
CHEF DIVISION GEST° DES CANAUX ELECTRONIQ & solut°
CHEF DE SCE MIS & EXCELLENCE OPERATIONN
CHEF DIVISION ENTREPRISES LOCALES
CHEF SCE REALTY FACILITIES RECCORDS, SAFETY & SECURITY
CHEF DIVISION CLIENTELE REGIONALE
CHEF DE SCE PRESTAT° DE SCE
CHEF DIVISION SECTEUR PUBLIQUE
CHEF DE SCE RETAIL OPS
CHEF SCE PROCURMENT & VENDOR MGT
CHEF DIVISION GRANDES ENTREPRISES
CHEF DIVISION COLLECTION DESK &
CHEF SCE FRAIS GENERAUX & CONFIRMATION
CHEF SCE TRANPORT &
CHEF SCE CONTROLE OPS/RAPPROCHE
CHEF DE DIVISION TECHNOLOGY
CHEF SCE CASH MANAGEMENT
CHEF DE SCE DELIVERY
CHEF DE SCE OPS CB
CHEF DE SCE INFRASTRUCTURE
CHEF DE SCE TRADE
CHEF DE SCE APPLICATION
CHEF DE SCE TRESOPS &
CHEF DE SCE MONETIQUE




DIRECTEUR GEST° DES RISQUES
DIRECTEUR CONFORMITE
DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR AUDIT
CHEF SCE RECOUVRMT
CHEF DE DIVISION RESSOURCES
CHEF SCE AUDIT INFORMATIQ
CHEF DE DIVISION COMMERCIAL &
POLE DES AUDITEURS
CHEF DIVISION ADMINISTRAT° DE CREDIT
DIRECTEUR BANQUE DES PARTICULIERS
CHEF DE DIVISION PERSONAL
CHEF DE SCE DIVISION DIRECT
CHEF DIVISION EBS
CHEF DE DIVISION ASSET
CHEF DE DIVISION DISTRIBUTION
CHEF DE DIVISION MARKETING
CHEF SCE PREMIER BANKING
CHEF SCE BANQUE CLASSIQUE
CHEF SCE COMPTES COURANTS
CHEF SCE PERSONNELS
CHEF SCE CANAUX NUMERIQUES
POOL AGENCES PREMIER
CHEF SCE JENES
CHEF SCE COMPTES EPARGNES
CHEF SCE IMMOBILIER
CHEF SCE AGENCY BANKING
CHEF SCE ADVANTAGE
CHEF SCE CENTRE D'APPEL
CHEF SCE BANQUE ASSURANCE
CHEF SCE REMITTANCES & MOBIL BANKING
POOL AGENCE ADVANTAGE
CHEF SCE PRODUITS CARTES
CHEF SCE DIASPORA



II.6.5. Représentation légale

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur Général représente la Banque dans ses rapports avec les tiers.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter sa signature ou celle d'un mandataire spécial.

II.6.2. Conventions réglementées

Le tableau ci-après présente les conventions réglementées d'Ecobank Côte d'Ivoire.

Tableau 7 : conventions réglementées Ecobank Côte d'Ivoire

N° d'ordre	Parties concernées	Nature et objet	Montant en FCFA/ USD	Date d'effet	Durée-échéance	Garanties	Effets produits / encours au 31/12/2016
1	Ecobank Côte d'Ivoire et EDC Investment Corporation	Ouverture d'une ligne de caution d'agrément pour les activités de EDC en qualité de SGI	233 175 484 FCFA	20/12/2016	30/11/2017	Dépôt de garantie de 233 175 484 FCFA	Commission perçue : 2 576 431 FCFA
2	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de crédit destiné au financement d'équipements	12 000 000 FCFA	22/01/2016	5 ans	Délégation d'assurance-vie	Intérêts perçus : 302 406 FCFA Encours : 9 932 271 FCFA
3	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de crédit destiné au financement d'équipements	11 000 000 FCFA	11/05/2016	5 ans	Délégation d'assurance-vie	Intérêts perçus : 187 567 FCFA Encours : 9 804 430 FCFA
4	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de crédit destiné au financement d'équipements	15 000 000 FCFA	13/10/2016	5 ans	Délégation d'assurance-vie	Intérêts perçus : 85 794 FCFA Encours : 14 279 187 FCFA
5	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de prêt d'urgence	3 000 000 FCFA	21/10/2016	10 mois	Néant	Intérêts perçus : sans intérêts Encours : 2 100 000 FCFA



N° d'ordre	Parties concernées	Nature et objet	Montant en FCFA/ USD	Date d'effet	Durée-echéance	Garanties	Effets produits / encours au 31/12/2016
6	Ecobank Côte d'Ivoire et ECOBANK Transnational Incorporated (ETI)	Nantissement des actions d' ETI dans le capital d'Ecobank Côte d'Ivoire en garantie d'un prêt de 25 millions USD consenti par un tiers à ETI.	25 000 000 USD	07/05/2014	5 ans	Néant	Néant
7	Ecobank Côte d'Ivoire etEcobank Mali	Convention de services partagés aux termes de laquelleEcobank Côte d'Ivoire apporte son assistance àEcobank Mali	Indéterminé	01/01/2015	Indéterminé	Néant	Rémunération perçue : 132 220 722 FCFA
8	Ecobank Côte d'Ivoire etEcobank Niger	Convention de services partagés aux termes de laquelleEcobank Côte d'Ivoire apporte son assistance àEcobank Niger	Indéterminé	01/01/2015	Indéterminée	Néant	Rémunération perçue : 71 496 066 FCFA
9	Ecobank Côte d'Ivoire et eProcess International	Convention d'implémentation du système d'information de la Banque Flexcube V 12	Indéterminé	22/05/2015	Indéterminée	Néant	Aucune rémunération payée, la convention n'ayant pas encore été exécutée.



N° d'ordre	Parties concernées	Nature et objet	Montant en FCFA/ USD	Date d'effet	Durée-echéance	Garanties	Effets produits / encours au 31/12/2016
10	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de crédit destiné au financement d'équipements	12 000 000 FCFA	23/09/2015	5 ans	Délégation d'assurance-vie	Intérêts perçus : 307 240 FCFA Encours : 9 164 878 FCFA
11	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de prêt d'urgence	4 000 000 FCFA	28/07/2015	1 an	Néant	Prêt remboursé
12	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de crédit destiné au financement d'une résidence principale	60 000 000 FCFA	Décembre 2012	15 ans	Délégation d'assurance-vie et hypothèque	Intérêts perçus : 2 000 614 FCFA Encours : 47 482 176 FCFA
13	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de crédit destiné à l'aménagement et à l'équipement de la résidence principale	19 700 000 FCFA	Janvier 2013	5 ans	Délégation d'assurance-vie et hypothèque	Intérêts perçus : 187 073 FCFA Encours : 3 891 856 FCFA
14	Ecobank Côte d'Ivoire et eProcess International	Convention de services partagés au termes de laquelle eProcess International apporte son assistance technique à la Banque	Indéterminé	01/01/2013	Indéterminée	Néant	Rémunération payée : 3 650 871 799 FCFA
15	Ecobank Côte d'Ivoire et ECOBANK Transnational Incorporated (ETI)	Convention de services partagés au terme de laquelle ETI apporte son assistance technique à la Banque	Indéterminé	01/01/2012	Indéterminée	Néant	Rémunération payée : 3 387 302 615 FCFA



N° d'ordre	Parties concernées	Nature et objet	Montant en FCFA/ USD	Date d'effet	Durée-échéance	Garanties	Effets produits / encours au 31/12/2016
16	Ecobank Côte d'Ivoire et ECOBANK Transnational Incorporated (ETI)	Convention de détachement au terme de laquelle ETI a détaché auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire un Directeur Général	Indéterminé	2007	Indéterminé	Néant	Salaires et avantages versés au Directeur Général
17	Ecobank Côte d'Ivoire et un Administrateur	Ouverture de crédit destiné au financement d'équipements et biens	50 000 000 FCFA	03/07/2013	4 ans	Délégation d'assurance-vie	Intérêts perçus : 448 254 FCFA Encours : 7 689 802 FCFA
18	Ecobank Côte d'Ivoire et ECOBANK Transnational Incorporated (ETI)	Convention de prêt subordonné consenti par ETI à Ecobank Côte d'Ivoire d'un montant de 11 200 000 USD, objet d'un déblocage partiel de 5 600 000 USD en 2013	11 200 000 USD	Décembre 2010	01/05/2019	Néant	Intérêts payés : 149 000 000 FCFA Encours : 4 000 000 USD
19	Ecobank Côte d'Ivoire et ECOBANK Transnational Incorporated (ETI)	Convention de prêt subordonné consenti par ETI à Ecobank Côte d'Ivoire d'un montant de 10 000 000 USD.	10 000 000 USD	Juin 2011	02/07/2019	Néant	Intérêts payés : 373 000 000 FCFA Encours : 8 571 429 USD
20	Ecobank Côte d'Ivoire et ECOBANK Transnational Incorporated (ETI)	Convention de prêt subordonné consenti par ETI à Ecobank Côte d'Ivoire d'un montant de 2 728 200 USD .	2 728 200 USD	Décembre 2011	Décembre 2018	Néant	Intérêts payés : 39 800 000 FCFA Encours : 1 091 280 USD

Source : Ecobank Côte d'Ivoire



II.7. CAPITAL HUMAIN

L'ambition d'ECOBANK est de bâtir une banque panafricaine d'envergure mondiale et de contribuer à l'intégration et au développement économique et financier du continent africain.

Le capital humain reste l'un des axes stratégiques majeurs en vue de la réalisation de cet objectif.

Ecobank Côte d'Ivoire s'est dotée au fil des années d'un personnel polyvalent et compétent. De 530 employés à fin 2012, l'effectif est passé à 662 à fin 2016. Cette croissance de 25% est essentiellement due à l'expansion du réseau d'agences qui compte en son sein aujourd'hui 53 agences réparties sur toute l'étendue du territoire nationale.

Le tableau ci-après présente l'évolution de l'effectif d'Ecobank Côte d'Ivoire (2012-2016)

Tableau 8 : Evolution de l'effectif d'Ecobank Côte d'Ivoire (2012-2016)

Evolution de l'effectif					
Catégorie	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Cadres expatriés	**2**	**2**	**1**	**1**	**2**
Cadres nationaux	166	222	251	254	273
Agents de maîtrise	338	366	385	382	366
Employés	8	3	2	2	0
Personnel temporaire	16	25	23	21	21
TOTAL	**530**	**618**	**662**	**660**	**662**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Ecobank Côte d'Ivoire œuvre à être un employeur de choix. La Banque ne dispose pas de contrats d'intéressement, de participation, d'options et d'autres avantages en faveur du personnel.
Cependant, elle reconnaît les efforts fournis par les employés et a mis en place un programme de récompenses et d'avantages sociaux compétitifs afin d'en garantir la fidélité. L'engagement envers son personnel est essentiel à son développement et à son succès.

Ecobank Côte d'Ivoire valorise ses employés et met tout en œuvre afin d'offrir à chacun d'eux un large éventail d'opportunités professionnelles et personnelles, qui leur permettent d'élargir leurs horizons, renforcer leurs capacités et talents, et développer leur potentiel.

Ecobank Côte d'Ivoire offre un environnement propice à la formation continue et à la créativité. Par ailleurs la Banque célèbre et exploite la diversité, le genre, avec pour valeurs fondamentales le respect et l'intégrité.

La présence du Groupe ECOBANK en Afrique subsaharienne offre aux employés d'Ecobank Côte d'Ivoire l'opportunité de travailler dans différents pays, et donc d'évoluer aussi bien localement qu'à l'international.

II.8. MARCHE DES TITRES

Ecobank Côte d'Ivoire est présente sur le compartiment obligataire du Dépositaire Central Banque de Règlement (DC/BR). En effet, en 2013, elle a émis un emprunt privé dénommé **«ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,50 % 2013-2020»** pour un montant de FCFA 9,1 milliards.

L'emprunt obligataire **« ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,50 % 2013-2020 »** présente les principales caractéristiques suivantes :



- Montant de l'émission : 9,1 milliards FCFA
- Valeur nominale : 50 millions FCFA
- Prix d'émission : 50 millions FCFA
- Nombre de titres : 182 Obligations
- Durée : 7 ans sans différé de remboursement
- Taux d'intérêt : 6,50 % brut par an, payable annuellement
- Amortissement : 7 annuités constantes sans différé
- Garantie : Pas de garantie particulière
- Fiscalité : Les revenus des obligations émises par Ecobank Côte d'Ivoire sont soumis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux appliqué dans le pays de résidence du souscripteur au moment du paiement.

Tableau d'amortissement

Tableau 9 : Tableau d'amortissement emprunt obligataire «Ecobank Côte d'Ivoire 6,50 % 2013-2020» *Milliers FCFA*

Année	Encours début de période	Intérêt	Amortissement	Annuités	Encours fin de période
04/11/2014	9 100 000	591 500	1 300 000	1 891 500	7 800 000
04/11/2015	7 800 000	507 000	1 300 000	1 807 000	6 500 000
04/11/2016	6 500 000	422 500	1 300 000	1 722 500	5 200 000
04/11/2017	5 200 000	338 000	1 300 000	1 638 000	3 900 000
04/11/2018	3 900 000	253 500	1 300 000	1 553 500	2 600 000
04/11/2019	2 600 000	169 000	1 300 000	1 469 000	1 300 000
04/11/2020	1 300 000	84 500	1 300 000	1 384 500	-
TOTAL		2 366 000	9 100 000	11 466 000	

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Au 31 décembre 2016, l'encours du principal et les intérêts restants dus au titre de cet emprunt sont respectivement de 5 200 millions FCFA et 845 millions FCFA.

II.9. NOTATION D'ECOBANK COTE D IVOIRE

En avril 2017, l'agence Bloomfield Investment a attribué à Ecobank Côte d'Ivoire la note de A+ avec une perspective positive. Cette note reflète les bonnes performances de la Banque sur les 4 dernières années et illustre sa solidité financière. La fiche de notation est présentée ci-après :

Tableau 10 : Fiche de notation-Ecobank Côte d'Ivoire

Catégorie de valeurs	Echelle de notation	Monnaie	Note actuelle	Note précédente	Perspective
Long terme	Monnaie Locale	CFA	A+	N/A	Positive
Court terme	Monnaie Locale	CFA	A1	N/A	Positive

Source : Rapport de notation Ecobank Côte d'Ivoire par Bloomfield Investment



Justification de la notation et perspective

Sur le long terme : Qualité de crédit élevée. Les facteurs de protection sont bons. Cependant, les facteurs de risques sont plus variables et plus importants en période de pression économique.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun très élevée. Les facteurs de liquidité sont excellents et soutenus par de bons facteurs de protection des éléments essentiels. Les facteurs de risque sont mineurs.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs positifs suivants:

- Un soutien perceptible du Groupe ECOBANK Transnational Incorporated ;
- Un bon positionnement sur le marché en terme de collecte de ressources clientèle ;
- Des indicateurs de performance en hausse ;
- Une maitrise des charges d'exploitation ;
- Une bonne flexibilité de financement ;
- Un risque de liquidité maitrisé.

Les principaux facteurs de fragilité de la qualité de crédit sont les suivants :

- Un recul de la part de marché en crédits à la clientèle du fait de l'intensification de la concurrence ;
- Un coût du risque en hausse de façon générale ;
- Un taux de couverture des risques conforme à la norme réglementaire, mais en baisse

Source : Rapport de notation Ecobank Côte d'Ivoire par Bloomfield Investment



III. PRESENTATION DES ACTIVITES D'ECOBANK COTE D'IVOIRE



III.1. PRESENTATION DU SECTEUR BANCAIRE EN COTE D'IVOIRE

III.1.1. Economie ivoirienne

Une croissance qui reste tirée par les grands travaux publics, l'amélioration du climat des affaires et la normalisation politique

La croissance est demeurée solide en 2016 portée par la poursuite des grands travaux publics de réhabilitation des infrastructures dans le cadre du 2ème Plan National de Développement (2016-2020), l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la stabilité politique. En outre, les prix garantis aux agriculteurs, la mise en place de la couverture maladie universelle et le relèvement des salaires ont continué à tirer la consommation privée, dans un contexte d'inflation contenue.

L'activité devrait rester vigoureuse en 2017, soutenue par l'effort continu dans les infrastructures, des investissements plus nourris dans le secteur agroalimentaire et le logement et une consommation privée toujours dynamique. S'agissant de la production phare du pays, le cacao, la récolte commencée en octobre 2016 s'annonce bonne, après une mauvaise récolte intermédiaire au printemps, due au passage d'El Nino. Cependant, les cours du cacao ont chuté depuis l'été 2016 du fait de la stagnation de la demande mondiale et de l'ampleur des stocks. Dans ce contexte, le Conseil du café cacao de Côte d'Ivoire tente de faire repartir les cours en interrompant les ventes par anticipation de la récolte 2017-2018.
Par ailleurs, alors qu'elle est en déclin régulier, la production d'hydrocarbures pourrait se redresser dans les années à venir, grâce à la découverte de nouveaux champs et aux investissements projetés.

La croissance demeure exposée aux fluctuations des prix des matières premières et, est par ailleurs, encore bridée par la vétusté des infrastructures. Cependant, la reprise de l'activité depuis la fin de la crise post-électorale a permis d'accroître le niveau de vie de la population et de dynamiser la demande intérieure. Pour maintenir une croissance forte, il apparait nécessaire de continuer à développer le secteur exportateur manufacturier (en accroissant l'investissement dans le capital humain et en réduisant les obstacles au commerce transfrontalier), de réduire les inégalités de revenus et d'éviter la mise en œuvre d'une politique budgétaire procyclique.

Des déficits courant et budgétaire qui ont tendance à se creuser.
Le déficit courant tend à se creuser du fait de la vigueur des importations liées à l'investissement. Les exportations de cacao se replient légèrement depuis leur pic de 2015 tandis que les exportations de pétrole connaissent depuis ces dernières années un recul ininterrompu, ces deux produits représentant encore la moitié des ventes à l'étranger. A la différence de la balance commerciale, celle des invisibles est déficitaire. Les investissements directs étrangers et les emprunts extérieurs permettent de financer la plus grande partie du déficit courant.

Le déficit budgétaire s'est creusé en 2016, en raison d'une augmentation des dépenses, y compris pour la sécurité, la santé et l'éducation. Afin de préserver la viabilité de la dette publique, acquise depuis l'allégement de dette obtenu par le pays en 2012 au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, les autorités et le FMI ont convenu que le déficit public devra converger vers la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici 2019. Cela nécessitera d'améliorer la mobilisation des recettes et de contenir les dépenses courantes. Des mesures sont envisagées pour faire face aux risques budgétaires émanant d'entreprises publiques en difficulté. En outre, un accord a été trouvé sur les étapes d'une accélération de la restructuration des banques et entreprises publiques.

Source : Coface

III.1.2. Secteur bancaire ivoirien

Positionnement dans la sous-région
Le secteur bancaire ivoirien représente le marché le plus dynamique de la sous-région UEMOA, avec le taux de bancarisation le plus élevé de la région, estimé à 20,36% à fin 2014 contre une moyenne sous régionale de 14,83% (source BCEAO).
En novembre 2016, la Côte d'Ivoire contribue par ailleurs à hauteur de 31,7% et 32,1% respectivement au volume total de crédits et de dépôts des banques de l'UEMOA (source Commission Bancaire de l'UEMOA).

Secteur
Au 31 décembre 2016, le secteur bancaire ivoirien compte 27 banques et 2 établissements financiers dont 1 spécialisé dans le leasing (source : BCEAO). Le nombre important de banques opérant en Côte d'Ivoire ne semble pas entamer cependant l'attrait de ce marché pour de nouveaux acteurs. En effet, 6 banques ont lancé leurs opérations entre 2011



et 2016, notamment la BGFI, Diamond Bank, Guaranty Trust Bank, Coris Bank, la Banque de l'Union (BDU) et la Banque Malienne de Solidarité (BMS). Par ailleurs deux nouvelles banques sont en cours d'installation (Standard Bank et la Banque d'Abidjan).
Le taux de bancarisation relativement faible offre un potentiel important en termes de croissance notamment sur le segment de la Banque de Particuliers, qui est accru dans le contexte actuel de reprise économique.

Malgré le renforcement de la compétition du fait de l'augmentation du nombre d'acteurs depuis 2008, le secteur bancaire reste dominé par quelques banques de grande taille ayant plusieurs décennies d'existence et soutenues par des groupes d'importance internationale et régionale.

La qualité du portefeuille de prêts de l'ensemble des banques de la place s'est dégradée entre 2014 et 2015, avec notamment un taux de dégradation brut en hausse de 10,1% à 14,2%.
Les crédits à moyen et long termes représentent respectivement 38% et 3% des crédits, 59% des crédits étant à court terme. Le crédit à l'agriculture représente seulement 4,4 % du crédit total, alors que ce secteur représente 24% du PIB. Ainsi, la difficulté d'accès au financement du secteur privé reste l'un des principaux freins au développement de l'économie. Le programme de développement du secteur financier du gouvernement, qui vise à renforcer le système bancaire, a restructuré les banques publiques avec la privatisation en cours de Versus Bank et la mise sous administration provisoire de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Présentation des principaux opérateurs
Les 5 premières banques représentent 59,13% du marché en termes de crédits et 59,93% du marché en terme de ressources à fin décembre 2016 (source : APBEF-CI). Il s'agit notamment de :

- SGBCI, filiale du groupe français Société Générale et première banque ivoirienne par la taille de bilan, avec une part de marché de 18,29% en termes d'emplois et de 14,40% en termes de ressources à fin décembre 2016 ;
- Ecobank Côte d'Ivoire, avec une part de marché de 11,49% en termes d'emplois et de 14,28% en termes de ressources à fin décembre 2016 ;
- BACI, filiale du groupe ivoirien Atlantic Business International, avec une part de marché de 10,64% en termes d'emplois et de 13,31% en termes de ressources à fin décembre 2016 ;
- NSIA Banque Côte d'Ivoire, avec une part de marché de 10,15% en termes d'emplois et de 8,47% en termes de ressources à fin décembre 2016 ;
- SIB, filiale du groupe Marocain Attijariwafa, avec une part de marché de 9,46% en termes d'emplois et de 9,47% en termes de ressources à fin décembre 2016.

Source : Rapport de valorisation EY d'Ecobank Côte d'Ivoire

III.1.3. Cadre réglementaire

Cadre institutionnel et réglementation des banques ivoiriennes
La Commission Bancaire est l'autorité compétente en matière de supervision et de surveillance du système bancaire en UEMOA. La Commission Bancaire est spécifiquement chargée de veiller à l'organisation et au contrôle de l'activité des banques et établissements financiers dans chaque pays de la région, et notamment au respect du dispositif prudentiel. A cet effet, les limites des ratios prudentiels (normes de gestion) à respecter par les banques sont fixées telles que présentées dans le tableau ci-dessous :



Ratios prudentiels

Tableau 11 : Ratios prudentiels

	Normes
Fonds propres de base*	> = 10 000
Fonds propres effectifs*	> = 10 000
Couverture de risques	> = 8%
Limitation des participations dans les entreprises autres que les banques et établissements financiers et les sociétés immobilières	< 15%
Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans les sociétés immobilières	< 15%
Limitation des immobilisations et participations	< 100%
Prêts au personnel et aux dirigeants	< 20%
Ratios de division des risques	
Engagements sur même signature	< 75%
Total engagements > 25% FPE	< 8 xFPE
Coefficient de liquidité	> 75%
Couverture des emplois à moyen et long terme > 50%	> 50%

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Evolutions récentes :

Ratios de couverture et de structure

La norme du ratio de couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables a été révisée en janvier 2013 par la BCEAO et portée à 50%, contre 75% antérieurement. Par ailleurs, le ratio de structure de portefeuille a également été supprimé par la BCEAO à partir de cette même date.

Capital social minimum

La décision N°003 du 30/03/2015/CM/UEMOA et l'avis N°001-05-2015 du 21 mai 2015 de la BCEAO contraint les banques de la zone UEMOA à relever leur capital social minimum à 10 000 millions FCFA avant le 1er juillet 2017.

Nouveau dispositif prudentiel

Conformément aux dispositions de l'article 34 du Traité de l'UEMOA du 20 janvier 2007 et de l'article 56 de la



loi uniforme portant sur la réglementation bancaire, le nouveau dispositif prudentiel, adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA au cours de sa session du 24 juin 2016 et applicable à partir du 1er janvier 2018, a pour objet de fixer les nouvelles règles prudentielles applicables aux banques, aux établissements financiers à caractère bancaire et aux compagnies financières en activité dans l'Union.

Ce dispositif repose sur les règles de Bâle II et de Bâle III. Il vise à promouvoir la préservation d'un système bancaire, solide et résilient, répondant aux besoins des économies des Etats de l'UEMOA, et qui présente un profil de risque maîtrisé. Cette convergence du dispositif prudentiel vers les standards internationaux s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre des orientations définies par les plus hautes autorités de l'union dans le cadre de la réforme institutionnelle de l'UEMOA et de la BCEAO.

Les règles bâloises ont été transposées en tenant compte des caractéristiques des économies et des spécificités du système bancaire de l'UEMOA.

L'architecture du présent dispositif repose sur les trois piliers complémentaires suivants :

1) Le premier pilier porte sur des exigences minimales de fonds propres en fonction des risques (de crédit, opérationnel, de marché), conformément aux règles de Bâle III. Il aborde également les normes prudentielles connexes aux exigences minimales de fonds propres, notamment la division des risques et le ratio de levier ;
2) Le deuxième pilier définit les grands principes de la surveillance prudentielle et le cadre d'intervention y afférent ;
3) Le troisième pilier énonce les principes directeurs régissant la discipline de marché. Il vise à renforcer la transparence et la communication des établissements vis-à-vis du public quant à leur exposition aux risques.

Le nouveau dispositif établit également des exigences prudentielles en matière de liquidité. Ces dernières présentent les normes minimales applicables aux établissements, conformément aux recommandations édictées par le Comité de Bâle.

Détermination des exigences minimales de fonds propres en fonction des risques (Pilier I)

L'établissement doit veiller au respect des exigences minimales de fonds propres couvrant son exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché.

Les risques pondérés d'un établissement sont constitués de la somme des actifs pondérés en fonction des risques (APR) de crédit, opérationnel et de marché.

Les APR résultant des risques opérationnels et de marché représentent respectivement 12,5 fois les exigences de fonds propres pour le risque opérationnel et pour le risque de marché.

Les ratios de solvabilité réglementaires se calculent de la façon suivante :

$$\frac{\textit{(Fonds propres effectifs)}}{\textit{(APR de crédit+(12,5≥risque opérationnel)+12,5≥risque de marché)}}$$

où

APR de crédit = actif pondéré en fonction du risque de crédit, déterminé selon l'approche standard.

Risque opérationnel = exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel, calculées selon l'approche indicateur de base ou l'approche standard.

Risque de marché = exigences de fonds propres au titre du risque de marché, calculées selon l'approche indicateur de base ou l'approche standard.



Le tableau ci-dessous présente le mode de détermination du nouveau ratio de solvabilité minimum selon les prochaines normes réglementaires Bâle II/III.

Tableau 12 : Mode de détermination du nouveau ratio de solvabilité minimum (Bâle II/III)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CET1 min (Fonds propres de base dures)		5%	5%	5%	5%	5%
T1 min (Fonds propres de base)		6%	6%	6%	6%	6%
Ratio de solvabilité min	8%	8%	8,25%	8,5%	8,75%	9%
Réserve spéciale		15%	15%	15%	15%	15%
Coussin de conservation		0,625%	1,25%	1,88%	2,5%	2,5%
Ratio de solvabilité min + coussin de conservation	8%	8,63%	9,50%	10,38%	11,25%	11,5%

Source :Rapport de valorisation EY d'Ecobank Côte d'Ivoire.

III.2. ACTIVITES D'ECOBANK COTE D'IVOIRE

III.2.1. Pôles d'activités

Depuis janvier 2016, le Groupe ECOBANK a entrepris une revue générale de son organisation, son modèle d'affaire et sa structure opérationnelle. Cette réorganisation s'est appliquée à toutes les filiales bancaires.

Ecobank Côte d'Ivoire, comme toutes les filiales du Groupe ECOBANK, a revu son organisation autour de trois secteurs d'activité axés sur le client :

- La Banque Commerciale
- La Banque des Particuliers
- La Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement

La Banque Commerciale

Ce département est en charge de mener avec succès la relation commerciale entre la Banque et les clients des secteurs spécifiques suivants :

- Les petites et moyennes entreprises ;
- Les entreprises locales de taille moyenne ;
- Les écoles et universités ;
- Les acteurs du secteur agricole ;
- Les confessions religieuses et associations ;
- Le secteur public (les projets, les collectivités locales et régionales, les structures et démembrements de l'État).

Via la Banque Commerciale, Ecobank Côte d'Ivoire propose à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins et qui couvrent :

- La gestion du cycle de trésorerie au moyen des produits de Cash Management, de Trésorerie et de Trade ainsi que par le biais de solutions électroniques bancaires innovantes ;

- La facilitation des collectes de ressources par le biais de produits électroniques propres ou en partenariat avec des sociétés de renom telle Mastercard et l'offre de collecte mobile via Masterpass;

- Les besoins de financement d'exploitation (financement de marchés et de stocks) ;

- Les besoins d'investissement (financement d'actifs).

Chiffres clés au 31 décembre 2016 :

- **11 756 clients**
- **94,588 milliards FCFA de financements bruts**
- **131, 353 milliards FCFA de ressources collectées.**

Ces financements ciblent les secteurs clés de l'économie que sont : l'agriculture, l'agro-industrie, la construction, les travaux publics et la téléphonie.

En tant qu'entreprise citoyenne, la Banque a également contribué de façon significative au financement du



système éducatif notamment l'enseignement supérieur avec un volume d'intervention de 15 milliards FCFA accordés au 31/12/2016.

La Banque des Particuliers

La Banque des Particuliers est en charge du développement du portefeuille des particuliers à travers la vente de produits et services spécifiques à cette clientèle.

Cette clientèle est composée non seulement des salariés de la fonction publique et du secteur privé mais également de tout autre particulier disposant de revenus.

La stratégie de cette direction est de mettre le client particulier au cœur des préoccupations de la Banque en lui offrant une diversité de produits adaptés.

La Banque des Particuliers s'appuie également sur les produits générés par les cartes bancaires, les produits électroniques, les produits de crédits, les transferts de fonds et les produits de bancassurance.

Les objectifs sont les suivants :

- Accroître le niveau des ventes de produits et services proposés à la clientèle des particuliers ;
- Contribuer à la création de nouveaux produits innovants et adaptés à la clientèle.

Le principal chantier de cette direction au cours de l'année 2016 a été la segmentation de la clientèle autour d'une offre de produits et une concentration sur la distribution numérique et le mobile.

Sur cette base, quatre segments de clients ont été créés avec des produits spécifiques :

- Clients « Premier » : Revenu mensuel supérieur à 3,5 millions FCFA
- Clients « Advantage » : Revenu mensuel compris entre 850 milles FCFA et 3,5 millions FCFA
- Clients « Classique » : Revenu mensuel inférieur à 850 milles FCFA
- Clients « Direct » : Jeunes de moins de 25 ans à faible revenu mensuel.

CLIENTS	PRODUITS
Premier : Service Bancaire haut standing destiné à l'homme d'affaires africain sophistiqué présent à l'international 	· Compte Premier · Gestion de fortune/investissements · Prêt personnel · Prêt immobilier · Carte de crédit/débit Platinum
Advantage : Solutions bancaires sur mesure pour les leaders de demain 	· Compte Advantage · Compte épargne · Prêt personnel · Prêt immobilier · Carte de crédit/débit Gold
Classique : Services bancaires pratiques et efficaces pour la majorité des clients 	· Compte Classique · Compte épargne · Compte d'avance · Carte prépayée · Carte de débit
Direct : Banque directe pour jeunes habitués à la technologie qui attendent des services rapides et pratiques 	Les produits Direct sont similaires aux produits Classique, avec en plus : · Compte Direct · Prêt étudiants



Chiffres clés au 31 décembre 2016 :

- **16,5 milliards FCFA de revenus**
- **54 milliards FCFA de crédits octroyés**
- **290 milliards FCFA de dépôts**
- **250 990 clients**
- **283 227 comptes.**

Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement

Le Département des Grandes Entreprises et d'Investissement est le principal pourvoyeur de revenus de la Banque, contribuant à fin décembre 2016 à 72% des revenus de la Banque.

Les principaux clients sont :

- Les Gouvernements
- Les Entreprises Multinationales et Régionales
- Les Entreprises locales importantes
- Les Institutions financières /Organisations internationales

Ces derniers sont gérés par les divisions ci-dessous :

- Global Corporates (GC) : regroupant la clientèle des multinationales ;
- Regional Corporates (RC) : regroupant les clients régionaux présents dans au moins deux pays d'Afrique subsaharienne hors Afrique du sud ;
- Public Sector (PS) : sa clientèle se compose de l'Etat et ses démembrements, des sociétés publiques et parapubliques, des structures d'autorité de régulation des fonds de développement, des projets publics bénéficiant de financement extérieur ;
- High Local Corporates (HLC) : regroupe la clientèle des grandes entreprises locales avec un minimum de chiffre d'affaires de 25 milliards FCFA ;
- Institutions Financière et Organisations Internationales (FI/IO) : regroupant les institutions financières bancaires ou non, les organisations internationales et les ONG ;

Au travers des différentes divisions, la Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement propose à sa clientèle des services sur mesure pour leur besoin de financement et d'investissement ainsi que leur gestion quotidienne. Elle participe au financement des principaux secteurs clés de l'économie ivoirienne avec 300 milliards FCFA dans le secteur pétrole et gaz, 148 milliards FCFA et 134 milliards FCFA respectivement dans l'industrie et les télécoms.

De façon historique, Ecobank Côte d'Ivoire via son département grandes entreprises participe au financement de campagnes agricoles (notamment celle du cacao) et aux émissions des Etats de la zone UEMOA sur les marchés financier et monétaire. A ce titre, Ecobank Côte d'Ivoire a été désignée le 26 janvier 2017 par la Direction Générale du Trésor Public de Côte d'Ivoire « Meilleure Spécialiste des Valeurs du Trésor (SVT) » pour l'année 2016, avec une part de marché de 25,1% du montant total mobilisé par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Chiffres clés au 31 décembre 2016 :

- **422 milliards FCFA d'emplois clientèle**
- **310 milliards FCFA de ressources clientèles**
- **51 milliards FCFA de revenus.**

III.2.2. Indicateurs clés

III.2.2.1 Produits et Services

Ecobank Côte d'Ivoire offre à ses clients une gamme variée de produits classiques et électroniques adaptés à leurs besoins. Ces produits constituent une véritable valeur ajoutée.

En effet, leur utilisation permet à la clientèle, de bénéficier de services de qualité.


Omni
La banque en ligne panafricaine dédiée aux entreprises
architecte, (héros)
Ecobank
À vos marques, prêts, transférez.
PREMIER BANKING
Ecobank
La Banque Panafricaine


VISA
ATM
L'avenir est dans le panafricanisme
Ecobank
La Banque Panafricaine



LA GAMME DES PRODUITS

LES PRODUITS CLASSIQUES	COMPTE EPARGNE; COMPTE COURANT; COMPTE DIASPORA; COMPTE NON RESIDENT
LES PRODUITS MONETIQUES	CARTE VISA CLASSIC; CARTE DE DEBIT; CARTE GOLD; CARTE PLATINIUM; CARTE CASH XPRESS
LES PRODUITS E-BANKING	E-ALERT; RIB; OMNI; MOBIL APP; MASTER PASS
LES PRODUITS DE DEPOTS	DEPOT A TERME; COMPTE EPARGNE PRIVILEGE
LES PRODUITS DE PRETS	PRETS ORDINAIRE; PRETS IMMOBILIER
LES PRODUITS DE TRANSFERT	LE TRANSFERT INTERNATIONAL; WU; RIA; MONEY GRAM; WARI; RAPID-TRANSFER
LES PRODUITS D'ASSURANCE	ECOTRESOR; ECOPENSION



Les produits classiques

- **Le compte épargne :** Le compte épargne est un compte à vue. Il permet à son titulaire d'accroitre ses revenus grâces aux intérêts générés et d'effectuer ses transactions dans les agences et distributeurs automatiques ECOBANK.

- **Le compte courant :** Le compte courant est le produit vedette d'ECOBANK. Il offre à son titulaire toute une série de services associés lui permettant d'effectuer aisément ses transactions.

- **Le compte diaspora :** Le compte diaspora est un compte spécialement conçu pour tous les travailleurs africains qui vivent en dehors de leur pays d'origine. Le compte diaspora ouvert dans le pays de résidence est qualifié automatiquement de compte non résident dans le pays d'origine du client. Ce compte non résident peut-être un compte épargne ou un compte courant.

- **Le compte non résident :** Le compte non résident est un compte spécialement conçu pour toute personne vivant en dehors de la Côte d'Ivoire et qui souhaiterait domicilier ses avoirs dans les livres de l'une de nos agences de son choix. Ce compte peut être un compte courant ou un compte épargne. Il permet à son titulaire d'effectuer des transactions dans les agences ECOBANK et distributeurs automatiques à billets du monde entier via la carte VISA.

Les produits monétiques

Les produits monétiques regroupent les cartes rattachées au compte épargne et/ou au compte courant utilisables dans tous les réseaux suivants : ECOBANK, GIM-UEMOA et VISA (en CI) via DAB/ GAB TPE ou transaction sur internet. Il en existe 5 types :

- Carte Visa Classic
- Carte de débit
- Carte Gold (réservée au segment Advantage)
- Carte Platinum (réservée au segment Premier)
- Carte Cash Xpress
- Carte Salaire Cash Xpress : La carte salaire est une carte de retrait et de paiement prépayé Visa classic destinée aux entreprises afin de simplifier la gestion de la paie de leurs salariés à faible revenu (inférieur à 200 000 FCFA).

Les Produits E-Banking

- **E-Alert :** L'E-Alert est un service d'avis par mail ou SMS. Ce service donne la possibilité au client d'être informé chaque fois qu'un nouveau mouvement est enregistré sur son compte.

- **RIB :** Hautement sécurisée par le logiciel Truster, la « Banque par Internet » ou « Retail Internet Banking » est un produit de banque en ligne qui permet aux clients d'opérer sur leurs comptes 24h/24 sans avoir à se déplacer. C'est un produit d'appoint offrant les facilités suivantes :

 - Consultation de solde, impression de relevés de compte, commande de chéquier etc.
 - Consultation de prêt et de DAT (s'il y a lieu)
 - Transfert compte à compte (gratuit)
 - Transfert vers les autres banques aux niveaux national et international (prélèvement de frais)
 - Mise à disposition d'informations en temps réel.

- **OMNI :** OMNI représente l'équivalent de la Banque par Internet pour le segment clients Entreprises. Elle offre aux clients institutionnels, en temps réel, des services hautement sécurisés tels que:

 - La suspension des paiements (stopper un paiement à date de valeur future)
 - Les consultations (solde, prêt, dépôt à termes, cours devises, etc.)
 - L'impression de relevés de compte
 - Les instructions de paiement (transfert compte à compte, transfert à tiers, traitement salaires, Swift, chèque banque, commande de chéquiers, etc.)
 - La personnalisation des accès aux utilisateurs de l'entreprise
 - Les services intégrés de notification par email
 - La programmation de paiement à date future.

- **ECOBANK mobile :** ECOBANK mobile est l'application numérique d'Ecobank Côte d'Ivoire téléchargeable gratuitement sur Google Play store, Apple store et Windows Store. Elle permet aux clients de réaliser diverses transactions (consultations de solde, virement, règlements auprès de commerçants...)

- **Master Pass :** La solution **Master Pass** est un moyen de paiement via téléphone mobile. Elle est intégrée



dans les options de l'application **''ECOBANK MOBILE''** et permet d'effectuer des paiements en scannant le code QR (Quick Response) affiché à la caisse du commerçant ou celui d'un site de vente en ligne.

Les produits de dépôts

- **Dépôt à terme :** Le terme Dépôt à Terme encore connu sous le sigle DAT est un produit de placement qui permet, à travers un contrat, de bloquer des fonds sur une période déterminée à un taux convenu à l'avance. Il peut être constitué à partir d'un compte courant ou d'un compte épargne. Il ne peut être rendu liquide qu'à une échéance précise stipulée au travers d'un contrat signé entre le client et la banque.

- **Le compte épargne privilège :** Le compte épargne privilège est un compte rémunéré accueillant des dépôts à vue, il permet à son titulaire d'accroitre ses revenus d'intérêts et d'effectuer des transactions dans les agences et distributeurs automatiques (DAB) ECOBANK.

Les produits Prêts

- **Prêt ordinaire :** Le Prêt ordinaire est un prêt à la consommation destiné aux clients désireux d'emprunter en vue de répondre à un besoin spécifique.

- **Prêt immobilier :** Le Prêt immobilier est un prêt à long terme octroyé à tout client ECOBANK, qui en éprouve le désir, pour l'achat, l'aménagement ou la construction d'un bien immobilier.

Les produits de Transfert

- **Le transfert International :** Le produit transfert international est une solution simple et sécurisée qui permet d'envoyer très rapidement des fonds à l'étranger. Les fonds peuvent également provenir de l'étranger.

- **WESTERN UNION :** Le produit Western union est un service rapide et pratique qui permet d'envoyer et de recevoir de l'argent à travers le monde.

- **RIA :** Le service RIA est un service de transfert d'argent à l'échelle nationale et internationale.

- **MONEY GRAM :** Moneygram est un service de transfert d'argent à l'échelle nationale et internationale.

- **WARI :** Wari est un ensemble de service permettant de transférer de l'argent à l'échelle nationale et internationale.

- **RAPIDTRANSFER :** Le produit Rapidtransfer est un produit d'envoi instantané d'argent, exclusif à ECOBANK. Rapidtransfer est un moyen rapide, pratique et sécurisé pour transférer de l'argent à travers toute l'Afrique, dans les pays où opère le groupe ECOBANK.

Les produits d'assurance

- **ECOTRESOR :** Le contrat a pour objet de constituer une épargne capitalisée sur une période déterminée (minimum : 5 ans). Il permet aussi de participer aux tirages au sort trimestriels pour remporter un chèque d'une valeur maximum de 6 000 000 FCFA.

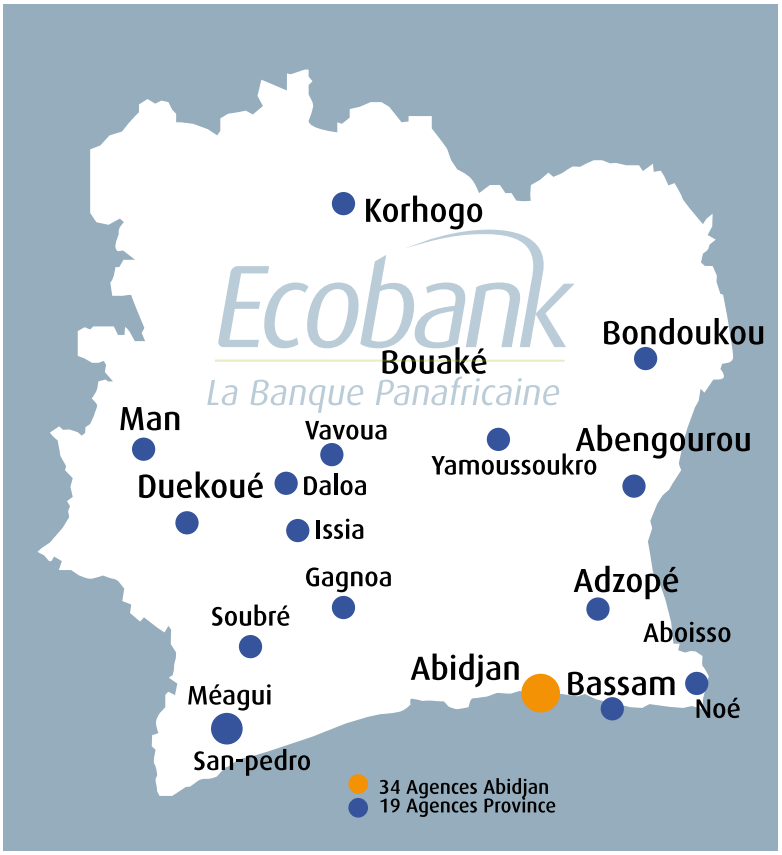
- **ECOPENSION :** Le contrat a pour objet de payer une rente mensuelle, au terme du contrat, sur une période de service déterminée à la souscription.

III.2.2.2 Réseau d'agences et répartition géographique

Depuis sa création, Ecobank Côte d'Ivoire a développé son réseau d'agences afin d'être plus proche de sa clientèle et de lui offrir un service de qualité sur tout le territoire ivoirien.
Au cours de l'année 2009 et toujours dans le cadre de sa politique d'expansion, Ecobank Côte d'Ivoire quadruple son nombre d'agences, passant de 8 à 32 agences.

Au 31 août 2017, Ecobank Côte d'Ivoire dispose d'un réseau de 53 agences implantées à Abidjan et à l'intérieur du pays. Suite à la modification de la structure organisationnelle et sur la base de la segmentation de la base clientèle, le réseau d'agence d'Ecobank Côte d'Ivoire compte :

- Trois (3) agences pour les clients Premier
- Treize (13) agences pour les clients Advantage
- Trente-sept (37) agences pour les clients Classique et Direct



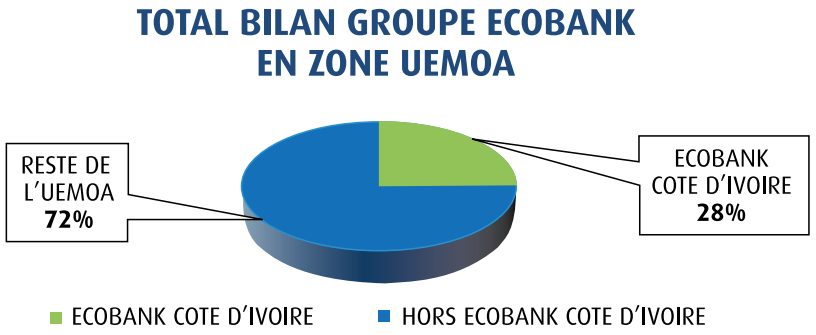
III.2.3. Ecobank Côte d'Ivoire dans la région UEMOA

Présent dans les 8 pays de l'espace UEMOA, le Groupe Ecobank a intégré le marché ivoirien en 1989, faisant d'Ecobank Côte d'Ivoire la deuxième filiale du Groupe après celle du Togo un an plus tôt.

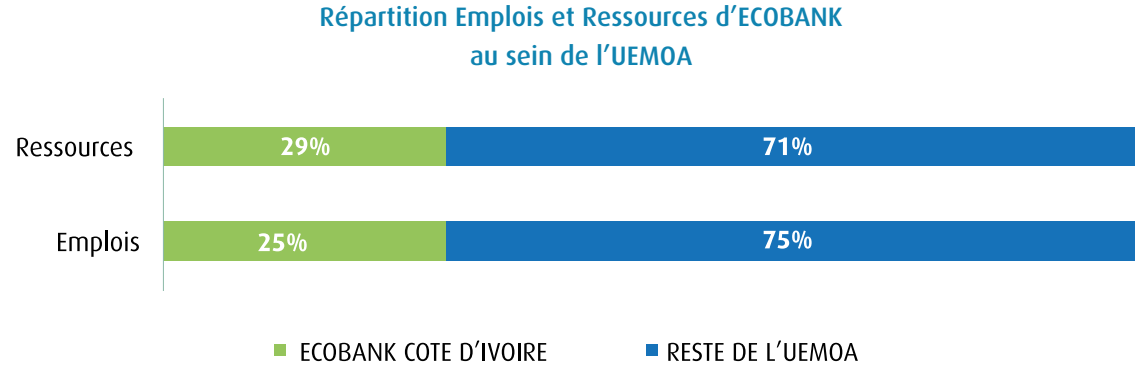
Ecobank Côte d'Ivoire s'est depuis affirmée comme la première entité du Groupe ECOBANK dans la région UEMOA ainsi que l'une des principales filiales à l'échelle du groupe.
En effet, Ecobank Côte d'Ivoire est la 2ème filiale du Groupe ECOBANK après le Nigeria en taille de bilan à fin décembre 2016 et juin 2017.

Les graphiques ci-dessous illustrent les principaux indicateurs de la place de la Banque dans la zone UEMOA :

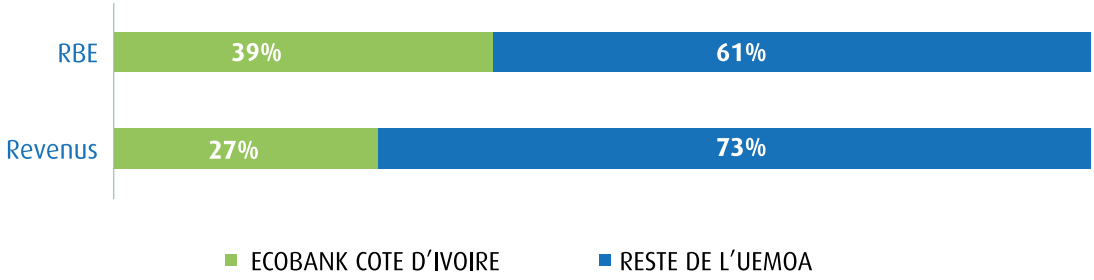
- Le Groupe ECOBANK dans l'UEMOA représente un total bilan de 4 840 milliards FCFA à fin 2016, dont 28% (1 332 milliards FCFA) émanant d'Ecobank Côte d'Ivoire.



- Ecobank Côte d'Ivoire représente respectivement 25% et 29% des dépôts et des ressources du Groupe ECOBANK dans la zone UEMOA à fin décembre 2016.



- Elle reste par ailleurs l'entité la plus rentable du groupe en zone UEMOA, générant 27% du total revenu soit 70 618 millions FCFA et 39% du résultat brut d'exploitation soit 24 925 millions FCFA.





III.3. PARTICIPATIONS D'ECOBANK COTE D'IVOIRE

Ecobank Côte d'Ivoire enregistre des participations pour un montant total de 171 000 000 FCFA détaillés dans le tableau ci-après:

Tableau 13 : Participation d'Ecobank Côte d'Ivoire

FCFA

TITRES	Valeur à l'origine	Total Capital	Pourcentage de participation	Actif Net Comptable	Valeur de la participation ECI
GIM	66 000 000	9 555 780 000	0,69%	10 698 094 943	73 889 757
CRRH UEMOA	45 000 000	5 832 000 000	0,77%	7 425 000 000	57 291 667
EDC Investment Corporation	60 000 000	300 000 000	20,00%	1 795 923 371	359 184 674
TOTAL	**171 000 000**				**490 366 098**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

III.4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT D'ECOBANK COTE D'IVOIRE

III.4.1. Principes directeurs

Les principes directeurs pour Ecobank Côte d'Ivoire sont listés ci-après :

- Création de la valeur pour les actionnaires ;
- Priorité aux activités génératrices de rendements importants
- Investissement dans les secteurs à fort avantage compétitif
- Amélioration de la qualité du service à la clientèle ;
- Conception centralisée et adaptée des services financiers
- Renforcement des fonctions de Contrôle ;
- Accroissement de l'efficacité opérationnelle ;
- Gestion rigoureuse des coûts.

III.4.2. Mise en œuvre de la stratégie

L'étendue de la gamme de produits financiers d'Ecobank Côte d'Ivoire constitue un avantage concurrentiel et un positionnement stratégique vis-à-vis des clients, multinationales, ONGs, États, entreprises régionales, PME et particuliers.

Pour veiller à ce que ces atouts soient effectivement source de réelle création de valeur pour l'actionnaire, la direction du Groupe ECOBANK a établi un plan stratégique, baptisé « Sur la voie du Leadership ». Ce plan s'applique à l'ensemble des filiales du Groupe y compris Ecobank Côte d'Ivoire.

L'objectif est de générer des rendements à long terme supérieurs au coût du capital, tout au long du cycle économique. La mise en œuvre de cette stratégie permettra à Ecobank Côte d'Ivoire d'exploiter pleinement le potentiel de son modèle commercial.

La structure opérationnelle a été rationalisée afin de recentrer, clarifier et responsabiliser les métiers de la Banque. Ecobank Côte d'Ivoire compte désormais trois pôles d'activités : la Banque de Particuliers, la Banque Commerciale et la Banque de Grandes Entreprises et d'Investissement.

Dans la Banque de Particuliers, deux axes majeurs de rentabilité ont été identifiés : une plateforme de distribution efficace exploitant les technologies mobiles et en ligne, et une gestion des relations clients sur mesure tant au niveau du grand public que de la clientèle fortunée.



Dans la Banque Commerciale, la priorité sera d'accroître la création de valeur que recèle la prestation de services à l'ensemble de la chaîne de valeur des secteurs public et privé, et de soutenir les PMEs naissantes par une meilleure gestion des risques qui y sont associés.

La Banque de Grandes Entreprises et d'Investissement se concentrera sur les services aux multinationales et aux entreprises locales.

Ecobank Côte d'Ivoire se veut d'être leur plateforme privilégiée, offrant des solutions de gestion de trésorerie, des produits pour le commerce international et autres instruments financiers en plus des services de crédit aux entreprises. Les équipes en charge de la gestion des titres et des actifs se consacreront à l'établissement de plateformes transactionnelles et régionales fiables.

Une double approche adoptée par Ecobank Côte d'Ivoire pour développer les activités consiste d'une part à exploiter les économies d'échelle offertes par son leadership sur certains marchés, d'autre part à gagner une position de leadership en terme de rentabilité sur les marchés de niche où Ecobank Côte d'Ivoire peut proposer des services à valeur ajoutée à ses clients.

L'optimisation de sa plateforme nécessitera inévitablement d'adopter une approche rigoureuse de gestion de portefeuille, centrée sur l'exploitation des atouts d'Ecobank Côte d'Ivoire. A cet effet, les marchés, produits et activités qui ne sont plus stratégiques ou qui ne présentent pas une trajectoire claire de rentabilité seront abandonnés.

Points clés de la stratégie :

Amélioration de la gestion des risques

L'activité bancaire comporte des risques. Les services fournis s'accompagnent de risques divers, risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité, dont la gestion doit être rigoureuse afin de concilier les besoins de la clientèle, la sécurité des actifs et la fiabilité de la Banque. Un ensemble de mesures a été élaboré visant à renforcer la culture de la gestion des risques de la Banque et améliorer la qualité et compétence du personnel en charge, à l'effet de parvenir à un équilibre risque/rendement adéquat permettant d'exploiter de façon prudente les opportunités du marché.

Par ailleurs, une nouvelle politique de prêt a été mise en œuvre dans le cadre d'une culture du crédit appropriée, consistant à accepter uniquement les risques pleinement cernés, afin de limiter et réduire de façon significative l'encours de créances douteuses.

Enfin, les mesures incitatives appliquées aux chargés de comptes seront continuellement révisées, à l'effet de renforcer la discipline d'octroi de crédit, en récompensant la bonne performance des collaborateurs tant du point de vue des clients que de celui d'Ecobank Côte d'Ivoire.

Maximisation de l'efficacité opérationnelle

La normalisation et la centralisation des bons systèmes et des bonnes procédures permettront de réaliser de nombreux gains d'efficacité. Deux centres de traitement régionaux au Nigeria et en Côte d'Ivoire ont été établis dans ce cadre afin de maximiser la proposition de valeur du Groupe ECOBANK. L'objectif étant de devenir leader du marché au travers de produits et services innovants créés au niveau du Groupe et soutenus par de solides canaux de distribution locaux. Ecobank Côte d'Ivoire est le premier lieu de présence d'un centre de traitement régional à l'instar du Nigeria.

Par ailleurs, Ecobank Côte d'Ivoire est pionnière en matière d'adoption et d'utilisation de nouvelles technologies afin de continuellement améliorer ses capacités en termes de service client. A cet effet, les offres bancaires par téléphonie mobile et en ligne ont été introduites en vue de réduire manifestement les coûts des services au grand public et permettre un meilleur et plus commode accès à ces services.

Renforcement des fonds propres

Conserver un niveau de fonds propres adéquat est nécessaire afin de pouvoir amortir les chocs boursiers ou macroéconomiques. Tout en contribuant à améliorer la notation financière d'Ecobank Côte d'Ivoire, cela permettra d'assurer la protection à long terme de nos clients, actionnaires et collaborateurs.

Ecobank Côte d'Ivoire continue de gérer de manière proactive et prudente ses fonds propres, sa liquidité et ses risques tout en étant disposé à accroître ses capitaux propres afin de suivre l'évolution des exigences réglementaires et soutenir sa croissance à long terme.



Ecobank Côte d'Ivoire s'engage à maintenir à tout instant des niveaux de fonds propres supérieurs aux exigences réglementaires et en conformité avec le degré d'aversion interne au risque.

Gestion des talents et de la performance

Le but ultime d'Ecobank Côte d'Ivoire est de pouvoir compter sur des équipes composées de personnes talentueuses et motivées, faisant preuve d'intégrité et d'intelligence, et capables de travailler en équipe. De nombreuses initiatives sont mises en œuvre dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la rémunération du personnel.

Ecobank Côte d'Ivoire s'engage à améliorer le bien-être de ses collaborateurs en veillant à leur fournir les outils appropriés de formation et de développement, à évaluer et rémunérer de manière équitable leurs contributions et, surtout, à faire en sorte que son personnel demeure un symbole d'excellence.

Perspectives

Ecobank Côte d'Ivoire est une institution qui présente de nombreux atouts. Son modèle opérationnel diversifié est source de progrès, indépendamment des soubresauts de la conjoncture économique mondiale et des incertitudes politiques.

La stratégie d'Ecobank Côte d'Ivoire révisée et son modèle opérationnel simplifié devraient lui permettre d'être plus efficace dans la conduite de ses activités et dans la prestation de services à son aimable clientèle, et de réaliser ainsi de meilleurs résultats pour ses actionnaires. Ecobank Côte d'Ivoire compte enfin bénéficier également de la fidélité de sa clientèle et de l'appui de ses actionnaires.



IV. SITUATION FINANCIERE D'ECOBANK COTE D'IVOIRE



IV.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2014-2016

Ci-après l'évolution le compte de Résultat d'Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016)

Tableau 14 : Évolution du compte de résultat d'Ecobank Côte d'Ivoire

Millions FCFA

	2014	2015	2016	2016/2015	TCMA
Produit Net Bancaire	53 687	65 391	69 997	7%	14%
Coût net du risque	(3 515)	(6 370)	(7 532)	18%	46%
Frais généraux	(32 129)	(35 677)	(37 941)	6%	9%
Résultat exceptionnels	(936)	(3 946)	400	-110%	
Résultat avant impôt	**17 108**	**19 397**	**24 925**	**28%**	**21%**
Résultat après impôt	**14 070**	**16 961**	**21 898**	**29%**	**25%**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Evolution du Produit Net Bancaire

Profitant de la dynamique de l'ensemble des activités, le Produit Net Bancaire (PNB) a enregistré un taux de croissance annuelle moyen de 14% entre 2014 et 2016.

Cette croissance est en partie liée à la hausse des produits nets d'intérêts et des commissions qui évoluent en moyenne respectivement de 92% et de 15% sur la période.

Tableau 15 : Produit Net bancaire Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016)

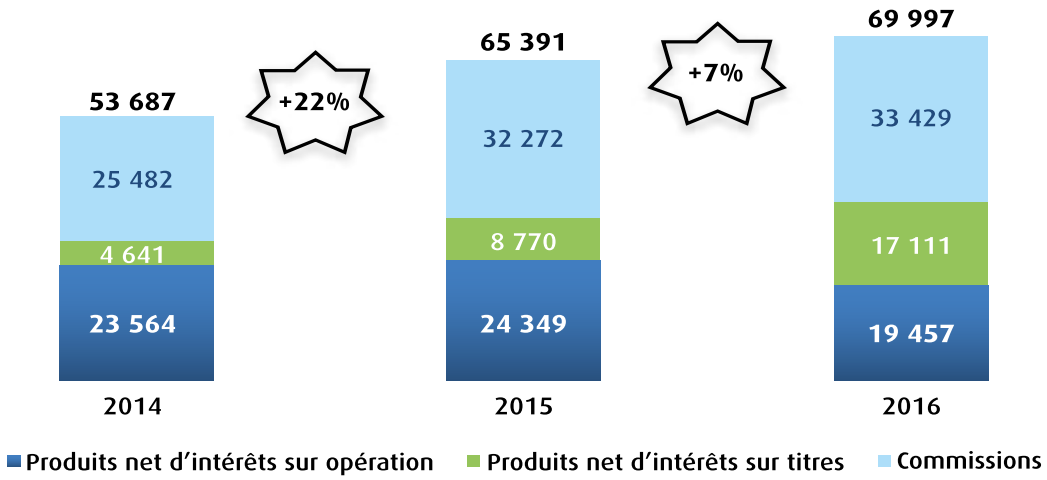
Millions FCFA

	2014	2015	2016	2015/2014	2016/2015	TCMA
Produit Net Bancaire	**53 687**	**65 391**	**69 997**	**22%**	**7%**	**14%**
Dont Produits net d'intérêts sur opération	23 564	24 349	19 457	3%	-20%	-9%
Dont Commissions	25 482	32 272	33 429	27%	4%	15%
Dont Produits net d'intérêts sur titres	4 641	8 770	17 111	89%	96%	92%

Source : Ecobank Côte d'Ivoire



Evolution du PNB d'Ecobank Côte d'Ivoire (Millions FCFA)



2014-2015

Au titre de l'exercice 2015, le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 65 391 millions FCFA, en croissance de 22% par rapport à 2014. Cette hausse est justifiée par :

- L'amélioration de 17% de la marge d'intérêts, s'établissant à 33 119 millions FCFA, soit 51% du PNB suite aux facteurs suivants :

 - La hausse de 3% des intérêts et produits assimilés qui se chiffrent à 24 350 millions FCFA en 2015 essentiellement en raison du développement de l'activité prêts, qui s'est établie à 560 006 millions FCFA, soit une progression de 29% comparé à 2014.

 - La progression de 89% du produit net d'intérêts sur titres qui s'élève à 8 770 millions FCFA en 2015.
 Cette progression provient principalement de la hausse des titres de placement et d'investissement qui ressortent à 213 235 millions FCFA en 2015 contre 148 765 millions FCFA en 2014.

- La hausse de la marge sur commission de 27% pour s'établir à 32 272 millions FCFA en 2015 est essentiellement due à l'évolution des commissions sur cartes (+1 236 millions FCFA), des commissions sur prêts (+1 191 millions FCFA) et des commissions de transferts (+1 121 millions FCFA).

2015-2016

Au titre de l'exercice 2016, le Produit Net Bancaire (PNB) s'affiche à 69 997 millions FCFA, en hausse de 7% par rapport à 2015. Cette amélioration est justifiée par :

- L'amélioration de la marge d'intérêts (+10%), qui représente 52% du PNB, pour s'établir à 36 568 millions FCFA. Cette hausse est consécutive à la progression de 95% du produit net d'intérêts sur titres qui s'élève à 17 111 millions FCFA en 2016. Les titres de placement et d'investissement sont en effet passés de 213 235 millions FCFA à 432 563 millions FCFA en 2016 ;
 Il faut toutefois remarquer que l'activité prêts est restée quasi-stable à 554 038 millions FCFA, soit une baisse de 1% comparé à 2015.

- La hausse de 14% de la marge sur commission qui s'établit à 33 429 millions FCFA en 2016 en raison de l'évolution des commissions sur opérations sur titres (+2 562 millions FCFA) et des commissions sur prêts (+2 220 millions FCFA).



Evolution du coefficient d'exploitation

Sur la période 2014-2016, le coefficient d'exploitation de la Banque s'améliore en passant de 62% en 2014 à 54% à fin 2016 en raison de l'évolution progressive du PNB.

Tableau 16 : Evolution du coefficient d'exploitation Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016) *Millions FCFA*

	2014	2015	2016	2015/2014	2016/2015	TCMA
Produit Net Bancaire	53 687	65 391	69 997	22%	7%	14%
Frais généraux	(32 129)	(35 677)	(37 941)	11%	6%	9%
Dont Frais du personnel	(11 961)	(12 620)	(12 989)	6%	3%	4%
Dont Dotations aux amortissements	(2 997)	(3 479)	(4 504)	16%	29%	23%
Dont Frais divers de gestion	(17 171)	(19 578)	(20 447)	14%	4%	9%
Coefficient d'exploitation	**62%**	**61%**	**54%**			

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

2014-2015

A fin 2015, le coefficient d'exploitation de Ecobank Côte d'Ivoire s'est établi à 61% en retrait de 1 point par rapport à 2014. Cette amélioration est liée à une progression du PNB (+22%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation retraitées des résultats exceptionnels* (+20%).
L'augmentation des charges générales d'exploitation provient essentiellement de :

- la hausse de 6% des charges de personnel, qui sont passées de 11 961 millions FCFA en 2014 à 12 620 millions FCFA en 2015.
- la progression des charges d'exploitation de 14% qui ont atteint 19 578 millions FCFA en 2015 (vs. 17 171 millions FCFA en 2014).
- La progression de 16% des dotations aux amortissements qui s'établissent à 3 479 millions FCFA en 2015 contre 2 997 millions FCFA en 2014, en raison de l'immobilisation du nouveau siège durant le second semestre de 2015 et de l'extension du réseau d'agences qui est passé de 48 agences en 2014, à 53 agences l'année suivante.

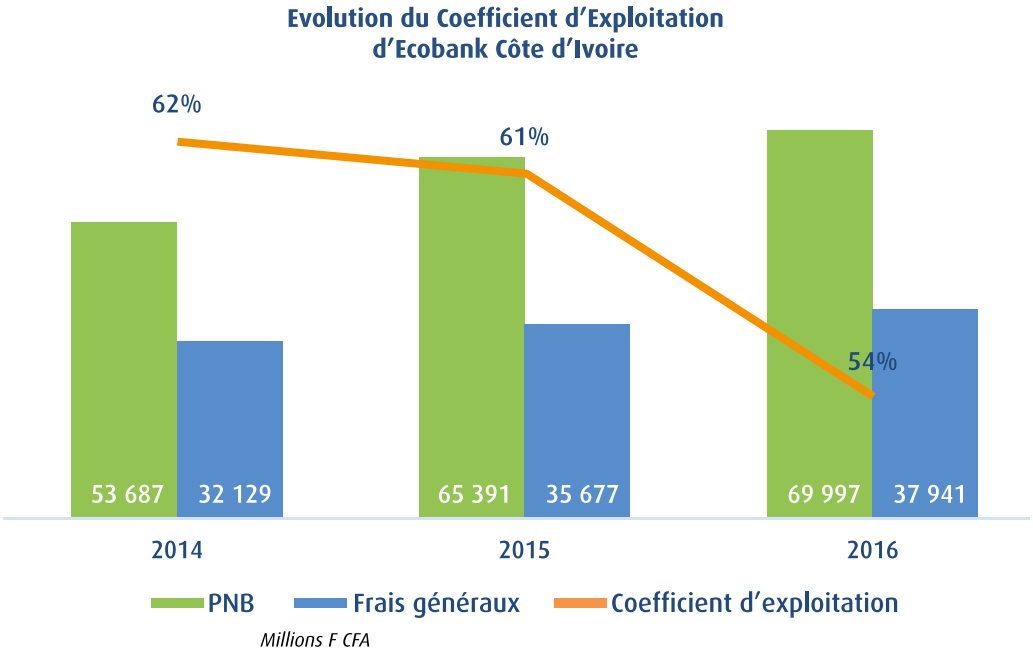
2015-2016

En 2016 le coefficient d'exploitation d'Ecobank Côte d'Ivoire s'est considérablement amélioré, baissant de 7 points par rapport à 2015 pour se fixer à 54%. Cette amélioration est liée à une progression du PNB (+7%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation retraitées des résultats exceptionnels (+5%)*.
L'augmentation des charges générales d'exploitation provient essentiellement de :

- La hausse de 3% des charges de personnel qui s'établissent à 12 989 millions FCFA en 2016 contre 12 620 millions FCFA en 2015.
- La progression des charges d'exploitation de 4% qui s'établissent à 20 447 millions FCFA en 2016 (vs. 19 578 millions FCFA en 2015).
- L'augmentation de 29% des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations qui se chiffrent à 4 504 millions FCFA en 2016 contre 3 479 millions FCFA en 2015, en raison de l'amortissement du nouveau siège de la banque et de la construction de 3 nouvelles agences durant l'année 2016.

*pertes opérationnelles résultantes des années précédentes





Evolution du coût du risque

Le coût net du risque évolue de 46% en moyenne sur la période 2014-2016.

2014-2015

Le coût du risque a enregistré une forte hausse de 81% en s'établissant en dotations nettes à 6 370 millions FCFA contre 3 515 millions FCFA en 2014. Les dotations nettes aux provisions sont en forte progression en 2015 et témoignent ainsi de la volonté d'assainissement du portefeuille.

2015-2016

Le coût du risque a enregistré une hausse de 18% en s'établissant en dotations nettes à 7 532 millions FCFA contre 6 370 millions FCFA en 2015. Les dotations nettes aux provisions sont en progression en 2016 et illustrent la poursuite des efforts d'assainissement du portefeuille.



Evolution du Résultat Net

Tableau 17 : Evolution du résultat net Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016) *Millions FCFA*

	2014	2015	2016	2015/2014	2016/2015
Produit Net Bancaire	53 687	65 391	69 997	22%	7%
Frais généraux	(32 129)	(35 677)	(37 941)		
Résultat courant	**18 043**	**23 344**	**24 524**	**29%**	**5%**
Résultat exceptionnel	**(936)**	**(3 946)**	**400**		
Résultat avant impôt	17 108	19 397	24 925	13%	28%
Charge fiscale	3 038	2 436	3 027		
Résultat après impôt	**14 070**	**16 961**	**21 898**	**21%**	**29%**

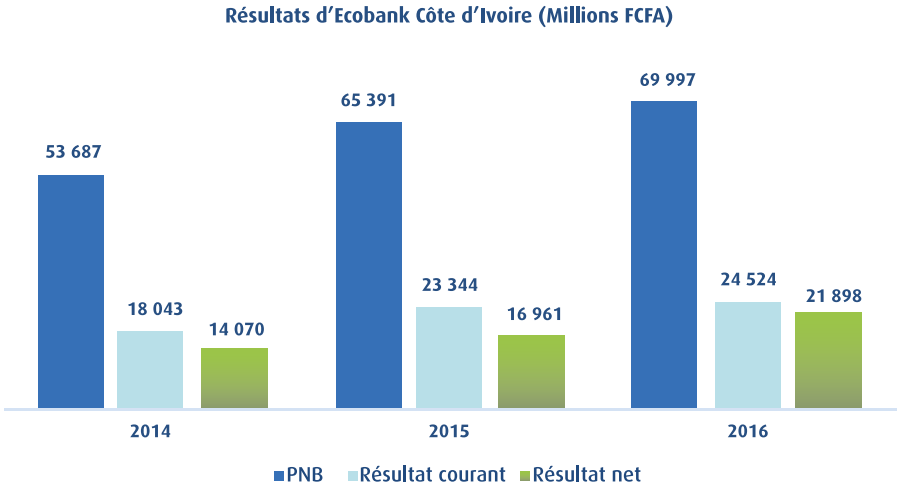
Source : Ecobank Côte d'Ivoire

2014-2015

Au titre de l'exercice 2015, le résultat avant impôt enregistre une progression de 13% pour s'établir à 19 397 millions FCFA. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse de 29% du résultat courant qui s'établit à près de 23 344 milliards FCFA à fin 2015, atténuée par la dégradation du résultat non courant (- 3 910 millions FCFA). Après un impact fiscal de 2 436 millions FCFA, le résultat net ressort à 16 961 millions FCFA, soit une hausse de 21% comparé à 2014.

2015-2016

Au titre de l'exercice 2016, le résultat avant impôt enregistre une progression de 28% pour s'établir à 24 925 millions FCFA. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse de 5% du résultat courant qui s'établit à près de 24 524 millions FCFA à fin 2016, conjuguée à l'amélioration du résultat non courant (+ 4 346 millions FCFA). Après un impact fiscal de 3 027 millions FCFA, le résultat net ressort à 21 898 millions FCFA, soit une hausse de 29% comparé à 2015.



Ecobank Côte d'Ivoire dégage une rentabilité financière de 35% en 2016 contre 31% en 2015.
Le taux de marge nette est passé de 24% en 2012 à 31% en 2016. L'amélioration de la part du bénéfice net dans le PNB traduit une bonne capacité de rétention du résultat net par Ecobank Côte d'Ivoire dans la création de richesse.



IV.2. PRESENTATION DU BILAN 2014-2016

Tableau 18 : Bilan Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016) *Millions FCFA*

	2014	2015	2016	2016/2015	TCMA
Opérations de trésorerie et interbancaires	188 094	240 376	271 451	13%	20%
Titres de placements et d'investissement	148 765	213 235	432 563	103%	71%
Avances et prêts à la clientèle net de provisions	435 510	560 006	554 038	-1%	13%
dont Créances en souffrance nettes	7 090	23 202	19 603	-16%	66%
Comptes d'ordre divers et autres éléments d'actif	23 419	25 534	42 100	65%	34%
Autres Immobilisations financières	225	406	757	86%	9%
Immobilisations corporelles	26 757	31 657	31 155	-2%	8%
Immobilisations incorporelles	171	110	174	58%	1%
Titres de participation	166	166	171	3%	1%
TOTAL ACTIF	**823 107**	**1 071 491**	**1 332 408**	**24%**	**27%**
Opérations de trésorerie et interbancaires	92 697	240 152	485 940	102%	129%
Dépôts, Comptes courants et sommes dues à la clientèle	633 783	722 296	739 976	2%	8%
Comptes d'ordre divers et autres comptes de passif	37 254	43 486	35 451	-18%	-2%
Provisions pour Risques et Charges	420	931	320	-66%	-13%
Emprunts subordonnés	9 597	10 379	8 492	-18%	-6%
Fonds propres/Capitaux propres	49 355	54 247	62 229	15%	12%
dont Résultat de l'exercice	14 070	16 961	21 898	29%	25%
dont Capital Social	21 900	21 900	21 900	0%	0%
TOTAL PASSIF	**823 107**	**1 071 491**	**1 332 408**	**24%**	**27%**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Le total bilan d'Ecobank Côte d'Ivoire enregistre une croissance annuelle moyenne de 27% sur la période 2014-2016. Cette croissance découle essentiellement de l'augmentation des titres de placements qui évoluent en moyenne de 71%, des opérations de trésorerie et interbancaires en moyenne de 20% et de celle des crédits à la clientèle qui progressent en moyenne de 13%.

Les fonds propres effectifs d'Ecobank Côte d'Ivoire à fin 2016 s'élèvent à 62 229 millions FCFA, soit une croissance moyenne de 12% sur la période 2014-2016.

Evolution du crédit

Les emplois clientèles et interbancaires évoluent en moyenne sur la période 2014-2016 respectivement de13% et 20%.

2014-2015

Créances clientèles

Les encours de crédits nets ont connu une forte progression de 29% pour s'établir à 560 006 millions FCFA contre 435 510 millions FCFA en 2014.

Les principaux secteurs financés par la Banque sont les secteurs des services (25%), du cacao (17,66%), du pétrole (13%) et des télécommunications (11%).

Au titre de l'exercice 2015, les créances en souffrance et les créances saines représentent respectivement 4% et 96% du total crédit. Plus spécifiquement, les créances saines se répartissent comme suit : crédits à court terme (65%), crédits à moyen terme (28%) et crédits à long terme (7%).



Créances interbancaires

Les créances interbancaires, ont quant à elles connu un accroissement de 28% et se chiffrent à 240 376 millions FCFA au 31 décembre 2015.

2015-2016

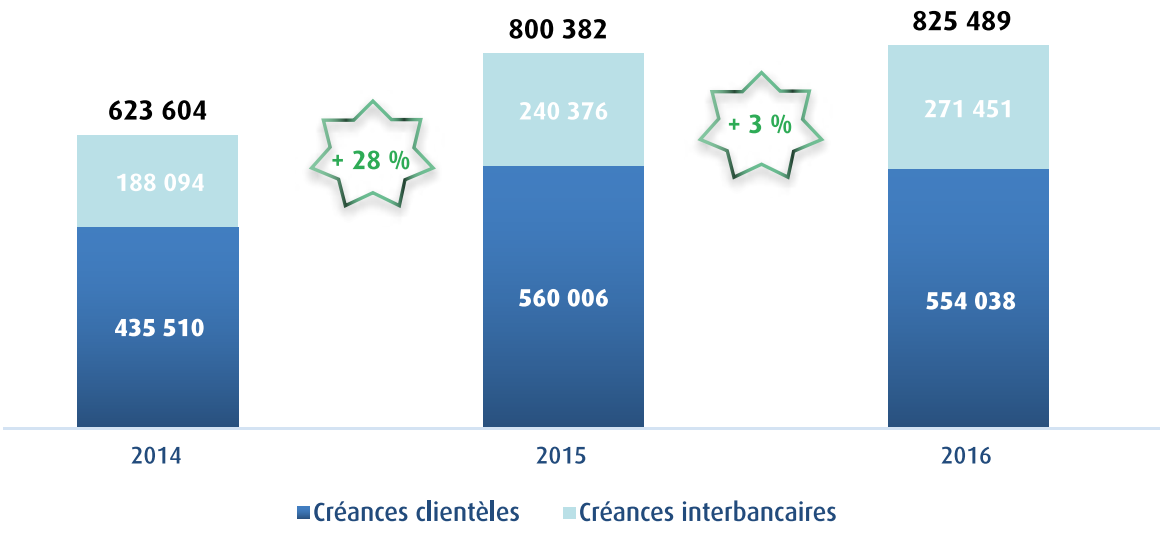
Créances clientèles

A fin décembre 2016, les encours de crédits nets ont connu une légère baisse de 1% pour s'établir à 554 038 millions FCFA contre 560 006 millions FCFA en 2015.

Les principaux secteurs financés par la Banque restent les services (27%), le secteur manufacturier (16%) et les télécommunications (13%).
Au titre de l'exercice 2016, les créances en souffrance et les créances saines représentent respectivement 3% et 97% du total crédit. Plus spécifiquement, les créances saines se répartissent comme suit : crédits à court terme (51%), crédits à moyen terme (28%) et crédits à long terme (21%).

Créances interbancaires
Les créances interbancaires ont connu un accroissement de 13% et se sont portées à 271 451 millions FCFA au 31 décembre 2016.

Evolution des emplois d'Ecobank Côte d'Ivoire (Millions FCFA)





Evolution du portefeuille financier

Titres de placement et d'investissement

Le portefeuille financier d'Ecobank Côte d'Ivoire progresse en moyenne de 71% entre 2014 et 2016.

2014-2015

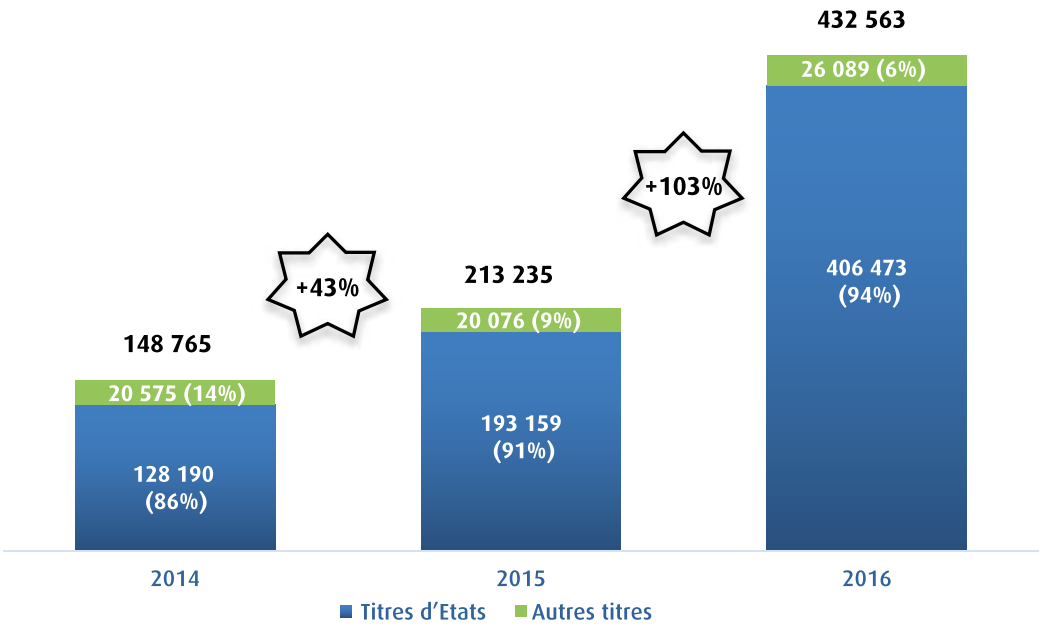
Le portefeuille titres de placement et d'investissement d'Ecobank Côte d'Ivoire a progressé de 43% (+64 470 millions FCFA) pour se situer à 213 235 millions FCFA. L'essentiel du portefeuille est constitué de titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) à raison de 91%, de divers titres à hauteur de 9%.

2015-2016

L'encours du poste des placements en titres a enregistré une hausse de 219 328 millions FCFA soit +103% pour se situer à 432 563 millions FCFA contre 213 235 millions FCFA à fin 2015. Le portefeuille titres de placement et d'investissement de la banque est essentiellement constitué de :

- Titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) à raison de 94% ;
- Autres titres à hauteur de 6% ;

Evolution du portefeuille financier d'Ecobank Côte d'Ivoire (Millions FCFA)



Evolution des dépôts

Les ressources globales (interbancaires et clientèles) d'Ecobank Côte d'Ivoire se chiffrent à 1 225 917 millions FCFA à fin 2016 contre 726 480 millions à fin 2014, soit une croissance moyenne de 30% sur la période.

2014-2015

En fin d'année 2015, les dettes interbancaires progressent de 159% par rapport à 2014. Ces évolutions se justifient par un accroissement des emprunts sur le marché monétaire (refinancement auprès de la BCEAO).
L'encours des dépôts a progressé de 14% en 2015 pour s'établir à 722 296 millions FCFA. Cette croissance reste le fait des dépôts à vue (+18%) et des comptes épargne (+20%).

Globalement, avec une croissance de 32%, la croissance des ressources d'Ecobank Côte d'Ivoire se présente au-dessus de celle du marché bancaire ivoirien qui est de

22%. Elles se chiffrent à 962 448 millions FCFA au 31 décembre 2015 contre 726 480 millions FCFA à fin 2014.

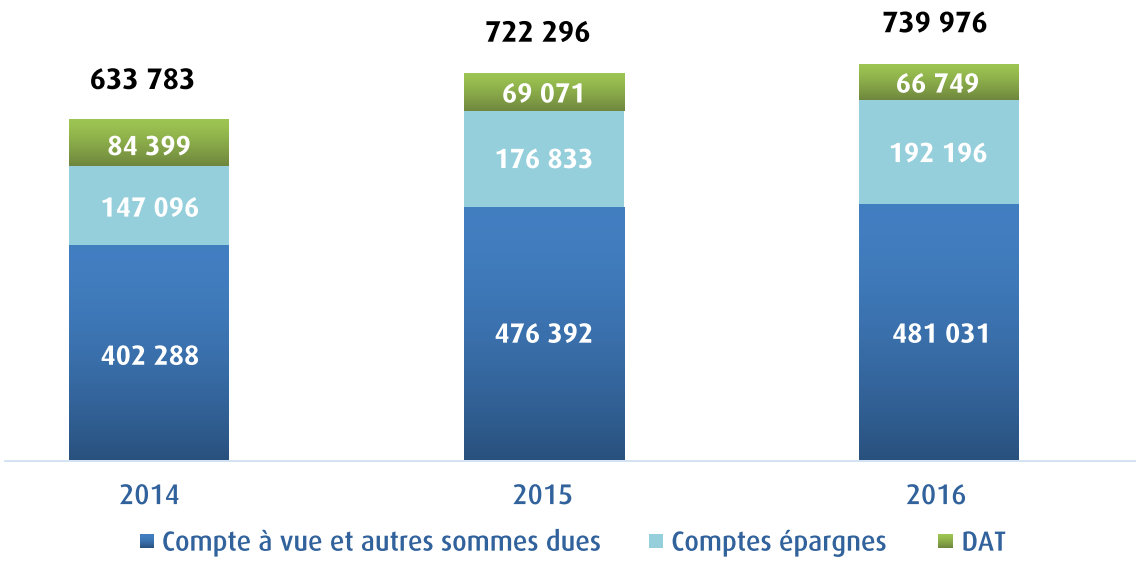
2015-2016

En fin d'année 2016, les dettes interbancaires progressent de 102% par rapport à 2015. Ces évolutions se justifient par un accroissement des emprunts sur le marché monétaire (refinancement auprès de la BCEAO).

L'encours des dépôts a progressé de 2% en 2016 pour s'établir à 739 976 millions FCFA. Cette croissance reste le fait des dépôts à vue (+1%) et des comptes épargne (+9%).

Globalement le total des ressources est passé à 1 225 916 millions FCFA au 31 décembre 2016 contre 962 448 millions FCFA à fin 2015, soit une progression de 27 %. Cette évolution se situe au-dessus du marché bancaire ivoirien qui a cru sur la même période de 25%.

Evolution des ressources clientèles d'Ecobank Côte d'Ivoire (Millions FCFA)





IV.3. PRESENTATION DU HORS BILAN 2014-2016

Les engagements hors bilan d'Ecobank Côte d'Ivoire se présentent comme suit :

Tableau 19 : Engagements hors bilan Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016) *Millions FCFA*

	2014	2015	2016	Var 2015/2014	Var 2016/2015
Engagements donnés	**207 627**	**189 015**	**304 702**	**-9%**	**61%**
Engagements de Financements	48 314	40 523	144 998	-16%	258%
Dont Lettres de crédits	48 314	40 523	144 998	-16%	258%
Engagements de Garantie	159 312	148 492	159 705	-7%	8%
Dont Avals	2 226	413	1 449	-81%	251%
Dont Cautions	157 086	148 079	158 256	-6%	7%
Engagements reçus	**165 891**	**124 866**	**144 170**	**-25%**	**15%**
Engagements de Financements	0	0	0	0%	0%
Engagements de Garantie	165 891	124 866	144 170	-25%	15%
dont Hypothèques	71 653	90 824	100 503	27%	11%
dont Cautions	94 238	34 042	43 666	-64%	28%

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Ecobank Côte d'Ivoire connait une progression moyenne de 21% de ses engagements donnés et un recul de 7% en moyenne de ceux reçus sur la période.

Engagements donnés

Ils représentent des suretés (cautions, avals, etc.) données par la Banque pour couvrir la défaillance d'un client.

Les engagements de garantie donnés s'élèvent à 159 705 millions FCFA en 2016 contre 148 492 millions FCFA en 2015 et 159 312 millions FCFA en 2014. Après avoir régressé de 7% en 2015 par rapport à 2014, ils affichent une progression de 8% en 2016 par rapport à 2015.

Les engagements de financements donnés se chiffrent à 144 998 millions FCFA en 2016 contre 40 523 millions FCFA en 2015 et 48 314 millions FCFA en 2014. Ainsi, les engagements de financements donnés régressent de 16% en 2015 par rapport à 2014 et affichent en 2016 un niveau de progression de 258% par rapport à 2015.

Engagements reçus

Les engagements de garantie reçus (hypothèques, cautions, nantissements) ont affiché une régression de 25% entre 2014 et 2015 et une progression de 15% entre 2015 et 2016.

Aucun engagement de financement n'a été reçu sur la période analysée.

IV.4. RATIOS REGLEMENTAIRES

Les ratios règlementaires constituent une mesure prudentielle instaurée par la BCEAO pour permettre aux acteurs du secteur bancaire de limiter au maximum les risques de pertes et ainsi maintenir un équilibre du système financier.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des ratios réglementaires auxquels Ecobank Côte d'Ivoire est soumis, ainsi que le statut de conformité de chaque ratio à fin Juin 2017.



Tableau 20 : ratios prudentiels et normes exigées.

RATIOS	Structure des Ratios	Identification BCEAO	Normes	2014	2015	2016	30 Juin 2017	Conformité au 30 Juin 2017
Capital Social (en millions FCFA)			Min. 10 000	21 900	21 900	21 900	21 900	Oui
Fonds Propres Effectifs (en millions FCFA)		DEC 2060		46 489	50 053	50 633	55 018	
Couverture des risques	Fonds Propres Effectifs / Total Risques pondérés	DEC 2061	Min 8%	12,20%	8,62%	8,11%	9,42%	Oui
Couverture des Emplois à moyen et long termes par les ressources stables	Ressources stables/ Emplois à moyen et long termes	DEC 2062	Min 50%	92,78%	79,80%	50,60%	53,95%	Oui
Coefficient liquidité	Emplois Liquides Pondérés /Ressources Exigibles Pondérées	DEC 2063	Min 75%	93,71%	93,79%	89,16%	93,58%	Oui
Contrôle des Participations dans les Entreprises autres que les banques, Ets Financiers et Sociétés Immobilières	Participation inférieure à 25% du capital /Fonds propres de base (FPB	DEC 2065	Max 15%	0,33%	0,30%	0,30%	0,30%	Oui
Contrôle des Immobilisations Hors Exploitation et Participation dans les Stés Immobilières	(Participations + Immobilisations H.E.) / Fonds Propres Effectifs (FPE)	DEC 2066	Max 15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Oui
Contrôle des Immobilisations et Participations	Total des actifs immobilisés / Fonds Propres Effectifs (FPE)	DEC 2067	Max 100%	57,82%	63,49%	61,78%	50,49%	Oui
Contrôle des Crédits aux Dirigeants, Personnel et Commissaires aux Comptes	Montant des concours /Fonds Propres Effectifs (FPE)	DEC 2068	Max 20%	8,58%	12,39%	14,64%	14,51%	Oui
Coefficient de division des risques	Total engagements atteignant 25% des FPE	DEC 2070	Max 8xFPE	0,16x	3,62x	5,73x	4,65x	Oui

Source : Ecobank Côte d'Ivoire



Ratio de solvabilité

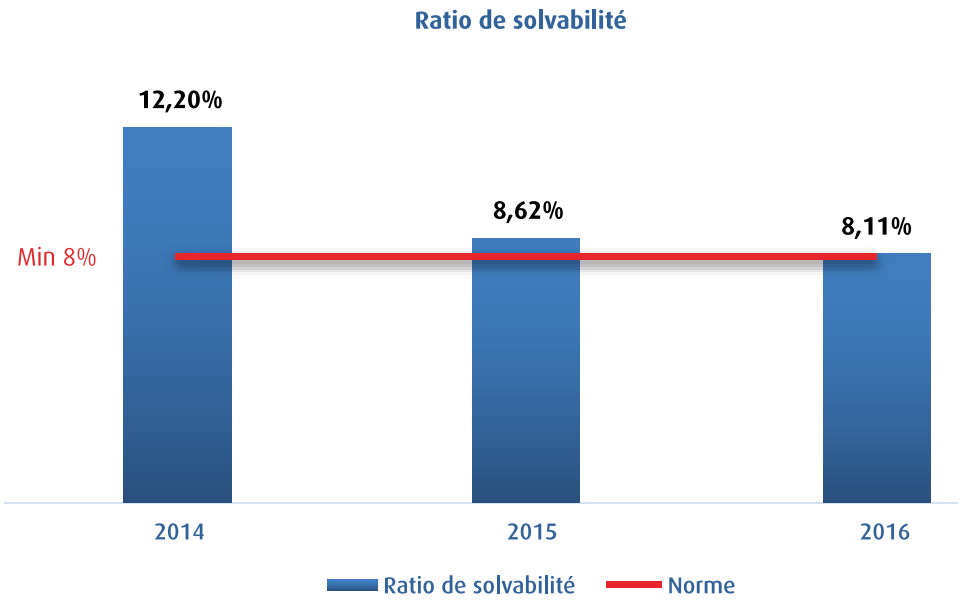
Le tableau ci-dessous présente le ratio de solvabilité d'Ecobank Côte d'Ivoire sur la période considérée :

Tableau 21 : Ratio de solvabilité Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016)

	2014	2015	2016
Fonds Propres Effectifs (FPE) (Millions FCFA)	46 489	50 053	50 633
Risques pondérés (Millions FCFA)	381 151	580 417	624 275
Ratio de solvabilité	**12,20%**	**8,62%**	**8,11%**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Pour une norme fixée à un taux minimum de 8%, le ratio de solvabilité d'Ecobank Côte d'Ivoire ressort à 8,11% en 2016 contre 8,62% en 2015 et 12,2% en 2014.



Ratio de liquidité

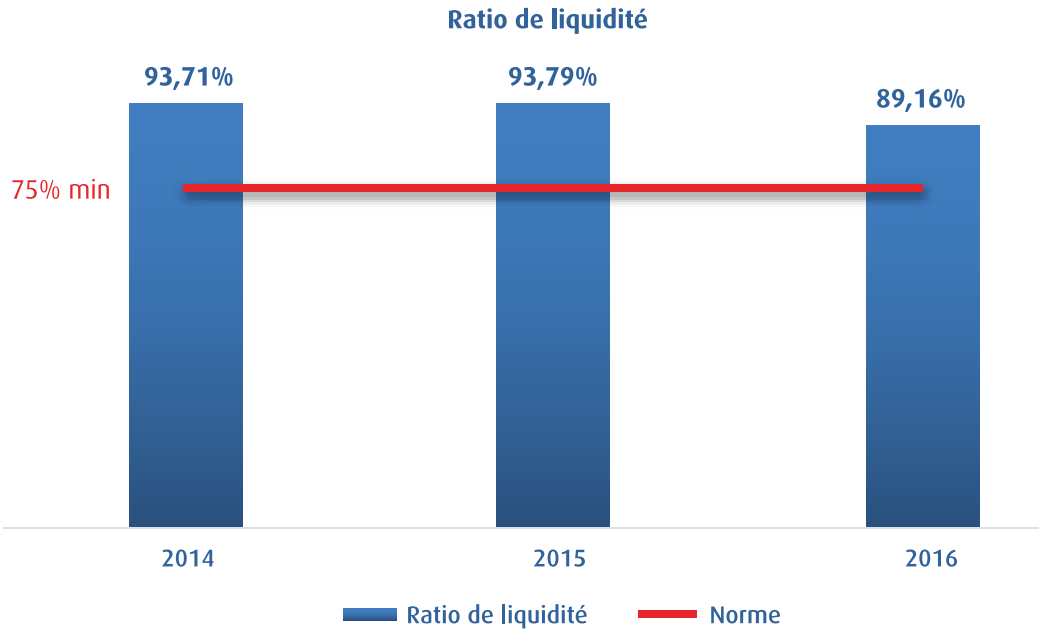
Le tableau ci-dessous présente le ratio de liquidité d'Ecobank Côte d'Ivoire sur la période considérée :

Tableau 22 : Ratio de liquidité Ecobank Cote d'Ivoire (2014-2016)

	2014	2015	2016
Emplois Liquides Pondérés (Millions FCFA)	439 172	619 762	823 149
Ressources Exigibles Pondérées (Millions FCFA)	468 639	660 812	923 201
Ratio de Liquidité	**93,71%**	**93,79%**	**89,16%**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire





IV.5. COMMENTAIRES DES RAPPORTS DE CONTROLE EXTERNE SUR LA PERIODE 2014-2016

Ecobank Côte d'Ivoire, comme toute banque de la zone UEMOA, est soumise au contrôle et à la supervision de la Commission Bancaire de l'UEMOA.

Par ailleurs, ses actionnaires ont confié l'audit externe des comptes, à deux Commissaires aux Comptes titulaires et à deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

IV.5.1. Commission Bancaire de l'UEMOA

Dans le cadre de sa mission de contrôle de l'activité bancaire, la Commission Bancaire a effectué une vérification spécifique auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire au cours de l'exercice 2016. La mission s'est déroulée du 26 septembre au 14 octobre 2016 et elle a porté sur les comptes arrêtés au 30 juin 2016.

Cette mission de la Commission Bancaire a donné lieu à un rapport en date du 28 décembre 2016 présentant les conclusions ci-après :

Des insuffisances ont été relevées dans l'application des dispositions relatives à la gestion de certaines applications au niveau du système d'information, dans le traitement des opérations d'encaissement, dans l'application des dispositions du Plan Comptable Bancaire (PCB) ainsi que dans le suivi des comptes d'ordres et divers actifs.

La mission a effectué des redressements comptables et requis des provisions complémentaires sur les comptes d'un montant de 946 millions FCFA dont 221 millions FCFA déjà comptabilisés après le 30 juin 2016 comme mentionné dans le rapport de la Commission Bancaire.

La révision des risques a conduit la mission à demander des provisions complémentaires de 9 561 millions FCFA, eu égard au taux brut de dégradation du portefeuille qui s'établit à 9,7% contre 8,4% déclaré par la Banque.

Ecobank Côte d'Ivoire a procédé à la correction des redressements comptables requis et a comptabilisé les provisions complémentaires. L'état de suivi de ces corrections et provisions a fait l'objet de certification par les Commissaires Aux Comptes sur présentation des éléments justificatifs nécessaires.

La Commission Bancaire avait également formulé 38 recommandations portant sur la gouvernance, le système d'information, la tenue de la comptabilité, la gestion des risques de contrepartie, la structure financière de la Banque, les relations financières extérieures, etc.



Au 31 décembre 2016, la Banque a apporté des éléments de réponses précisés ci-après sur les insuffisances relevées par la Commission Bancaire.

Tableau 23 : Recommandations de la commission bancaire

Recommandations	Actions réalisées	Observations Statut
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT CAPITAL SOCIAL		
1. Le montant de FCFA 7 582,5 (USD 15 M) libéré par ETI en devises Deutsche Ban Trust Company Americas New York, suite à la dernière augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 18 décembre 2012, n'a pas été rapatrié, alors que l'article 34 de la loi bancaire dispose que « le capital libéré doit rester à tout moment employé dans les Etats membres de l'UEMOA »	En application des recommandations de la mission, le montant correspondant à la part d'ETI dans l'augmentation de capital décidée en décembre 2012 a été rapatrié dans la zone UEMOA.	Corrigée
GOUVERNANCE		
2. La périodicité trimestrielle des réunions des Comités du Conseil d'Administration, prévue par la charte de gouvernance n'est pas respectée.	Le Conseil d'Administration du 06 décembre 2016 a adopté un planning de réunions trimestrielles pour l'exercice 2017 qui sera respecté intégralement.	Corrigée
SYSTEME D'INFORMATION ET COMPTABILITE		
3. L'absence d'une procédure formalisée en gestion des clés d'accès ne permet pas de s'assurer du respect des règles de leur attribution, de leur conservation et de l'application des dispositions en cas de perte, en vue de la réduction d'un usage frauduleux.	La procédure de gestion des clés d'accès de la salle des serveurs a été formalisée.	Corrigée
4. L'absence de registre au départ du siège de la Banque ne permet pas d'attester le transfert régulier, pour conservation hors site, de chaque bande de sauvegarde.	Le registre a été mis en place.	Corrigée
5. Les restaurations des sauvegardes ne sont pas couvertes par une procédure formalisée et ne sont pas effectuées périodiquement pour s'assurer de la qualité de celle-ci et des bandes.	La procédure a été formalisée.	Corrigée
6. La disposition relative à la conservation du mot de passe du compte « Root » (compte super administrateur sur les systèmes d'exploitation linux) en deux (2) parties dans des enveloppes scellées gardées dans des coffres séparés, n'est pas appliquées comme indiqué dans le guide de gestion des profils. Aussi, l'exigence du changement de ce mot de passe chaque trimestre comme prévu dans ledit guide, n'est-elle pas mise en œuvre.	La disposition relative à la conservation du mot de passe du compte « Root » est appliquée et respectée.	Corrigée



7. Les comptes génériques de Flexcube, utilisés notamment pour l'ouverture des coffres pourraient faire l'objet d'un usage frauduleux.	Les comptes génériques par agence sont attribués à des utilisateurs bien identifiés. Les opérations initiées avec ces profils portent uniquement sur les approvisionnements et sont obligatoirement soumises à autorisation. (Spécificités de l'applicatif bancaire)	Corrigé
8. Le service qui s'occupe des applications gère également le développement de celles locales, les serveurs de production les hébergeant et administre leurs bases de données. Il en résulte un cumul de fonctions incompatibles.	Le Service Infrastructures administre les serveurs de production. Le Service Application gère les bases de données.	Corrigée
GESTION DES RISQUES DE CONTREPARTIES		
9. L'indépendance du Conseil d'Administration de la filiale en matière de crédit est contrainte par les approbations préalables des délégations de pouvoirs et l'obtention d'un avis de non- objection du Groupe.	Le Conseil d'Administration en toute indépendance statue sur les dossiers de crédit qui lui sont présentés.	Corrigée
STRUCTURE FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS		
10. Après prise en compte des provisions de 10.910 M FCFA demandées par la mission, les fonds propres de base et effectifs ressortent respectivement à FCFA 29.342 M et 38.950 M. La Banque ne respecte pas le ratio de couverture des risques qui ressort à 6,7% contre une norme de 8% ainsi que celui de division de risque (engagement sur une même signature).	La Banque respecte le ratio qui s'affiche au 31/12/2016 à 8,11% après la prise en compte des provisions constituées.	Corrigée

Source : Ecobank Côte d'Ivoire



IV.5.2. Commissariat aux comptes

pwc

CONTINENTAL AUDIT

ECOBANK COTE D'IVOIRE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

26 février 2015



pwc

CONTINENTAL AUDIT

Immeuble ALPHA 2000
25ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Avenue CHARDY
01 BP 3682 - Abidjan 01

Aux Actionnaires
ECOBANK Côte d'Ivoire
Immeuble Alliance
Avenue Terrasson de Fougères
01 BP. 4107
Abidjan

Mesdames, Messieurs,

ECOBANK COTE D'IVOIRE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'Ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant règlementation bancaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- l'audit des comptes annuels d'Ecobank Côte d' Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- le respect de la réglementation prudentielle ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Banque. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables du plan comptable bancaire de l'UMOA réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Ecobank Côte d'Ivoire à la fin dudit exercice.



pwc

CONTINENTAL AUDIT

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous avons vérifié les encours de crédits accordés directement ou indirectement aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social. Ces encours s'élèvent au 31 décembre 2014 à F.CFA 3 990 millions, soit 8,6 % des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

3. Respect de la réglementation prudentielle

En application de la réglementation bancaire et conformément aux normes de la profession, nous avons procédé aux vérifications relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des ratios prudentiels au 31 décembre 2014.

4. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la banque. Ces travaux font l'objet d'un rapport adressé à la Direction Générale de la Banque.

Abidjan, le 26 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Didier N'Guessan
Associé

Continental Audit

Francis Desclercs
Associé



pwc

CONTINENTAL AUDIT

ECOBANK COTE D'IVOIRE

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

05 avril 2016



pwc

CONTINENTAL AUDIT

Immeuble ALPHA 2000
20ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Avenue CHARDY
01 BP 5682 - Abidjan 01

Aux Actionnaires
ECOBANK Côte d'Ivoire
Immeuble ECOBANK CI
Avenue Houdaille
01 BP. 4107
Abidjan

Mesdames, Messieurs,

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'Ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- l'audit des comptes annuels d'Ecobank Côte d' Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- le respect de la réglementation prudentielle ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Banque. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables du plan comptable bancaire de l'UMOA réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Ecobank Côte d'Ivoire à la fin dudit exercice.



pwc

CONTINENTAL AUDIT

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous avons vérifié les encours de crédits accordés directement ou indirectement aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social. Ces encours s'élèvent au 31 décembre 2015 à F.CFA 6 204 millions, soit 12,4 % des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

3. Respect de la réglementation prudentielle

En application de la réglementation bancaire et conformément aux normes de la profession, nous avons procédé aux vérifications relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des ratios prudentiels au 31 décembre 2015.

4. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la banque. Ces travaux font l'objet d'un rapport adressé à la Direction Générale de la Banque.

Abidjan, le 05 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Didier N'Guessan
Associé

Continental Audit

Francis Desclerres
Associé



pwc

CONTINENTAL AUDIT

ECOBANK COTE D'IVOIRE

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

16 mars 2017



pwc

CONTINENTAL AUDIT

Immeuble ALPHA 2000
20ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Avenue CHARDY
01 BP 5682 – Abidjan 01

Aux Actionnaires
ECOBANK Côte d'Ivoire
Immeuble ECOBANK CI
Avenue Houdaille
01 BP. 4107 Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'Ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- l'audit des comptes annuels d'Ecobank Côte d' Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et la réglementation bancaire.

I- Audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ecobank Côte d'Ivoire, comprenant le bilan et le hors bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, ainsi que l'état annexé.

A notre avis, les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Ecobank Côte d'Ivoire, à la fin de cet exercice, conformément aux règles et principes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA et des prescriptions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en matière de présentation des comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) et les directives pertinentes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque, conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et aux dispositions légales qui encadrent le commissariat aux comptes. Nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



pwc

CONTINENTAL AUDIT

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et méthodes comptables du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA et des prescriptions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en matière de présentation des comptes annuels, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



pwc

CONTINENTAL AUDIT

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

II- Vérifications et informations spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et la réglementation bancaire.

Vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE,

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En application de l'article 746 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé au contrôle de l'existence et de la tenue conforme du registre de titres nominatifs émis par Ecobank Côte d'Ivoire. Nous formulons les observations ci-après relatives à la tenue du registre.

Les domiciles des titulaires des titres ne sont pas mentionnés pour certaines écritures contenues dans le registre. Par ailleurs, les écritures contenues dans le registre ne sont pas signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Respect de la réglementation prudentielle

En application de la réglementation bancaire et conformément aux normes de la profession, nous avons procédé aux vérifications relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des ratios prudentiels au 31 décembre 2016.

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous avons vérifié les encours de crédits accordés directement ou indirectement aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social. Ces encours s'élèvent au 31 décembre 2016 à F.CFA 7 413 millions, soit 14,6 % des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 % des fonds propres effectifs.

pwc

CONTINENTAL AUDIT

Ecobank Côte d'Ivoire
Rapport général des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2016

Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

En application de la réglementation bancaire et conformément aux normes de la profession, nous avons procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne. Ces travaux font l'objet d'un rapport spécifique détaillé. Les déficiences relevées n'affectent pas significativement l'organisation et le fonctionnement de la banque ainsi que la qualité de l'information financière.

Abidjan, le 16 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Didier N'Guessan
Associé

Continental Audit

Francis Deseleres
Associé



IV.6. CHIFFRES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2017 d'Ecobank Côte d'Ivoire ont été arrêtés par la Direction Générale.

Ils sont non audités et non certifiés par les Commissaires aux Comptes

Compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du compte de résultat d'Ecobank Côte d'Ivoire aux 30 juin 2016 et 20174

Tableau 24 : Compte de résultat d'Ecobank Côte d'Ivoire (1er semestre 2016 – 1er semestre 2017) *Millions FCFA*

	juin-16	juin-17	Var. 17/16
Produit Net Bancaire	34 165	35 502	4%
Dont Marges nettes d'intérêts	17 907	20 169	13%
Dont Commissions	16 258	15 333	-6%
Coût net du risque (négatif)	1 116	1 967	76%
Frais généraux (négatif)	(19 921)	(19 967)	0%
Dont Frais du personnel	(6 375)	(6 834)	7%
Dont Dotations aux amortissements	(2 173)	(2 352)	8%
Dont Frais divers de gestion	(11 373)	(10 781)	-5%
Résultat exceptionnels	(15)	(269)	NS
Résultat avant impôt	**13 113**	**13 299**	**1%**
Résultat après impôt	**9 920**	**10 200**	**3%**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Le Produit Net Bancaire affiche une progression de 4% sur la période indiquée et s'établit à 35 502 millions FCFA contre 34 165 millions FCFA au 1er semestre 2016. La marge nette d'intérêts, représentant 57% du PNB a connu une hausse de 13% pour atteindre 20 169 millions FCFA, permettant ainsi de compenser le recul des revenus de commissions à 15 333 millions FCFA (- 6%).

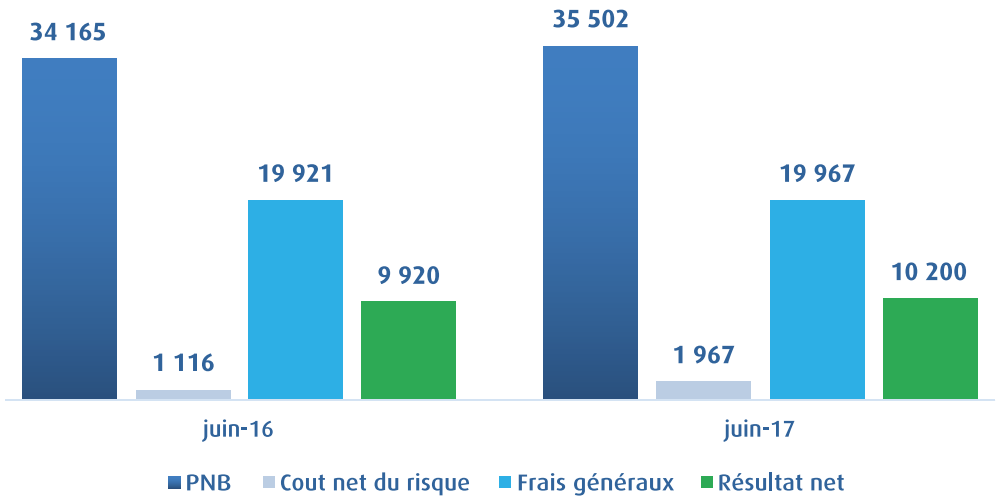
A fin juin 2017, le coefficient d'exploitation de Ecobank Côte d'Ivoire s'établit à 57% en retrait de 1 point par rapport à juin 2016. Cette amélioration est liée d'une part à la bonne gestion des frais divers de gestion (en baisse de 5%) et d'autre part à la progression du PNB (+4%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation retraitées des résultats exceptionnels (+1%).
L'augmentation des charges générales d'exploitation provient essentiellement de :

- La hausse de 7% des charges de personnel qui s'établissent à 6 834 millions FCFA à juin 2017 contre 6 375 millions FCFA à juin 2016.
- La progression de 8% des dotations aux amortissements qui s'établissent à 2 352 millions FCFA à juin 2017 contre 2 173 millions FCFA à juin 2016.

Le coût du risque a enregistré une forte hausse de 76% en s'établissant en dotations nettes à 1 967 millions FCFA contre 1 116 millions FCFA au 1er semestre 2016. Les dotations nettes aux provisions augmentent à fin juin 2017 démontrant ainsi de la volonté d'assainissement du portefeuille.

Au total, Ecobank Côte d'Ivoire clôture le mois de juin 2017 avec un résultat brut de 13 299 millions FCFA, en hausse de 1% par rapport à celui de 13 113 millions FCFA réalisé en juin 2016.

Chiffres clés du compte de résultat
Juin 2016 - Juin 2017 (En millions F CFA)





Bilan

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du Bilan de Ecobank Côte d'Ivoire aux 30 juin 2016 et 2017 :

Tableau 25 : Bilan d'Ecobank Côte d'Ivoire (1er semestre 2016 – 1er semestre 2017) *Millions FCFA*

	juin-16	juin-17	Var. 17/16
Opérations de trésorerie et interbancaires	105 306	161 918	54%
Titres de placements et d'investissement	329 563	444 050	35%
Avances et prêts à la clientèle net	501 523	617 232	23%
dont Créances en souffrance nettes	*24 296*	*28 775*	*18%*
Comptes d'ordre divers et autres éléments d'actif	24 972	55 863	124%
Autres Immobilisations financières	757	503	-34%
Immobilisations corporelles	31 961	29 595	-7%
Immobilisations incorporelles	133	135	2%
Titres de participation	166	1 806	988%
TOTAL ACTIF	**994 381**	**1 311 102**	**32%**
Opérations de trésorerie et interbancaires	168 640	402 490	139%
Dépôts, Comptes courants et sommes dues à la clientèle	708 914	787 437	11%
Comptes d'ordre divers et autres comptes de passif	56 254	53 321	-5%
Provisions pour Risques et Charges	615	543	-12%
Emprunts subordonnés	9 608	13 417	40%
Fonds propres/Capitaux propres	50 350	53 894	7%
dont Résultat de l'exercice	*9 920*	*10 200*	*3%*
dont Capital Social	*21 900*	*21 900*	*0%*
TOTAL PASSIF	**994 381**	**1 311 102**	**32%**

*Y compris le résultat de l'exercice non encore distribué
Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Evolution du crédit

Créances clientèles

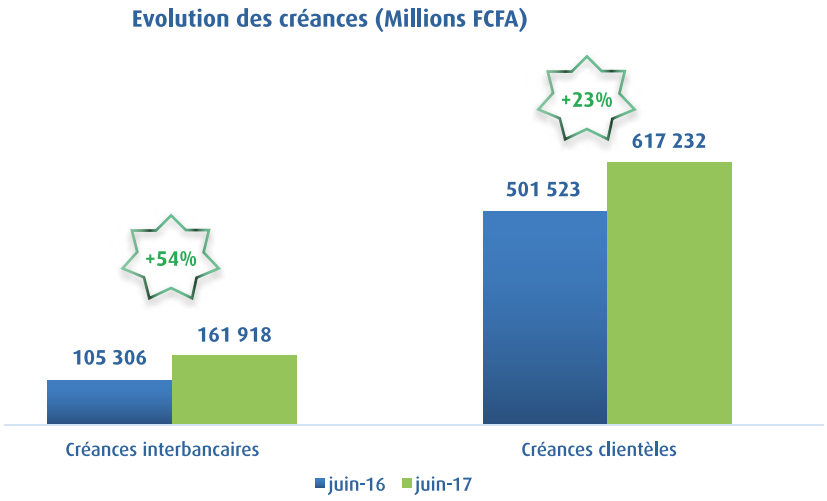
Les encours de crédits nets ont connu une hausse de 23% pour s'établir à 617 232 millions FCFA contre 501 523 millions FCFA au 1er semestre 2016. Cette progression est principalement induite par les regains respectifs de 76% des prêts à long terme et de 31% des prêts à court terme.

Les créances en souffrances nettes ont progressé de 18%, se chiffrant à 28 775 millions FCFA contre 24 972 millions FCFA à la même période l'année précédente.

Créances interbancaires

Les créances interbancaires ont connu un accroissement de 54% et se sont portées à 161 918 millions FCFA à fin juin 2017.





Evolution du portefeuille financier

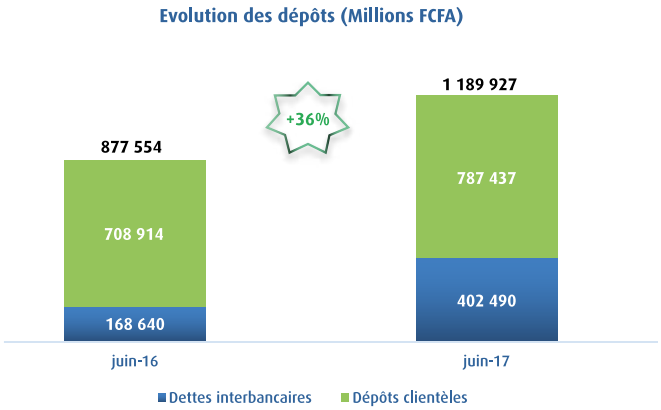
Titres de placement et d'investissement

Le portefeuille financier d'Ecobank Côte d'Ivoire a enregistré une hausse de 35% (+114 487 millions FCFA) pour se situer à 444 050 millions FCFA contre 329 563 millions FCFA à Juin 2016.

Evolution des dépôts

Le total des ressources est passé à 1 189 927 millions FCFA (+36%) à juin 2017 et ce, à la faveur des dettes interbancaires et des dépôts clientèles qui ont respectivement augmenté de 139% et de 11%.

Les dettes interbancaires ont progressé principalement en raison de l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire (refinancement auprès de la BCEAO).
L'encours des dépôts s'établit à 787 437 millions FCFA à fin juin 2016. Cette croissance reste le fait de la hausse des DAT (+26%), des comptes d'épargnes (+13%) et des dépôts à vue (+5%).



Les capitaux propres d'Ecobank Côte d'Ivoire au 30 Juin 2017 s'élèvent à 53 894 millions FCFA (+7% par rapport à leur niveau de Juin 2016), y compris un résultat net à mi-parcours de 10 200 millions FCFA.

Le total Bilan quant à lui enregistre une croissance de 32% en passant de 994 381 millions FCFA en Juin 2016 à 1 311 102 millions FCFA en Juin 2017.



Ratios prudentiels

Au 30 juin 2017, Ecobank Côte d'Ivoire respecte tous les ratios prudentiels édictés par les autorités de contrôle et de supervision de l'activité bancaire dans la zone UEMOA.

Ci-dessous, le tableau des ratios prudentiel de la Banque au 30 juin 2017 :

Tableau 26 : Ratios prudentiels d'Ecobank Côte d'Ivoire au 30 juin 2017

RATIOS	Structure des Ratios	Identification BCEAO	Normes	30/06/2017
Capital Social (en millions FCFA)			Min. 10 000	21 900
Fonds Propres Effectifs (en millions FCFA)		DEC 2060		55 018
Couverture des risques	Fonds Propres Effectifs / Total Risques pondérés	DEC 2061	Min 8%	9,42%
Couverture des Emplois à moyen et long terme par les Ressources stables	Ressources stables/Emplois à moyen et Long terme	DEC 2062	Min 50%	53,95%
Coefficient liquidité	Emplois Liquides Pondérés /Ressources Exigibles Pondérées	DEC 2063	Min 75%	93,58%
Contrôle des Participations dans les Entreprises autres que les Banques, Ets Financiers et Sociétés Immobilières	Participation inférieure à 25% du capital /Fonds propres de base (FPB)	DEC 2065	Max 15%	0,30%
Contrôle des Immobilisations Hors Exploitation et Participation dans les Stés Immobilières	(Participations + Immobilisations H.E.) / Fonds Propres Effectifs (FPE)	DEC 2066	Max 15%	0,00%
Contrôle des Immobilisations et Participations	Total des actifs immobilisés / Fonds Propres Effectifs (FPE)	DEC 2067	Max 100%	50,49%
Contrôle des Crédits aux Dirigeants, Personnel et Commissaires aux Comptes	Montant des concours / Fonds Propres Effectifs (FPE)	DEC 2068	Max 20%	14,51%
Coefficient de division des risques	Total engagements atteignant 25% des FPE	DEC 2070	Max 8xFPE	4,65x

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Au 30 juin 2017, Ecobank Côte d'Ivoire est conforme à toutes les normes réglementaires prescrites par la BCEAO.



V. PRESENTATION DE L'OPERATION



V.1. CADRE GENERAL

Le Groupe ECOBANK se positionne pour sa seconde phase de croissance et de développement. La nouvelle stratégie « Road Map to Leadership » mise en place par la direction générale du Groupe et qui se veut robuste et ambitieuse, lui permettra tout d'abord d'assainir les portefeuilles et maximiser la productivité, ensuite d'améliorer son positionnement sur l'ensemble des marchés couverts afin de maintenir son leadership en Afrique subsaharienne en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

En zone UEMOA, le Groupe ECOBANK détient 15% des actifs et 14 % du résultat net global provisoire du système bancaire en 2015, selon le rapport de la commission bancaire. Le groupe détient également 11 % du réseau, 21 % des GAB, 18 % des comptes client et emploie 11 % des effectifs.

En Côte d'Ivoire, le secteur bancaire connait une compétition accrue notamment des filiales des groupes marocains, BACI, BOA CI et SIB; Ecobank Côte d'Ivoire reste néanmoins le moteur de croissance du Groupe en zone UEMOA avec une croissance ininterrompue de ses activités entre 2011 et 2015 et un taux de croissance composé annuel de 19,8 % de son bilan à 1 071 milliards FCFA à fin 2015.

Le résultat net suit la même tendance avec un taux de croissance composé annuel de 17,70 % à 17,269 milliards FCFA en 2015. Les performances en 2016 restent en ligne avec la croissance observée antérieurement.

L'ambition d'Ecobank Côte d'Ivoire est de :

- Continuer à jouer pleinement son rôle de moteur du Groupe en zone UEMOA, de catalyseur dans la transformation de la Côte d'Ivoire ;
- Se positionner en tant que pionnière de l'intégration financière et de la Banque inclusive à l'image du Groupe ;
- Contribuer de façon plus significative au financement de projets d'investissement de grande envergure et d'importance en Côte d'Ivoire.

Cette opération devrait ainsi permettre à Ecobank Côte d'Ivoire de bénéficier de moyens financiers conséquents pour la mise en œuvre de son plan d'action d'une part, et de respecter les normes Bâle II/III à venir.

V.2. CADRE LEGAL

RESOLUTIONS AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes relatifs à la réduction de la valeur nominale des actions Ecobank Côte d'Ivoire, à l'introduction des actions Ecobank Côte d'Ivoire à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et à l'augmentation de capital d'Ecobank Côte d'Ivoire, décide de modifier la valeur nominale de l'action Ecobank Côte d'Ivoire de cent mille (100 000) francs CFA chacune à deux mille cinq cents (2 500) francs FCFA chacune portant par ricochet le nombre des actions Ecobank Côte d'Ivoire de deux cent dix-neuf mille trois (219 003) actions à huit millions sept cent soixante mille cent vingt (8 760 120) actions nouvelles à émettre en remplacement des anciennes et à repartir entre les actionnaires anciens, au prorata de leur apport dans le capital social à raison de une (1) action ancienne pour quarante (40) actions nouvelles.

La résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 217 421
Voix contre : 0
Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes relatifs à la réduction de la valeur nominale des actions Ecobank Côte d'Ivoire, à l'introduction des actions Ecobank Côte d'Ivoire à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et à l'augmentation de capital d'Ecobank Côte d'Ivoire, décide de l'introduction des actions Ecobank Côte d'Ivoire, à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, conformément aux conditions et modalités qui lui ont été présentées dans le rapport du Conseil d'Administration.



0236

La résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 217 421

Voix contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DIX SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes relatifs à la réduction de la valeur nominale des actions Ecobank Côte d'Ivoire, à l'introduction des actions Ecobank Côte d'Ivoire à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et à l'augmentation de capital d'Ecobank Côte d'Ivoire, décide :

- d'augmenter le capital social de la Banque, d'un montant de cinq milliards six cent vingt-cinq millions (5 625 000 000) de Francs CFA, à travers une offre publique de vente de deux millions deux cent cinquante mille (2 250 000) actions nouvelles à émettre auprès de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), pour le porter de vingt et un milliards neuf cent millions trois cents mille (21 900 300 000) francs CFA divisé en huit millions sept cent soixante mille cent vingt (8 760 120) actions de deux mille cinq cents (2 500) francs CFA chacune, en application de la quinzième résolution ci-dessus, entièrement souscrites et libérées, à vingt-sept milliards cinq cent vingt-cinq millions trois cents mille (27 525 300 000) Francs CFA, divisé en onze millions dix mille cent vingt (11 010 120) actions de deux mille cinq cents (2 500) Francs CFA chacune ;

- de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires ainsi que recommandé par le Conseil d'Administration dans son rapport relatif à l'opération ;

- de réaliser l'opération d'augmentation du capital, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes et du respect de la réglementation du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), selon les modalités prévues dans le Rapport du Conseil d'Administration et dont les principales sont les suivantes :

- Montant de l'augmentation du capital : 5 625 000 000 FCFA

- Nombre d'actions nouvelles à émettre : 2 250 000 actions nouvelles ordinaires dont :

 - ✓ 2 025 000 (90%) réservées au grand public y compris aux actionnaires existants (catégorie 1) ;
 - ✓ 225 000 (10%) réservées exclusivement au personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et au personnel des sociétés membres du groupe Ecobank (catégorie 2)

Dans l'hypothèse où les deux cent vingt-cinq mille (225 000) actions dédiées au personnel ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes au grand public y compris aux actionnaires existants, selon les conditions fixées pour les deux millions vingt-cinq mille (2 025 000) actions précitées.

- Montant du capital après émission des actions nouvelles : 27 525 300 000 FCFA

- Prix d'émission : 20 000 FCFA pour la catégorie 1 et 20 000 FCFA pour la catégorie 2

- Montant global projeté de la prime d'émission : 39 375 000 000 FCFA



0237

- Nature des actions émises : Identique aux actions existantes avec le même [illegible] de jouissance ;

- Forme des actions émises : Actions dématérialisées ;

- Date d'entrée en jouissance des actions nouvelles : 1er janvier 2017.

- Dates d'ouverture et de clôture des souscriptions : Elles seront déterminées en fonction de la date de délivrance du visa du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

- Lieux de souscription : au siège social d'EDC Investment Corporation, filiale du groupe Ecobank, sis à Abidjan Plateau Place de la République Avenue Houdaille Immeuble Ecobank ainsi qu'aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) constituant le syndicat de placement.

- Mode de souscription : Les souscriptions seront effectuées au moyen du formulaire de souscription. Le formulaire rempli sera accompagné de l'intégralité de la somme y afférente et déposée entre 9 heures et 15 heures pendant la durée de la période de souscription auprès de EDC Investment Corporation sise à Abidjan Plateau Place de la République Avenue Houdaille Immeuble Ecobank ou des membres du syndicat de placement.

- Mode de paiement : Le paiement se fera en espèce, par chèque, par virement, et devra être présenté dans l'une des Agences de Ecobank Côte d'Ivoire, auprès d'EDC Investment Corporation ou des membres du syndicat de placement.

- Option en cas d'insuffisance de souscriptions : L'augmentation de capital pourra être limitée soit :

- ✓ au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation, soit la somme de quatre milliards deux cent dix-huit sept cinquante mille (4 218 750 000) Francs CFA ;
- ✓ d'office par le Conseil d'Administration au montant atteint lorsque les actions non souscrites représentent moins de trois pour cent de l'augmentation du capital, soit la somme de cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille (168 750 000) Francs CFA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la Direction Générale de la Banque à élaborer et signer toute la documentation nécessaire pour la réalisation de l'opération notamment la note d'information.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la saisine du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) selon les procédures en vigueur pour l'agrément de cette opération.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la saisine de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'admission à la cote des nouvelles actions émises.

La résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 217 421

Voix contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.



0238

DIX HUITIEME RESOLUTION

En conséquence des précédentes résolutions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes et de la réalisation effective de l'opération de réduction de la valeur nominal des actions Ecobank, de leur introduction à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières et de l'augmentation du capital par offre publique de vente des nouvelles actions Ecobank qui seront émises, de modifier les articles 1, 6, 8 et 11 des statuts d'Ecobank Côte d'Ivoire comme suit :

L'article 1 ancien est remplacé par l'Article 1 nouveau ainsi libellé :
« *ARTICLE 1 – FORME*
Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une Société anonyme avec conseil d'administration (ci-après « la Société »), régie par :

- *Les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) du 30 janvier 2014 (ci-après désigné « l'Acte Uniforme ») et ses modifications ultérieures ;*
- *Tous textes, lois et règlements relatifs à l'activité des Etablissements de crédit ;*
- *Toutes dispositions modificatrices subséquentes ;*
- *Toutes dispositions légales et réglementaires en vigueur ;*
- *Les présents statuts, sauf les modifications que l'Assemblée Générale pourra y apporter ultérieurement ;*
- *Les dispositions légales et réglementaires régissant les marchés financiers de la zone UEMOA notamment celles édictées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés financiers, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, et toutes dispositions modificatrices subséquentes. »*

L'article 6 ancien est remplacé par l'Article 6 nouveau ainsi libellé :
« *ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL*
Le capital social est fixé à la somme de vingt-sept milliards cinq cent vingt-cinq millions trois cents mille (27 525 300 000) francs CFA, représentant le capital d'origine et les augmentations de capital successives.
Il est divisé en cinq millions six mille cent vingt (11 010 120) actions de deux mille cinq cents (2 500) francs CFA chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées. »

L'article 8 ancien est remplacé par l'Article 8 nouveau ainsi libellé :
« *ARTICLE 8 – FORME ET LIBERATION DES ACTIONS*
Les actions entièrement libérées sont exclusivement nominatives et dématérialisées.
Les titres sont inscrits en compte auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, ou d'une Banque teneur de compte et conservateur.
Un relevé de portefeuille est délivré périodiquement par la Société de Gestion et d'Intermédiation ou par la Banque teneur de compte et conservateur. »

L'article 11 ancien est remplacé par l'Article 11 nouveau ainsi libellé :
« *ARTICLE 11 – TRANSMISSION DES ACTIONS*
La propriété des actions résulte de leur inscription sur nom de ses titulaires sur un compte titre ouvert à cet effet auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), ou d'une Banque teneur de compte et conservateur.

La cession de ces actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de la Société que lorsqu'elle s'effectue à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières par l'intermédiaire d'une Société de Gestion et d'Intermédiation.

Le prix d'achat est fixé par le cours de l'action conformément aux règles du marché financier.



Ces dispositions sont applicables en cas d'apport partiel d'actifs, de fusion ou de scission. Elles prévoient d'accorder à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou de bénéfices ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital de sociétés anonymes ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées. »

La résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 217 421
Voix contre : 0
Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DIX NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré,

- délègue au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, les pouvoirs à l'effet de réaliser toutes les formalités et suivre toutes les procédures nécessaires à la réduction de la valeur nominale des actions Ecobank, à l'introduction des actions Ecobank Côte d'Ivoire à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), à l'augmentation du capital social et à la modification des statuts d'Ecobank Côte d'Ivoire ;

- approuve la proposition de mandater la société EDC Investment Corporation en vue d'assister Ecobank Côte d'Ivoire pour la demande du visa du CREPMF et en qualité d'Arrangeur et Chef de file pour le placement des actions à émettre ;

- donne pleins pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital par offre publique de vente des actions nouvelles, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation définitive et de procéder à la modification des statuts telle que précisée plus haut.

- donne pleins pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général de la société Ecobank Côte d'Ivoire, à l'effet de, conjointement ou séparément, réaliser toutes les formalités et suivre toutes les procédures nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital, de procéder à la modification des statuts, de les signer, de les déposer au rang des minutes d'un Notaire à Abidjan, avec reconnaissance d'écritures, de signatures et de paraphes et plus généralement d'accomplir ou faire accomplir les formalités légales requises.

La résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 217 421
Voix contre : 0
Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la communication du Conseil d'Administration relative à la fusion-absorption par la société Ecobank Côte d'Ivoire des sociétés Ecobank Niger et Ecobank Guinée Bissau, prend acte de la non réalisation de ladite opération au 31 décembre 2016.



0240

TRIBUNAL D'ABIDJAN

La résolution, mise aux voix, a recueilli :
Voix pour : 217 421
Voix contre : 0
Abstention : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'expéditions, d'extraits ou de copies des présentes résolutions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

La résolution, mise aux voix, a recueilli :
Voix pour : 217 421
Voix contre : 0
Abstention : 0
La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Après le vote des résolutions, Madame la Présidente a renouvelé ses remerciements à l'Assemblée.

Elle a convié les participants à l'Assemblée à un déjeuner offert par le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Banque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame Konan Flore, Présidente de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a levé la séance à 13 heures 15 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau après lecture.

Madame Konan Flore
Présidente de Séance

Madame Zadi Kessy Kani
Premier Scrutateur

Monsieur Akpesse Martial
Secrétaire de séance

Monsieur Koffi Konan Joseph
Deuxième Scrutateur

ECOBANK COTE D'IVOIRE S.A
IMMEUBLE ECOBANK
PLATEAU DE LA REPUBLIQUE ET VOISINAGE
01 BP 4107 Abidjan 01 Côte d'Ivoire
Phone : 20 21 92 00 / Fax : 20 21 92 01



V.3. OBJECTIFS

L'Offre Publique de Vente suivie de l'introduction en bourse d'Ecobank Côte d'Ivoire répond à une stratégie de croissance et de développement de la Banque, de transparence et de proximité avec le personnel, les clients et les partenaires.
L'introduction en bourse d'Ecobank Côte d'Ivoire permettra l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires dont des institutionnels stratégiques et le grand public.

Elle permettra entre autres de :

- Conforter les moyens financiers ;
- Améliorer le ratio de levier ;
- Améliorer et consolider les ratios prudentiels ;
- Améliorer la réputation et accroitre la visibilité ;
- Diversifier l'actionnariat ;
- Accroitre la proximité avec les clients et partenaires ;
- Motiver et fidéliser le personnel ;

V.4. MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT

Ci-après la composition de l'actionnariat de Ecobank Cote d'Ivoire avant et après l'opération:

Tableau 27 : Actionnariat d'Ecobank Côte d'Ivoire avant et après l'opération

	Avant l'opération		Après fractionnement		Après l'opération	
Actionnariat	**Nombre d'action**	**% du total**	**Nombre d'actions**	**% du total**	**Nombre d'actions**	**% du total**
ECOBANK Transactional Incorporated (ETI)	206 425	94,257	8 257 000	94,257	8 257 000	74,995
Actionnaires ivoiriens	12 241	5,589	489 640	5,589	489 640	4,447
Actionnaires français	256	0,117	10 240	0,117	10 240	0,093
Actionnaires sénégalais	76	0,034	3 040	0,034	3 040	0,028
Actionnaires nigérians	5	0,003	200	0,003	200	0,002
Personnel ECOBANK	0	0,000	0	0,000	225 000	2,044
Grand Public	0	0,000	0	0,000	2 025 000	18,392
Total actionnariat	219 003	100,00	8 760 120	100,00	11 010 120	100,00

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Il est prévu une dilution de la participation de ETI à environ 75% à l'issue de l'opération. En sus des actions objet de la présente operation (20,43% du nouveau capital), les actions détenues par les actionnaires minoritaires (4,57% du nouveau capital) seront également inscrites au flottant.



V.5. STRUCTURE DE L'OFFRE

V.5.1. Termes de l'Offre

Les termes succincts de l'0ffre sont présentés ci-dessous :

Capital social initial	21 900 300 000 FCFA
Nombre initial d'actions	8 760 120
Nombre d'actions nouvelles	2 250 000 dont 225 000 actions réservées au personnel
Valeur nominale de l'action	2 500 FCFA
Montant nominal de l'opération	5 625 000 000 FCFA
Prix d'émission	20 000 FCFA toute catégorie, personnel du Groupe ECOBANK et toute autre personne physique ou morale autre que le personnel, sans distinction de nationalités
Montant de l'émission	45 000 000 000 FCFA
Forme des titres	Actions nominatives et dématérialisées. Les titres seront inscrits en comptes titre auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), banques teneurs de comptes ou conservateurs agréés sur le marché financier régional
Nature des titres	Actions ordinaires assimilables aux actions existantes
Date de jouissance	01 Janvier 2017*
Période de souscription	27 Septembre au 11 Octobre 2017

*Les nouvelles actions objet de cette opération donneront droit aux dividendes éventuels à distribuer au titre de l'exercice 2017 dans leur entièreté.

V.5.2. Répartition de l'Offre

L'offre a été structurée de sorte à permettre une participation effective de l'ensemble des investisseurs de la zone UEMOA, sans distinction de nationalités, dans la limite des actions mises en vente conformément à l'ADN panafricain du Groupe ECOBANK.

L'offre d'actions objet de la présente opération est ainsi ouverte d'une part au grand public, composé des investisseurs de la zone UEMOA et partout ailleurs, personnes physiques et morales à hauteur de 90% de la taille de l'opération, soit un total de 2 025 000 actions.

Elle est également destinée au personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK à hauteur de 10% de la taille de l'opération, soit un total de 225 000 actions.

L'ensemble des SGI agréées est invité à promouvoir l'opération et recueillir à ses guichets les souscriptions des investisseurs.



La structure détaillée de l'offre est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28 : Structure détaillée de l'offre

	Nombre d'actions	Etablissements placeurs	%
Catégorie 1 Grand public, les investisseurs de la zone UEMOA et partout ailleurs, personnes physiques et morales sans distinction de nationalité	1 641 000	-EDC Investment Corporation	90%
	150 000	-Hudson & Cie	
	234 000[1]	Autres SGI du syndicat de placement	
Catégorie 2 Personnel d'ECOBANK CI et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK	225 000	-EDC Investment Corporation	10%[2]
Total	2 250 000		100%

Source : EIC

[1]A raison de 9 000 titres pour chacune des SGI repertoriées dans la présente note.

[2]60/40 au profit des deux sous-catégories composées respectivement du personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire y compris son Directeur Général et celui des autres entités UEMOA du Groupe ECOBANK.

V.5.3. Place de cotation

L'admission des actions objet de la présente offre sera demandée au premier compartiment de la BRVM au cours des trois (3) mois suivant la clôture de la période de souscription. Elle est fixée de façon indicative au 18 Décembre 2017.

A cet effet, 25% du capital de Ecobank Côte d'Ivoire post opération soit l'ensemble des titres offerts dans le cadre de l'offre publique de vente objet de la présente note d'information et l'ensemble des actions détenues par les actionnaires minoritaires feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur la BRVM.

Les conditions de négociation des Actions à la BRVM seront fixées dans un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM.

V.6. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

V.6.1. Contexte

Le rapport d'évaluation a été produit par le cabinet international Ernst & Young Côte d'Ivoire en février 2017 et porte sur son analyse indépendante de la valeur de 100% des titres d'Ecobank Côte d'Ivoire au 31 décembre 2016.

V.6.2. Méthodes de valorisation utilisées

L'activité bancaire est spécifique dans la mesure où la dette n'est pas seulement un mode de financement mais constitue le cœur de l'activité. Elle est par ailleurs diversifiée (banque de réseau, activités de marché, gestion d'actifs, etc.) et soumise à des contraintes prudentielles portant en particulier sur un niveau de fonds propres minimum.

Pour les besoins de l'exercice d'évaluation, l'approche Dividend Discounted Model « DDM » a été retenue. Le DDM estime la valeur actuelle des dividendes futurs de la



Banque disponibles pour les actionnaires projetés sur une période de temps déterminée et ensuite actualisés à un taux approprié.

Ecobank Côte d'Ivoire est soumise à des contraintes réglementaires imposées par la BCEAO, et en particulier à celle du ratio de solvabilité qui nécessite de maintenir un rapport minimum entre les capitaux propres et les engagements pondérés. En cas de non-respect de cette exigence en fonds propres, une partie du résultat net doit être réinvestie dans la Banque et n'est par conséquent plus disponible pour les actionnaires.

Dans le contexte de l'évaluation, cette part du résultat de l'année réinvestie dans les fonds propres a été déterminée sur la base du nouveau dispositif prudentiel au sein de l'UEMOA applicable au 1er janvier 2018 notamment sur les ratios de solvabilité pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché.

La valeur des fonds propres est donc évaluée par l'estimation des résultats futurs distribuables sur les cinq prochaines années basées sur le business-plan préparé par le management d'une part et d'autre part de la valeur terminale ou valeur résiduelle à l'issue de l'horizon de prévision, calculée sur la base de l'actualisation à l'infini d'un dividende considéré comme normatif supposé croître à un taux constant.

Les flux de dividendes distribuables sont actualisés à la date d'évaluation en se basant principalement sur le modèle CAPM (Capital Asset Pricing Model) qui représente la valeur de rendement théorique exigée par les détenteurs des titres ou, en d'autres termes, le coût de rémunération de capital.

V.6.3. Synthèse des méthodes de valorisation retenues

- Dans cette approche, la valeur des fonds propres est déterminée à partir, de l'estimation des dividendes futurs distribuables des cinq prochaines années (selon le business-plan préparé par le management) d'une part, et, d'autre part, de la valeur terminale à l'issue de l'horizon de prévision, calculée sur la base de l'actualisation à l'infini d'un dividende considéré comme normatif et supposé croître à un taux de croissance constant.
- Les dividendes futurs distribuables sur la période prévisionnelle sont calculés à partir de l'excédent en fonds propres liés au respect du nouveau dispositif prudentiel au sein de l'UEMOA applicable au 1er janvier 2018 notamment sur les ratios de solvabilité pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché.
- Une analyse comparative a été effectuée des résultats obtenus avec le DDM en utilisant la méthode des multiples de Price Earnings Ratio (PER) et de Price-to-Book Value (P/B) basée sur les multiples boursiers d'un échantillon d'entreprises cotées comparables et qui ont fait leur introduction à la BRVM.
- Cette approche a été appliquée à Ecobank Côte d'Ivoire pour son évaluation au 31 décembre 2016.

V.6.4. Valorisation d'Ecobank Côte d'Ivoire au 31 décembre 2016

Hypothèses de valorisation

Coût des Fonds Propres (Taux d'actualisation)
Afin de déterminer le coût des Fonds Propres (facteur d'actualisation), nous avons utilisé le coefficient bêta – qui se définit comme le rapport entre la rentabilité d'un actif et celle du marché. Il s'agit d'un indicateur important de risque dans la mesure où il permet d'apprécier la sensibilité du prix de l'actif par rapport à l'indice boursier représentant le marché. La formule utilisée pour le modèle CAPM est détaillée ci-après :
Coût du capital = ((Rf + beta x (Rm) + Cr) + (Country inflation - US inflation) + PRS
où :
Rf = Taux sans risque;
Rm = Prime de risque du marché actions;
Cr = Prime de risque pays
PRS= Prime de risque spécifique
Et sur la base des paramètres suivants :

- Le taux de l'actif sans risque de 3,06% qui correspond au rendement moyen des obligations émises par le Trésor des Etats-Unis d'Amérique sur une période historique de 5 ans (Valeur au 30 décembre 2016).
- Le coefficient Bêta est déterminé à partir de la moyenne des betas au 31 décembre 2016 des banques sélectionnées comme comparables de la zone UEMOA, au Ghana et au Nigeria sur les cinq dernières années (Source : Capital IQ). La liste des banques est présentée en annexe.
- La prime de risque est calculée à partir du rendement du marché actions sur les actions cotées en bourse aux Etats Unis (Source : Damodaran).



- Nous avons appliqué une prime de risque pays afin de prendre en compte les éléments macroéconomiques et politiques propres à la Cote d'Ivoire. La prime de risque pays de la Côte d'Ivoire est de 5,12% (Source : Damodaran).
- La prime de taille additionnelle est liée à taille relativement petite de l'entreprise à valoriser comparativement à la taille de l'échantillon d'entreprises

comparables du même secteur d'activité utilisé dans la détermination du Beta. Cette prime additionnelle de 3% est à considérer dans le calcul du coût des Fonds propres.

- Le calcul du coût de rémunération du capital sera effectué selon les modalités de calcul du CAPM standard.
- Enfin, nous avons adopté un pay-out ratio (taux de distribution des bénéfices) qui tient compte du respect du nouveau dispositif prudentiel Bale II / Bale III. Le calcul détaillé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Calcul du coût des fonds propres (CFP)

Coûts des fonds propres	Côte d'Ivoire
Taux sans risque US 30 ans	**3,06%**
Spread de défaut	**4,16%**
Taux sans risque pays ajusté	**7,22%**
Prime de marché US	**5,69%**
Prime de risque pays	**5,12%**
Prime de marché actions	**6,65%**
Beta	**1,2**
Inflation US à long terme	**2,34%**
Inflation CI à long terme	**2,00%**
Prime de taille	**3,00%**
Coût des fonds propres	**17,86%**

Source :Rapport de valorisation EY d'Ecobank Côte d'Ivoire.

Dividendes distribuables

Les estimations de distribution de dividendes de FY17F à FY21F sont basées sur une hypothèse de distribution intégrale du résultat net après déduction de la réserve spéciale – 15% des profits de l'année antérieure et de la fraction correspondant à la réserve complémentaire requise pour la couverture minimum des risques de crédit, opérationnel et de marché par les fonds propres de la Banque.

Réserve complémentaire

La réserve complémentaire requise est calculée de sorte à ce qu'Ecobank Côte d'ivoire respecte sa couverture minimum des risques (crédit, marché et opérationnel) au bilan par les fonds propres de la Banque au titre du nouveau dispositif prudentiel.En absence d'informations détaillées sur le bilan prévisionnel notamment sur la nature des engagements et les différents risques qui pourraient y être associés nous avons fait les hypothèses suivantes :

- Le risque de crédit a été calculé sur la base de Bale I et correspond à l'Actif risqué tel que calculé historiquement par la Banque.
- Le risque opérationnel a été calculé selon l'approche standard et correspond à 12,5 fois 15% de la moyenne historique du PNB sur les 3 derniers exercices.
- Le risque de marché de 2% du risque opérationnel a été calculé à partir d'un benchmark de banque comparable au Kenya dont la réglementation bancaire applique déjà les exigences en fonds propres de Bâle II/III.



Valeur Terminale

La valeur terminale représente la valeur de la Banque à l'issue de l'horizon de prévision du business plan.
Comme pour l'actualisation des résultats nets sur l'horizon de prévision, tout le résultat net normatif n'est pas distribuable. Il convient donc de déduire du résultat net normatif la réserve spéciale utilisée pour financer la croissance. Un taux de croissance à l'infini de 2% qui correspond au taux long terme de l'inflation a été retenu. Cette valeur terminale est ensuite actualisée au 31 décembre 2016.

Valorisation d'Ecobank Côte d'Ivoire au 31 décembre 2016

La valeur des fonds propres de Ecobank Côte d'Ivoire obtenue au 31 décembre 2016 selon la méthode de DDM et sur la base des projections financières retenues est estimée à 182 944 millions FCFA soit un prix par action de 835 347 FCFA.

Le tableau suivant présente les résultats de notre évaluation d'Ecobank Côte d'Ivoire au 31 Décembre 2016 :

Tableau 30 : Tableau de valorisation au 31 décembre 2016 *Millions FCFA*

		FY17F**	FY18F**	FY19F**	FY20F**	FY21F**
Résultat net de l'exercice	21 898	24 597	29 283	31 997	36 594	40 116
* Réserve spéciale		-3 285	-3 690	-4 392	-4 800	-5 489
Dividende brut distribuable		21 313	25 594	27 605	31 794	34 627
* Réserve complémentaire requise (Bâle II/Bâle III)			-	-	-	-
Dividende distribuable aux actionnaires		21 313	25 594	27 605	31 794	34 627
Période de prévision		1,00	2,00	3,00	4,00	5,0
Facteur d'actualisation	17,86%	0,8	0,7	0,60	0,5	0,4
Valeur terminale						222 639
Flux actualisés		18 082	18 423	16 859	16 475	113 104
Total flux actualisés		182 944				
Immobilisations hors exploitation		-				
Valeur au 31 décembre 2016		**182 944**				

Source :Rapport de valorisation EY d'Ecobank Côte d'Ivoire.
***Prévisions 2017 à 2021*

Sur la base des hypothèses retenues pour le calcul du ratio de solvabilité, Ecobank Côte d'Ivoire respecte les exigences Bale II/III en termes de fonds propres. Aussi les résultats distribuables aux actionnaires correspondent à 85% du résultat net sur la période prévisionnelle.
Le tableau suivant détaille les calculs du ratio de solvabilité.



Tableau 31 : Ratios de solvabilité Bâle II/III

Millions FCFA

	FY17F*	FY18F*	FY19F*	FY20F*	FY21F*
Fonds propres effectifs	78 506	87 754	94 272	103 172	112 803
Total risque (risque de crédit)	643 283	683 009	726 702	772 547	822 074
Total risque (risque opérationnel)		133 543	146 890	161 519	174 832
Total risque (risque de marché)		2 671	2 938	3 230	3 497
Total actif risqué	643 283	819 222	876 530	937 296	1 000 402
Ratio de solvabilité (%)	12,21	10,72	10,76	11,02	11,28
Minimum légal (%)	8,00	8,63	9,50	10,38	11,25
Réserve complémentaire requise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source :Rapport de valorisation EY d'Ecobank Côte d'Ivoire.

**Prévisions 2017 à 2021*

Benchmark et conclusions sur la valeur de référence

Pour valider les valeurs obtenues par la méthode DDM, nous avons calculé le ratio Price-to-Book (PB) d'Ecobank Côte d'Ivoire au 31 décembre 2016. Nous avons ensuite comparé ce ratio à ceux d'un échantillon de banques sous régionales et locales (Coris Group et SIB) ayant fait leur introduction en bourse à la BRVM en 2016. Les tableaux ci-dessous présentent les données sur ces banques à leur date respective d'introduction en bourse.

Tableau 32 : Dernières Offres Publiques de Vente d'actions dans le secteur bancaire sur la BRVM

Millions FCFA

	SIB	Coris Bank
	juil-16	oct-16
Valorisation	146 463	166 577
Résultat net	14 812	15 000
Fonds propres	52 435	60 544
PER	9,89	11,1
P/B	2,79	2,75
ROE	28,25	24,78
Taux de distribution	68%	49%

Source : Rapport de valorisation Ernst & Young d'Ecobank Côte d'Ivoire.



Tableau 33 : Benchmarking au 31 décembre 2016 *Millions FCFA*

Valorisation	182 944
Résultat net 2016	21 921
Fonds Propres comptables 2016	61 751
Prix par action	835 347
Coût de fonds propres	17,86%
PER induit	8,35x
P/B induit	2,96x
ROE	35%
Taux de distribution	85%
Price Earning Ratio (PER) des dernières introductions en bourse de banques sur la BRVM en 2016 (Coris Group, SIB)	10,5x
Price to Book Value (P/B) des dernières introductions en bourse de banques sur la BRVM en 2016 (Coris Group, SIB)	2,77x

Source :Rapport de valorisation EY d'ECOBANK Côte d'Ivoire.

Le multiple moyen P/B d'introduction en bourse des pairs d'ECOBANK en 2016 de 2,77x est légèrement inférieur au multiple induit P/B de 2,96x par la méthode DDM pour Ecobank Côte d'Ivoire.
En revanche, le multiple moyen PER d'introduction en bourse des pairs d'ECOBANK en 2016 de 10,50x est supérieur au multiple induit PER de 8,35x par la méthode DDM pour Ecobank Côte d'Ivoire. Ce qui démontre une perception plus importante de la valeur des banques (basée sur la profitabilité) par le marché dans la zone UEMOA.
Toutefois il serait prudent d'intégrer dans cette perception du marché des ajustements à venir lorsque l'application du nouveau dispositif prudentiel sera effective en janvier 2018.

Limitations

- Les travaux d'évaluation que nous avons réalisés ne constituent pas des travaux d'audit ni de due diligence.

- Nous n'avons mené aucune vérification indépendante sur les résultats, les actifs ou passifs d'Ecobank Côte d'Ivoire lors de nos travaux d'évaluation à l'exception des modifications sur le coût du risque et de l'impôt BIC présentées dans ce rapport.

- Nos travaux d'évaluation ont été principalement basés sur les résultats de l'exercice 2016 et les projections financières sur la période 2017-2021. Ces données financières ont été établies par le management d'Ecobank Côte d'Ivoire, qui porte l'entière responsabilité des hypothèses stratégiques et opérationnelles qui les sous-tendent.

- Nos travaux de valorisation n'intègrent pas de revue des portefeuilles de crédit, ni d'évaluation en valeur de marché des actifs immobiliers.

- Etant entendu que ces projections financières se rapportent à des évènements futurs basées sur des hypothèses pouvant se révéler valides ou non sur la période estimée, de telles informations ne peuvent par conséquent être prises en compte de la même manière que ceux provenant des états financiers audités aux dates de clôtures arrêtées par Ecobank Côte d'Ivoire.

- La valorisation ne tient compte que de certaines contraintes réglementaires relatives aux dispositions Bâle II/III (ratio de solvabilité pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché). Toutefois une évaluation plus approfondie pour intégrer l'ensemble du nouveau dispositif prudentiel serait nécessaire.



- Nous ne donnons aucune opinion ni aucune autre forme d'avis concernant des hypothèses spécifiques ou tout ou partie des informations financières prospectives. Il y aura en général des différences entre les résultats prévisionnels et ceux réalisés, si les événements et situations projetés ne se réalisent pas systématiquement comme prévus,

effet:
et ces différences peuvent être significatives. Nous ne prenons aucune responsabilité, ni ne nous engageons quant à la réalisation des résultats prévisionnels.

Source rapport de valorisation EY d'Ecobank Côte d'Ivoire

V.6.5. Détermination du prix de l'offre

Le prix d'émission de l'action Ecobank Côte d'Ivoire a été fixé sur la base des éléments ci-après : *FCFA*

Valorisation*	182 944 000 000
Nombre d'actions	8 760 120
Valeur par action*	20 884
Décote	4,23%
Prix d'émission	**20 000**

*Rapport de valorisation Ernst & Young au 31 Decembre 2016

V.7. MODALITES DE SOUSCRIPTION

V.7.1. Période de souscription

La période de souscription des actions d'Ecobank Côte d'Ivoire est ouverte du 27 septembre au 11 octobre 2017. Toutefois, cette période peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après concertation avec le CREPMF et l'Emetteur.

Elle pourra être close à tout moment et de façon anticipée à la fin de la première journée après constat par EDC Investment Corporation, chef de file du syndicat de placement, de la souscription de la totalité des titres offerts.
Le cas échéant, EDC Investment Corporation informera les membres du syndicat de placement, l'Emetteur et le CREPMF.

V.7.2. Catégorie de personnes concernées

Compte tenu de son appartenance à un groupe Panafricain, les actions Ecobank Côte d'Ivoire sont offertes à toutes les personnes physiques ou morales jouissant pleinement de ses prérogatives légales de toutes nationalités et résidant ou non dans la zone UEMOA, y compris le personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK.
Deux catégories d'investisseurs ont été établies à cet

- Catégorie 1 = Grand public : Les investisseurs de la zone UEMOA et partout ailleurs, personnes physiques et morales sans distinction de nationalités ;
- Catégorie 2 = Personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK.

V.7.3. Ouverture de compte

Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer d'un compte titre auprès dudit membre ou à défaut, ouvrir un compte titre. Le membre du syndicat de placement a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes titre.

V.7.4. Modalités de souscription du personnel d'ECOBANK

La souscription à la présente offre réservée sera ouverte au personnel en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou en Contrat à Durée Déterminée (CDD) présent au 31 août 2107.

Le quota réservé au personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et



des entités UEMOA du Groupe ECOBANK représente 10 % de l'opération, soit 225 000 actions.

La souscription du personnel se fera exclusivement auprès de la SGI EDC Investment Corporation.

V.7.5. Modalités générales de souscription

- Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte titre auprès dudit membre. Le membre du syndicat de placement a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes titre. Les dépôts couvrant les souscriptions suivant les différents types d'ordre doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites.
- Les souscriptions seront matérialisées par le remplissage en bonne et due forme d'un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire, dans la limite des titres disponibles. Le souscripteur conservera une copie du bulletin de souscription ;
- Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres ;
- Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui-même ou par son mandataire dans le cadre d'un mandat discrétionnaire de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant. Dans ce cas, la société de gestion s'assure que la souscription est conforme au profil de risque du client ;
- Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire), validés et horodatés par l'organisme collecteur ;
- Les bulletins de souscriptions sont distincts selon la catégorie d'investisseurs.
- Les bulletins de la catégorie 1 sont disponibles aux guichets de l'ensemble des membres du syndicat de placement ;
- Les bulletins de la catégorie 2 sont disponibles uniquement au sein du réseau des entités UEMOA du Groupe ECOBANK et auprès de la SGI EDC Investment Corporation.

V.7.6. Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans les cas suivants :

- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion discrétionnaire si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion agréées de la zone UEMOA sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. Les sociétés de gestion qui présentent des ordres dans le cadre de mandat de gestion de portefeuille doivent s'assurer que ces ordres sont compatibles avec le profil de risque de leurs clients.

- Tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers.

Les sociétés de gestion doivent s'assurer que les ordres transmis dans le cadre d'un mandat sont conformes aux attributions du mandataire.

V.7.7. Souscriptions multiples

Les souscriptions multiples ne sont pas interdites sauf au sein d'un même établissement placeur. Ainsi, en cas de souscription répétées au guichet d'un même établissement placeur, les différentes souscriptions devront être agrégées en une seule souscription de sorte à ne pas impacter le nombre de souscripteurs enregistrés au dit guichet.

V.7.8. Cas de rejet des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions de la présente Note d'Information est susceptible d'annulation par l'établissement placeur ainsi que par EDC Investment Corporation, Chef de File du placement.

V.7.9. Révocation des souscriptions

Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

V.7.10. Couverture des souscriptions

Le paiement se fera en espèce, par chèque ou par virement et devra être présenté auprès de l'établissement



placeur auprès duquel les souscriptions sont faites. Il est de leurs responsabilités de s'assurer, avant l'acceptation d'une souscription, de la couverture effective du montant souscrit.

Les montants en couverture des souscriptions resteront bloqués jusqu'à l'allocation définitive des titres. En cas de réduction des montants alloués, le reliquat non alloué sera restitué à l'investisseur sans frais, dans les 48 heures suivant la réception du compte-rendu définitif de l'opération par le CREPMF.

Les établissements placeurs sont également tenus de conserver, dans le dossier de l'opération, les documents et pièces justificatifs des souscriptions recueillies à leurs guichets, conformément à la réglementation en vigueur.

V.7.11. Transmission des ordres d'achat

Les ordres d'achat seront centralisés par les membres du syndicat de placement et transmis quotidiennement à la SGI Chef de File du syndicat de placement dont les coordonnées sont les suivantes :

EDC Investment Corporation
Immeuble ECOBANK Plateau
2ème étage, Avenue Houdaille
01 B.P. 4107- Abidjan 01
Abidjan-Côte d'Ivoire
Tél. : +225 20 21 10 44 / 20 21 50 00
Fax : +225 20 21 10 46
eic@ecobank.com

La SGI Chef de File s'engage à centraliser et à transmettre quotidiennement à l'Émetteur l'état des souscriptions recueillies aux guichets des membres du syndicat de placement.

V.7.12. Règles d'allocation des titres

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes par la présente opération.
L'allocation sera décentralisée au sein de chaque établissements placeurs a qui reviendra la responsabilité de procéder auxdites allocations initiales dans la limite de leurs quotas respectifs et selon le strict respect des règles d'allocation spécifiées ci-dessous.
Le non-respect des règles d'allocation pourra entrainer l'annulation des souscriptions présentées par l'établissement placeur.

Le chef de file contrôle et se réserve le droit de procéder à des ajustements de ces allocations qu'il jugera nécessaire en cas de non respect des dispositions de la note d'information.

Les règles d'allocation de titres aux souscripteurs sont les suivantes :

Catégorie 1 :

- **Personnes concernées : Grand public, les investisseurs de la zone UEMOA et partout ailleurs, personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.**

Le nombre de titres alloués au grand public dans le cadre de la présente opération est de 2 025 000 actions, soit 90% des titres mis en vente. Le Chef de file allouera un total de 150 000 titres à la société Hudson & Cie, Co-Chef de File de l'opération. Il allouera également un total de 234 000 titres aux membres du syndicat de placement sur la base d'une quantité indicative de 9 000 titres chacun selon leur capacité de placement et dans la limite de la période de souscription y compris en cas de clôture anticipée.

En cas de sous souscription par certains établissements placeurs, le chef de file se réserve le droit de réallouer de façon discrétionnaire les titres non souscrits à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

En cas de sursouscription aux guichets respectifs des établissements placeurs :

- Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\frac{\textit{Nombre d'actions allouées à l'établissement placeur}}{\textit{Nombre de souscripteurs enregistrés par l'établissement placeur}}$$

Dans le cas où le nombre à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issu de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité



minimum.

- Le reliquat des titres disponibles à l'issu de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :

$$\frac{\textit{Nombre d'actions disponibles après la première allocation}}{\textit{Nombre d'actions souscrites restant à servir.}}$$

- Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

Catégorie 2 :

- **Personnes concernées : Personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK**

Le nombre de titres alloués au personnel éligible d'Ecobank Côte d'Ivoire et des entités UEMOA du Groupe ECOBANK dans le cadre de la présente opération est de 225 000 actions, soit 10% des titres mis en vente selon la répartition 60/40 au profit des deux sous-catégories composées respectivement du personnel d'Ecobank Côte d'Ivoire y compris son Directeur Général et celui des entités UEMOA du groupe ECOBANK.
Les souscriptions de cette catégorie se feront exclusivement auprès de la SGI chef de file (EDC Investment Corporation).

En cas de sursouscription, au guichet de la SGI chef de file :

- Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par employé, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\frac{\textit{Nombre d'actions allouées à la sous-catégorie}}{\textit{Nombre de souscripteurs de la sous-catégorie}}$$

Dans le cas où le nombre à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issu de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum.

- Le reliquat des titres disponible à l'issu de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :

$$\frac{\textit{Nombre d'actions disponibles après la première allocation}}{\textit{Nombre d'actions souscrites restant à servir}}$$

- Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

En cas de sous souscription par l'une des deux sous catégories, le reliquat sera attribué à la seconde sous-catégorie.

V.7.13. Règle de transvasement

Dans l'hypothèse où le nombre de titres souscrits de la catégorie 2 est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat sera attribué à la catégorie 1 et vice versa. Le chef de file se réserve le droit d'allouer de façon discrétionnaire les actions transvasées. Il pourra s'il le souhaite les réallouer à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

V.7.14. Centralisation et règlement des souscriptions

La centralisation débutera le premier jour d'ouverture des souscriptions. Les membres du syndicat de placement devront régulièrement transmettre de façon quotidienne à la SGI EDC Investment Corporation, chef de file du syndicat de placement, le point des souscriptions collectées à leurs guichets respectifs, à 11H GMT et à 15H GMT.

La transmission se fera par le biais d'un fichier Excel configuré à cet effet et transmis aux membres du syndicat de placement avant l'ouverture de l'offre. EDC Investment Corporation procédera à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra un état récapitulatif des souscriptions



quotidiennement à l'Emetteur.
Au titre du règlement des souscriptions, chaque établissement placeur devra procéder au virement des fonds en couverture des souscriptions recueillies à son guichet dans un délai maximum de 3 jours ouvrables après la transmission des allocations définitives. A cet effet, la SGI chef de file communiquera les références bancaires du compte de centralisation aux établissements placeurs. Passé ce délai, la SGI chef de file se réserve le droit de procéder à l'annulation de tout ou partie des souscriptions de l'établissement placeur. Dans ce cas, Le chef de file se réserve le droit d'allouer de façon discrétionnaire les actions concernées par l'annulation. Il pourra s'il le souhaite les réallouer à son quota ou à celui d'un établissement placeur de son choix.

V.7.15. Modalités de règlement/livraison

Le règlement et la livraison des titres interviendront dans un délai maximum de 3 mois après la clôture de l'opération dans le strict respect des procédures en vigueur sur le marché financier régional.

La SGI EDC Investment Corporation a été désignée par Ecobank Côte d'Ivoire comme centralisatrice dépositaire exclusif des actions mises en vente dans le cadre de la présente opération. A ce titre, EDC Investment Corporation se chargera de toutes les diligences y relatives auprès du DC/BR et de la BRVM.

V.7.16. Compte rendu des résultats de l'opération

Un compte rendu sera adressé au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers dans les 8 jours suivant la clôture de l'opération.

V.7.17. Cotation des titres

Les actions, objet de la présente opération, seront cotées au 1er compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

La première cotation de l'action Ecobank Côte d'Ivoire interviendra, au plus tard 03 mois après la clôture de l'opération.



V.7.18. Présentation du syndicat de placement

Le syndicat de placement se présente comme suit :

COTE D'IVOIRE	Chef de file	EDC INVESTMENT CORPORATION	+225 20 21 50 00
	Co-Chef de file	HUDSON & CIE	+225 20 31 55 00
	Membres du syndicat de placement	AFRICAINE DE BOURSE	+225 20 21 98 26
		ATLANTIQUE FINANCE	+225 20 31 21 21
		BICI-BOURSE	+225 20 20 16 68
		BNI FINANCES	+225 20 31 07 72
		BOA CAPITAL SECURITIES	+225 20 30 21 22
		CITICORP SECURITIES W.A.	+225 20 20 90 00
		NSIA FINANCE	+225 20 20 06 53
		PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	+225 20 25 75 90
		SOGEBOURSE	+225 20 20 12 65
		SIRIUS CAPITAL MANAGEMENT	+225 20 24 24 65
		BRIDGE SECURITIES	+225 05 34 73 94
BENIN	Membres du syndicat de placement	AFRICABOURSE	+229 21 31 88 36
		AGI	+229 21 31 87 33
		BIBE FINANCE & SECURITIES	+229 21 31 53 43
		SGI-BENIN	+229 21 31 15 41
		UNITED CAPITAL FOR AFRICA	+229 61 18 18 00
BURKINA FASO	Membre du syndicat de placement	CORIS BOURSE	+226 25 33 14 85
		SBIF	+226 25 33 04 91
MALI	Membre du syndicat de placement	SGI-MALI	+223 20 29 29 72
NIGER	Membre du syndicat de placement	SGI-NIGER	+227 02 73 78 18
SENEGAL	Membres du syndicat de placement	ABCO BOURSE	+221 33 822 68 00
		EVEREST FINANCES	+221 33 822 87 00
		SGI-CGF BOURSE	+221 33 849 03 99
		SGI-IMPAXIS SECURITIES	+221 33 869 31 40/47
TOGO	Membre du syndicat de placement	SGI-TOGO	+228 22 22 30 86

V.7.19. Service financier

Le service financier des actions Ecobank Côte d'Ivoire émises à savoir la gestion du registre des actionnaires, les évènements sur valeurs et les opérations capitalistiques etc, sera assuré par EDC Investment Corporation.

A ce titre, EDC Investment Corporation sera chargé entre autres d'assurer la régularité de la cotation de l'action Ecobank Côte d'Ivoire sur la BRVM tandis qu'Ecobank Côte d'Ivoire mettra à la disposition d'EDC Investment Corporation les moyens financiers nécessaires auxdites interventions.

V.7.20. Contrat d'animation

Le contrat régit le cadre de l'animation du marché des actions Ecobank Côte d'Ivoire et définit les objectifs, termes, conditions ainsi que les responsabilités des deux parties.
EDC Investment Corporation sera chargé de l'exécution du contrat d'animation avec pour objectif de veiller à la liquidité de l'action Ecobank Côte d'Ivoire sur la BRVM.

V.7.21. Régime fiscal

Les dividendes liés aux actions de l'Offre Publique de Vente comme aux anciennes actions seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) dans le pays de résidence des souscripteurs au moment des paiements.



V.7.22. Juridiction compétente

La présente opération est régie par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UMOA et la réglementation de l'OHADA. La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette opération.



V.7.23. Calendrier indicatif de l'opération

Le calendrier indicatif décrivant les principales étapes de l'opération et leurs dates respectives depuis la date du dépôt des supports de communication au CREPMF jusqu'à la cotation des titres est présenté ci-dessous :

La présente opération a été autorisée par le CREPMF le 11 août 2017 sous le numéro de visa N° OA/ 17- 002

Ordre	Etapes	Au plus tard	En cas de clôture anticipée
1	**Dépôt des supports définitifs au CREPMF**	18/09/2017	-
2	**Démarrage de la campagne de communication**	19/09/2017	-
	Mise à disposition des supports par voie électronique (réseau placeur et investisseurs)	19/09/2017	-
	Mise à disposition des supports en version physique (réseau placeur et investisseurs)	22/09/2017	-
3	**Ouverture de la période de souscription**	27/09/2017	27/09/2017
4	**Clôture de la période de souscription**	11/10/2017	28/09/2017
5	**Transmission du fichier brut de centralisation des souscriptions**	12/10/2017	29/09/2017
6	**Centralisation et consolidation des souscriptions par type d'ordre**	18/10/2017	04/10/2017
7	**Transmission du rapport préliminaire d'émission, rapport circonstancier et les fichiers retraités au CREPMF**	23/10/2017	09/10/2017
8	**Prise en compte, le cas échéant, des observations du CREPMF sur le rapport préliminaire**	06/11/2017	23/10/2017
9	**Transmission aux SGI après finalisation des allocations définitives**	06/11/2017 18/12/2017	23/10/2017
10	**Transmission du rapport définitif de l'opération au CREPMF**	13/11/2017	30/10/2017
11	**Demande d'enregistrement des titres auprès du DC/BR**	16/11/2017	02/11/2017
12	**Transmission du dossier de demande de cotation à la BRVM**	16/11/2017	02/11/2017
13	**Règlement/livraison**	23/11/2017	09/11/2017
14	**Notification de l'avis d'approbation de la BRVM et transmission du calendrier indicatif de première cotation**	29/11/2017	15/11/2017
15	**Saisine du CREPMF par la BRVM pour l'avis de non objection (ANO)**	06/12/2017	22/11/2017
16	**Avis de non objection du CREPMF**	13/12/2017	29/11/2017
17	**Publication de l'avis de première cotation des titres de ECOBANK COTE D'IVOIRE**	18/12/2017	04/12/2017
18	**Première Cotation des titres ECOBANK COTE D'IVOIRE**	01/01/2018	18/12/2017



VI. PERSPECTIVES



VI.1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PERSPECTIVES

Orientations stratégiques

Ecobank Côte d'Ivoire s'est au cours de ses 28 années d'existence affirmée comme un acteur majeur du secteur bancaire ivoirien.

Depuis janvier 2016, la Banque a revu son organisation commerciale en vue de fournir à ses clients une meilleure qualité de service, en phase avec son ambition de se conformer aux standards internationaux.

Cette organisation a pour principal objectif un meilleur alignement de la stratégie afin de créer une valeur durable pour les actionnaires.

Elle est articulée autour de trois pôles d'activités qui sont :

- La Banque des Particuliers ;
- La Banque Commerciale et ;
- La Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement.

L'année 2016 a été marquée par un niveau de profit record pour la Banque, frôlant la barre des 25 milliards FCFA de résultat brut et confirmant la pertinence des nouvelles orientations déclinées.

La Banque est actuellement dans une phase de transformation et ambitionne de capitaliser davantage sur sa plateforme informatique solide et le passage à la digitalisation.

Cette approche est symbolisée par les récents lancements des produits phares que sont :

- L'application Ecobank Mobile App ;
- Le Masterpass QR Code.

Outre l'implémentation de la banque digitale, Ecobank Côte d'Ivoire accorde une place de choix à l'amélioration de sa culture du risque.

Ecobank Côte d'Ivoire entend s'appuyer sur des axes stratégiques clés en vue de confirmer son leadership sur le marché bancaire ivoirien.

Le plan quinquennal de la Banque sur la période couvrant les années 2017 à 2021 s'articulera autour des chantiers ci-après :

La collecte des ressources

La mobilisation des dépôts reste au cœur de la stratégie de la Banque et se focalisera sur les points suivants :

- Développement de produits garantissant à la Banque des ressources stables et durables ;

- Utilisation accrue de la chaîne de valeur existant entre les différents départements commerciaux et accroissement de la synergie entre ces derniers ;

- Intensification de la collecte de dépôts non rémunérés afin de réduire le coût des ressources de la Banque et développer un avantage compétitif en vue de l'octroi de crédits à la clientèle.

La distribution de crédits

Ecobank Côte d'Ivoire vise l'accroissement de son portefeuille de crédits au travers des actions suivantes :

- Adéquation du rendement des crédits avec le niveau de risque associé à chacun d'entre eux. Cela passe par l'amélioration de la rentabilité sur les prêts à la clientèle tout en portant une attention particulière sur la gestion des risques ;

- Accent sur la maitrise du risque de contrepartie de la clientèle particulière dans l'octroi des crédits notamment immobiliers et à la consommation ;

- Contribution plus importante aux financements des grandes entreprises et aux projets de l'État dans le strict respect de la politique interne de gestion des risques ;

- Accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises dans leur développement en vue de leur permettre d'être plus performantes dans leurs secteurs d'activités, garantissant ainsi les revenus de la Banque.

Le renforcement du niveau de revenus hors intérêts

Ecobank Côte d'Ivoire entend renforcer la contribution des commissions dans son PNB grâce aux initiatives ci-après :



- Mise à disposition d'une palette de produits digitaux innovants qui offrent l'opportunité aux clients de disposer de services bancaires de référence dans des conditions optimales et à moindre coût ;

- Augmentation des revenus liés au transfert d'argent, notamment du produit Rapid Transfer, mais également Western Union, Money Gram etc. ;

- Accroissement des revenus de change grâce à des partenariats avec les compagnies multinationales pourvoyeuses de devises étrangères ;

- Amélioration du niveau des revenus rattachés à l'usage des produits de cash management.

La maitrise des charges d'exploitation

En vue de l'amélioration de son coefficient d'exploitation, la Banque portera une attention particulière à sa politique d'optimisation des charges qui reposera sur les points ci-après :

- Optimisation du réseau des agences et une digitalisation croissante des prestations tant vers les clients qu'en interne ;

- Revue régulière des contrats avec les principaux fournisseurs en vue de garantir à la Banque un rapport qualité/prix optimal ;

- Rationalisation des différents processus de la Banque, notamment des opérations. A cet égard Ecobank Côte d'Ivoire abritera le Centre de Traitement des Opérations des pays francophones du Groupe ECOBANK.

VI.2. COMPTE DE RESULTAT ET BILAN PREVISIONNELS

Avertissement :
Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part d'Ecobank Côte d'Ivoire.

En phase avec l'un de ces objectifs stratégiques majeurs qui est l'amélioration de sa culture du risque, Ecobank Côte d'Ivoire envisage d'affecter les fonds obtenus principalement au financement des créances assorties de sûretés de premier rang.

Aussi, l'affectation de ces fonds aux différents pôles d'activités de la Banque se fera conformément au plan de projection sur la période concernée (2017 – 2021), avec une contribution plus importante aux financements des grandes entreprises ainsi qu'aux projets de l'État et un accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises. Elle se décline comme suit :



Pôles d'activités	% d'affectation	Objectifs stratégiques
Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement	66%	* Apporter et renforcer le financement aux entreprises du secteur Public, hydrocarbures & Gaz, Ciment. * Poursuivre la politique de renforcement du portefeuille titres via une participation soutenue aux émissions des Etats de l'espace UEMOA.
Banque Commerciale	22%	* Accompagner les petites et moyennes entreprises travaillant en sous-traitance sur des projets spécifiques. * Accompagner les entreprises locales exerçant dans le secteur agricole à travers des lignes d'escomptes et de cautions.
Banque des Particuliers	12%	* Prospecter et signer des conventions de financements immobiliers pour le compte d'employés d'entreprises ciblées. * Aménager des espaces dédiés à la digitalisation (ouverture d'agences virtuelles avec déploiement de ATM universels ultra-modernes et des POS// TPE ; enrôlement d'environ 2 millions de clients à l'horizon 2021.

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Pour les besoins de la présente note, les projections financières d'Ecobank Côte d'Ivoire ont été élaborées sur la base d'un plan quinquennal 2017-2021 en cours d'exécution.
Ces prévisions tiennent compte des trois principaux éléments ci-après :

- Les prévisions d'accroissement des dépôts qui reposent sur une politique active de collecte de ressources;
- Les prévisions d'emplois qui reposent sur une politique de sélection de crédits prudents et ciblés ;
- La prise en compte des nouvelles réformes règlementaires.

Le tableau suivant présente les prévisions financières d'Ecobank Côte d'Ivoire sur la période 2017- 2021 :



RESUME DES COMPTES DES EXERCICES 2017 à 2021 (En millions FCFA)

Tableau 34 : Compte de résultat prévisionnel d'Ecobank Côte d'Ivoire (2017-2021)

	2017	2018	2019	2020	2021	2018/2017	TCMA
Produit Net Bancaire	79 538	89 768	96 419	103 320	110 353	13%	9%
Dont Marges nettes d'intérêts	*45 439*	*52 307*	*55 175*	*58 279*	*61 193*	*15%*	*8%*
Dont Commissions	*34 099*	*37 461*	*41 244*	*45 042*	*49 161*	*10%*	*10%*
Coût net du risque (négatif)	(4 711)	(2 670)	(2 334)	(2 245)	(2 008)	-43%	-19%
Frais généraux (négatif)	(44 356)	(46 370)	(49 470)	(50 579)	(53 119)	5%	5%
Dont Frais du personnel (négatif)	*(17 173)*	*(18 568)*	*(19 168)*	*(19 612)*	*(20 072)*	*8%*	*4%*
Dont Dotations aux amortissements (négatif)	*(4 914)*	*(5 728)*	*(6 986)*	*(8 128)*	*(9 695)*	*17%*	*19%*
Dont Frais divers de gestion (négatif)	*(22 268)*	*(22 074)*	*(23 315)*	*(22 839)*	*(23 353)*	*-1%*	*1%*
Résultat avant impôt	30 471	40 728	44 615	50 496	55 226	34%	16%
Résultat après impôt	27 728	36 655	39 708	44 436	48 046	32%	15%

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

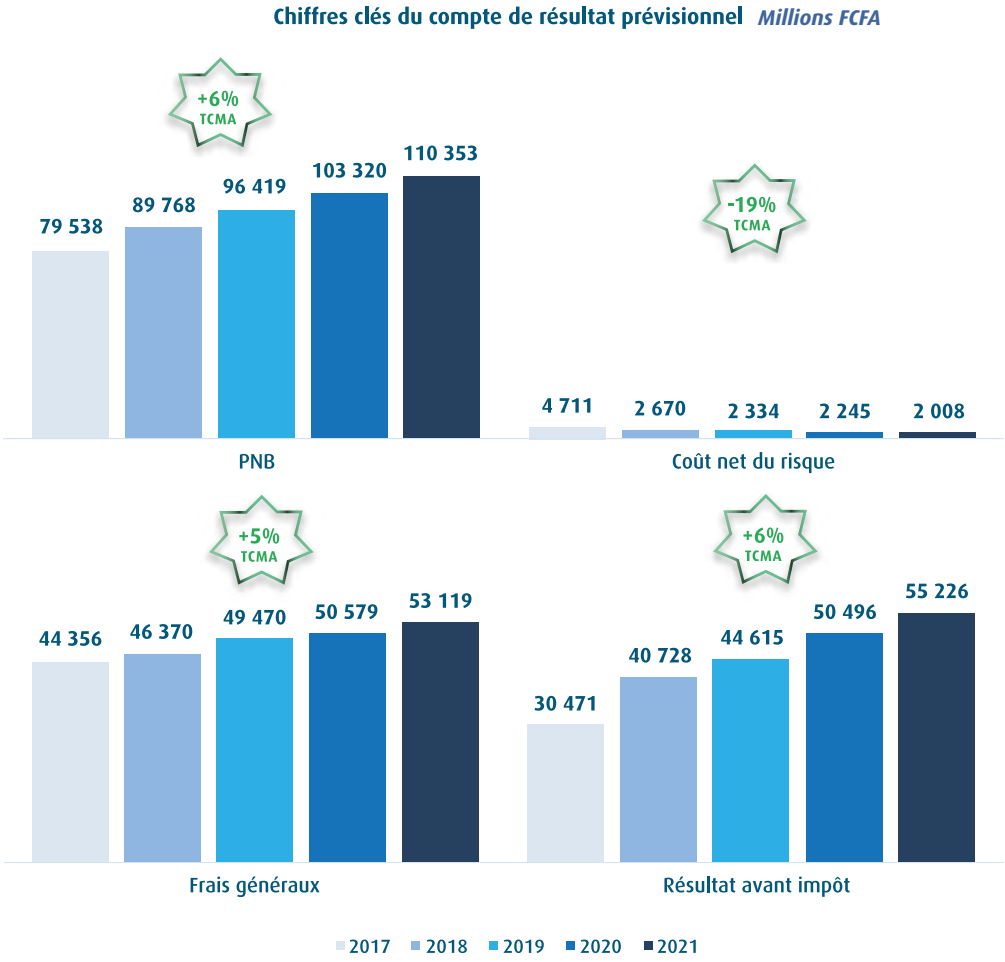
Tableau 35 : Bilan prévisionnel d'Ecobank Côte d'Ivoire (2017-2021)

	2017	2018	2019	2020	2021	2018/2017	TCMA
Opérations de trésorerie et interbancaires	185 287	196 287	205 287	214 384	225 604	6%	5%
Titres de placements et d'investissement	391 144	403 144	415 144	427 144	456 144	3%	4%
Avances et prêts à la clientèle net	644 158	683 535	728 266	775 220	824 933	6%	6%
dont Provisions pour créances douteuses	(25 749)	(28 419)	(30 753)	(32 998)	(35 006)	10%	8%
Comptes d'ordre divers et autres éléments d'actif	8 709	13 579	20 139	32 866	42 468	56%	49%
Immobilisations corporelles	32 068	33 016	33 677	34 218	34 183	3%	2%
Immobilisations incorporelles	990	1 413	1 519	1 248	564	43%	-13%
TOTAL ACTIF	**1 262 357**	**1 330 974**	**1 404 032**	**1 485 082**	**1 583 896**	**5%**	**6%**
Opérations de trésorerie et interbancaires	278 700	288 400	297 500	301 900	312 875	3%	3%
Dépôts, Comptes courants et sommes dues à la clientèle	811 525	875 348	950 468	1 016 259	1 097 363	8%	8%
Comptes d'ordre divers et autres comptes de passif	54 923	40 020	22 588	22 761	19 221	-27%	-23%
Emprunts subordonnés	5 369	2 279	(0)	-	-	-58%	-100%
Capital Social	27 525	27 525	27 525	27 525	27 525	0%	0%
Prime d'émission	39 375	39 375	39 375	39 375	39 375	0%	0%
Report à nouveau	25 999	34 926	37 978	42 707	46 317	34%	16%
Autres réserves	18 941	23 100	28 598	34 554	41 220	22%	21%
TOTAL PASSIF	**1 262 357**	**1 330 974**	**1 404 032**	**1 485 082**	**1 583 896**	**5%**	**6%**

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

L'analyse ci-après détaille les évolutions des différents postes du compte de résultat prévisionnel de la Banque :



- Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire devrait enregistrer un accroissement annuel moyen de 9% au cours de la période prévisionnelle 2017-2021. Cette évolution résulte de la combinaison des éléments suivants :

- Une hausse de la marge d'intérêt clientèle de 8% en moyenne sur la période étudiée ;
- Une augmentation de la marge sur commission de 10% liée à la stratégie d'Ecobank Côte d'Ivoire de stimuler les activités du marché secondaire ;
- Une croissance annuelle moyenne de 14% des produits issus du portefeuille des actions et obligations du trésor.

- Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 13% sur la période de 2017-2021 pour s'établir à 57 234 millions FCFA en 2021 contre 35 182 millions FCFA en 2017. Cette évolution tient compte :

- Des charges du personnel qui devraient progresser de 4% sur la période prévisionnelle en raison du déploiement des activités de deux centres

régionaux au profit des filiales francophones

- De la hausse des charges d'exploitation de seulement 1% grâce au renforcement de la politique d'optimisation des charges d'exploitation
- De la croissance des dotations aux amortissements de 19% liée aux investissements relatifs à la rénovation des agences et à l'aménagement d'espace pour le contact center et le centre régional de traitement des opérations des filiales francophones.

- **Coût du risque**

Le coût du risque baisse en moyenne de 19% grâce à une politique d'assainissement du portefeuille orientée sur la réduction des prêts en défaut de paiement.

BILAN

L'analyse suivante présente les différentes évolutions des principaux postes du bilan prévisionnel de la Banque entre 2017 et 2021 :

Chiffres clés du bilan prévisionnel *Millions FCFA*



- **Eléments de l'actif**

Les crédits à la clientèle devraient croître suivant un rythme annuel de 6% sur la période 2017-2021. En effet, une progression plus lente a été estimée pour l'évolution des emplois moyens toute catégorie confondue sur la période 2017-2021 eu égard à la problématique de fonds propres et la division des risques soulevée par les normes Bâle II/ III.

Les opérations sur titres devraient progresser annuellement de 4%, notamment via l'augmentation des titres de placement.



Les valeurs immobilisées suivent une croissance annuelle moyenne de 1%. Cette progression est liée aux investissements relatifs à la rénovation des agences et à l'aménagement d'espace pour le contact center et le centre régional de traitement des opérations des filiales francophones.

- **Eléments du passif**

Les dépôts de la clientèle devraient croître à un rythme annuel de 8% sur la période 2017-2021 pour s'établir à 1 097 milliards FCFA en fin de période.

Les dettes interbancaires suivent un rythme annuel croissant de 3% sur la période 2017-2021 pour atteindre 313 milliards FCFA en 2021.

Un renforcement des capitaux propres notamment par le biais des résultats bénéficiaires sur toute la période prévisionnelle. Ceux-ci devraient croître suivant un rythme annuel de 8% sur la période 2017-2021.

- **Hors - Bilan**

Le tableau suivant présente le hors bilan prévisionnel d'Ecobank Côte d'Ivoire sur la période 2017/2021 :

Tableau 36 : Engagements Hors Bilan (2017-2021)

	2017	2018	2019	2020	2021	TCMA 2017-2021
Engagements donnés	245 700	262 899	281 302	300 993	322 063	7%
Engagements de Financements	132 542	141 820	151 747	162 370	173 736	7%
Dont Lettres de crédits	132 542	141 820	151 747	162 370	173 736	7%
Engagements de Garantie	113 158	121 079	129 555	138 623	148 327	7%
Dont Avals	1 615	1 728	1 849	1 978	2 117	7%
Dont Cautions	111 543	119 351	127 706	136 645	146 210	7%
Engagements reçus	154 262	165 060	176 614	188 977	202 205	7%
Engagements de Financements						
Engagements de Garantie	154 262	165 060	176 614	188 977	202 205	7%
Dont Hypothèques	107 539	115 066	123 121	131 739	140 961	7%
Dont Cautions	46 723	49 994	53 493	57 238	61 244	7%

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Les engagements donnés par la banque devraient connaitre une croissance de 7% en moyenne entre 2017 et 2021 pour s'établir à 322 063 millions FCFA. Cette hausse devrait être alimentée par l'augmentation d'une part, des engagements de financement qui s'établiront à 173 736 millions FCFA contre 132 542 millions FCFA en 2017, et d'autre part par celle des engagements de garantie qui devraient se chiffrer à 148 327 millions FCFA fin décembre 2021.

Sur la période prévisionnelle, les engagements reçus par Ecobank Côte d'Ivoire devraient croître de 7% en moyenne, se chiffrant ainsi à 202 205 millions FCFA.

VI.3. RATIOS PRUDENTIELS PREVISIONNELS

Tableau 37 : Ratios prudentiels prévisionnels (2017-2021)

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio de solvabilité	15,65%	15,06%	14,64%	14,63%	14,65%
Ratio de transformation	71,38%	69,94%	68,37%	65,35%	63,48%
Ratio de liquidité	100,03%	99,18%	98,13%	97,68%	98,20%

Source : Ecobank Côte d'Ivoire

Ecobank Côte d'Ivoire respectera sur toute la période l'ensemble des ratios prudentiels conformément aux prescriptions de la BCEAO.



VII. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS



VII.1. FACTEURS DE RISQUES

La gestion globale des risques au sein d'Ecobank Côte d'Ivoire s'appuie sur une politique et des procédures consignées dans un manuel approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe.

Le suivi des principes fondamentaux de crédit ainsi que des règles de base régissant toutes les activités porteuses de risque, assure un bon fonctionnement de la Banque. Ces procédures fournissent des instructions aux unités opérationnelles et des directives détaillées aux gestionnaires de risque. De ce fait, toute exception ponctuelle ou temporaire aux politiques et procédures du groupe nécessite une approbation préliminaire par le Directeur des Risques du Groupe.

Le cadre de gestion des risques repose sur un certain nombre de principes fondamentaux qui définissent la culture du crédit au sein d'ECOBANK.

Ces principes fondamentaux de gestion de risques sont :

- La définition de l'appétit global pour le risque en fonction des fonds propres, des ressources et de la capacité de la banque à générer des profits.
- La détermination des concentrations au sein du portefeuille de la Banque selon l'appétit pour le risque fixé par le Conseil d'Administration.
- Un processus de marché cible rigoureux avec une concentration sur les clients pour lesquels la Banque détient l'expertise et les ressources nécessaires pour gérer le risque.
- Toutes les opérations doivent avoir au moins deux voies de sortie : la première voie de sortie provient toujours de la trésorerie de l'emprunteur et la deuxième est habituellement constituée de sûretés, garanties ou autres formes de support.
- L'établissement d'un équilibre entre risque et rentabilité afin de s'assurer que la Banque est suffisamment et adéquatement rémunérée pour les risques pris.
- Un processus d'approbation de crédits qui comporte des freins et des contrepoids intégrés afin qu'un crédit ne puisse être accordé sur la base du jugement d'une seule personne.
- Une analyse des risques prospectives et des diligences détaillées pour s'assurer de l'identification précoce des signaux d'alerte aux difficultés des clients et des faiblesses potentielles du portefeuille de crédit.

Le respect des politiques et principes ainsi élaborés permet d'assurer une gestion optimale des risques au sein de la Banque.

- **Risque de Crédit**

Le risque de crédit est le risque que l'obligation d'un client de la Banque ne sera pas remboursé intégralement, entraînant une perte financière. Il peut se produire parce que l'emprunteur (ou la contrepartie) n'est pas disposé à respecter les termes d'un contrat ou parce que sa capacité à les respecter a été compromise.

Le risque de crédit est géré sous le modèle de processus de gestion du crédit aux entreprises, et le modèle de processus de gestion du crédit aux particuliers et aux PME, au sein de la Direction des Risques sous la supervision du comité de crédit de la Banque (Bank Credit Committee ou BCC). Ces deux organes sont en charge d'analyser et d'exécuter les prérogatives émanant du Directeur des Risques du Groupe.

Un principe de base de la politique de crédit est que tout octroi de crédit doit être approuvé par au moins trois personnes qui ont été désignées comme gestionnaires des risques de crédit. Ce système est dénommé « Système des Trois signatures » ou aussi le Système d'approbation de crédit « à trois »

Les règles régissant ce système d'approbation de crédit sont les suivantes :

- L'approbation de tous les octrois de crédit est proposée par le biais d'un dossier de demande de crédit (Credit Application ou CA) ou d'un programme de crédit (Credit Program ou CP).
- Tous les octrois de crédit doivent être approuvés par un minimum de trois gestionnaires des risques de crédit qui ont été nommés au BCC du pays.
- Au moins l'un des trois gestionnaires des risques de crédit appelés à approuver le crédit doit appartenir au Département des risques. Les gestionnaires des risques de crédit sont considérés comme appartenant au Département des Risques s'ils sont rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques du Groupe.
- Après approbation par le BCC du pays, tous les CA et CP doivent être envoyés au Centre de traitement de Crédits aux entreprises ou au



Centre de traitement de crédits aux particuliers et aux PME pour examen par des directeurs des risques de crédit désignés à cet effet.
- Un ou plusieurs directeurs des risques de crédit donneront un avis de non-objection pour le CA ou le CP selon les limites. Une fois cet avis de non-objection reçu, le CA ou le CP sera considéré comme pleinement approuvé si les membres de BCC de la filiale appelés à statuer sur le dossier disposent de pouvoirs de crédit suffisants pour approuver le CA ou le CP.
- Si les membres du BCC de la filiale appelés à statuer sur le dossier ne disposent pas de pouvoirs de crédit suffisants pour l'approuver, le CA ou le CP doit être encore approuvé par le Conseil d'administration de la filiale. Le Conseil d'Administration de la filiale peut approuver un montant plus faible mais pas plus élevé que le montant pour lequel un avis de non-objection a été donné au niveau du Groupe. Il peut également exiger des conditions plus, mais pas moins, rigoureuses que les conditions sur lesquelles l'avis de non-objection donné au niveau du Groupe ECOBANK.

- **Risque de Liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Banque soit incapable de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles sont dues parce que les fonds ne sont pas disponibles ou parce que les actifs ne peuvent pas être liquidés assez rapidement. Il existe deux types de risque de liquidité :

- Le risque de liquidité de financement est le risque que les fonds ne soient pas disponibles lorsque cela est nécessaire pour honorer les engagements financiers de la Banque.
- Le risque de liquidité de marché est le risque que les actifs ne puissent pas être liquidés assez rapidement. Cela peut se produire lorsque la liquidité du marché disparaît, rendant difficile ou onéreux de clôturer ou de modifier des positions.

Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité sont interconnectés étant donné que la gestion de chaque côté du bilan a un impact sur l'exposition au risque de taux d'intérêt.

La banque dispose de règles internes qui définissent les équilibres entre les classes d'actifs. Ainsi la proportion d'actifs liquides ou quasi liquides ne doit pas se situer en dessous de 30% du total actifs.
Les actifs liquides autre que les avoirs en caisse et auprès des banques doivent être éligibles à un guichet de refinancement reconnu.

- **Risque lié à la notation de Ecobank Côte D'Ivoire**

Ecobank Côte d'Ivoire est notée sur le long terme A+ avec une perspective positive par l'Agence Bloomfield Investments.

Cela traduit la bonne santé financière de la Banque et la perception par l'agence de notation de son aptitude à faire face à ses engagements, qui est jugée élevée avec de bons facteurs de protection.

Conformément aux exigences du CREPMF, Ecobank Côte d'Ivoire est tenue de se conformer à cet exercice tous les ans. La Banque devra ainsi veiller au renforcement de ses fondamentaux en vue de maintenir voire améliorer la note obtenue. En effet, une détérioration de la note pourrait avoir une incidence sur le comportement des investisseurs et partant impacter négativement le cours de l'action à la cote.

- **Risque de Marché**

Le risque de marché est le risque de perte découlant des évolutions défavorables des conditions du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours des actions, au cours de la période requise pour clôturer les positions figurant au bilan et hors bilan. Dans le cadre de la gestion du risque de marché une stratégie de management des actifs basé sur la méthode Value at Risk (VaR) est adopté. La Trésorerie à travers l'ALM (Asset-Liability Management) en collaboration avec le Département des Risques est en charge de cette stratégie. La mise en place de cette stratégie vise un meilleur management des titres et actifs de la Banque en fonction de leurs maturités, leurs dépréciations et leurs réévaluations sur le marché financier. Un profil de taux de rentabilité est également établi basé sur l'appétence des risques des actionnaires.



- **Risque lié à la cotation de Ecobank Côte D'Ivoire**

L'investissement à l'Offre Publique de Vente implique pour son détenteur une exposition au risque de marché de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Abidjan.

Les fluctuations attenantes à ce risque restent tributaires de le environnement économique global d'une part et d'autre part de la perception de la Banque par le marché. Il appartient à chaque investisseur de s'attacher les services d'un conseil financier agrée en vue d'une gestion optimale de ce risque.

- **Risque Opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant des défauts attribuables à la non-conformité aux procédures, au personnel et aux systèmes internes, y compris la fraude interne, ou à des événements extérieurs tels qu'un incendie, une inondation, une catastrophe naturelle, le crime, le terrorisme ou la fraude. Le risque opérationnel est aussi défini comme tout ce qui n'est pas le résultat d'un jugement en matière de risque de crédit ou de marché.

La Direction du Contrôle Interne est en charge de veiller à ce que les procédures établies par la Direction du Groupe et contenues dans le Manuel de Politique et de Procédures de gestion du Risque Opérationnel d'Ecobank Côte d'Ivoire soient respectées.

- **Risque lié au système d'information**

Les Directions de l'Audit et du Contrôle Interne couvrent dans le cadre de leurs revues périodiques, les risques liés au Systèmes Informatiques (SI).

La fonction informatique est prise en compte par le dispositif de surveillance permanente à travers l'affectation d'un contrôleur interne dédié, contrôleur Informatique.

En fonction des faiblesses identifiées, des dispositions sont prises par le management en vue de minimiser les risques liés aux domaines ci-dessous :

- La sécurité et la fiabilité du réseau informatique,
- La gestion des accès physiques et logiques,
- La protection et la disponibilité des données.

Un comité de technologie est tenu chaque trimestre pour le suivi de la gouvernance informatique.

AUTRES RISQUES

- **Risques Juridique et Réglementaire**

Les risques juridique et réglementaire surviennent lorsque la Banque conclut une transaction qui est contraire aux lois ou règlements du pays dans lequel la transaction a lieu.

Les risques juridique et réglementaire peuvent également survenir si la Banque ne communique pas ses informations financières correctement, ou omet de se conformer aux obligations déclaratives envers la banque centrale ou ne respecte pas les exigences de déclaration aux autorités fiscales.

Le risque réglementaire survient également dans le domaine de la conformité si la Banque ne se conforme pas aux normes requises concernant le blanchiment de capitaux ou d'autres exigences de conformité.

- **Risques liés à l'application des normes Bâle II/III**

La Banque Centrale a décidé de l'application des standards de Bâle II/III à compter de janvier 2018. Ces normes impliquent un renforcement des exigences relatives à l'exercice de l'activité bancaire dans l'espace UMOA. Les principaux piliers de ce nouveau cadre prudentiel sont les suivants :

- Exigence minimale de fonds propres en fonction des risques de crédits, opérationnels et de marché ;
- Renforcement du dispositif de gestion des risques

L'Offre Publique de Vente, objet de cette note d'information permettra de consolider les fonds propres de la Banque et ainsi se conformer aux nouvelles exigences à venir tout en lui donnant les moyens de poursuivre sa stratégie de développement.

La gestion du risque de crédit reste au centre des préoccupations d'Ecobank Côte d'Ivoire qui s'attèle à rationaliser davantage son approche au crédit afin de limiter les risques inhérents.

La mise en application des normes de Bale II/III, tout comme celle du nouveau plan comptable nécessitera une mise à jour du système d'information et des séances de formation du personnel.



Les provisions résiduelles demandées par la Commission Bancaire lors de la mission de septembre 2016 s'élèvent à ce jour 288,3 millions FCFA. Ces provisions sont constituées progressivement et n'impactent pas la situation financière ainsi que la valorisation de la Banque.

- **Risque fiscal**

Ecobank Côte d'Ivoire est immatriculée au fichier des contribuables de la Direction Générale des Impôts sur le numéro 8901810A.

En matière fiscale, la Banque relève du régime réel normal d'imposition et effectue ses obligations fiscales déclaratives et contributives à la direction des grandes entreprises de la Direction Générale des Impôts.

Ecobank Côte d'Ivoire ne dispose d'aucune exonération spécifique légale ou conventionnelle et est passible de l'ensemble des impositions dues en Côte d'Ivoire.

Au titre de l'exercice 2015, Ecobank Côte d'Ivoire a fait l'objet d'un contrôle fiscal par la direction des enquêtes et vérifications fiscales portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

Les différents recours effectués auprès de l'administration ont permis d'aboutir à un redressement fiscal d'un montant de 1,3 milliard FCFA. Ce montant a été entièrement payé auprès du receveur des impôts de la direction des vérifications fiscales.

Par ailleurs la charge fiscale relative aux activités d'Ecobank Côte d'Ivoire pourrait évoluer dans la mesure où les implications du régime fiscal (nature et taux d'impôt) auxquelles elle est assujettie, sont fonction des modifications futures, notamment du taux d'imposition et des changements dans l'interprétation des dispositions fiscales.

- **Risque Pays**

Le risque pays est le risque qu'un pays connaisse une crise économique, financière ou politique qui aura une incidence sur les activités de la Banque dans ce pays.

Ce risque résulte du fait pour une filiale d'ECOBANK dans un pays donné :

- D'acheter des obligations d'un État étranger, en monnaie locale ou étrangère.
- D'assumer tout type de risque de crédit (notamment le risque de crédit direct comme les prêts ou les placements, le risque de pré-règlement de la contrepartie et le risque de crédit contingent) dans un pays où le remboursement de l'obligation nécessite la conversion de la monnaie locale en monnaie étrangère et/ou le transfert de la monnaie étrangère hors du pays.
- De détenir une sûreté dans un pays où la réalisation de cette sûreté nécessite la conversion du produit de la vente de la monnaie locale en monnaie étrangère et/ou le transfert de la monnaie étrangère hors du pays.

Toute opération de ce type doit être soumise au Directeur des Risques du Groupe pour examen et obtention d'un avis de non-objection.

Par ailleurs, ce risque découle de la situation socio-politique du pays ainsi que du climat des affaires. La note (Moody's) de la Côte d'Ivoire est de **(B+)** avec des perspectives stables pour 2017. Le degré de concentration de financement dans les différents secteurs comme stipulé par la Direction du Groupe pourrait atténuer une forte concentration des financements des sociétés à caractère public.

- **Risque Environnemental**

Certains octrois de crédit peuvent impliquer des risques environnementaux et sociaux, tels que définis par les principes de la Banque Mondiale en la matière et par la politique environnementale et sociale de la Banque. Cette politique exige que toute opération relevant généralement, mais pas exclusivement, du domaine du financement de projets doit être évaluée en fonction de certains critères pour déterminer si cette opération est classée comme :

- Risque élevé : les projets avec d'importants impacts sociaux ou environnementaux, potentiellement négatifs, qui sont diversifiés, irréversibles ou sans précédent ;
- Risque moyen : les projets avec des impacts sociaux ou environnementaux peu nombreux, généralement propres au site, en grande partie réversibles et facilement gérés par le biais de mesures d'atténuation ;



- Risque faible : les projets avec un impact social ou environnemental minime ou inexistant.

La politique environnementale et sociale de la Banque contient des directives détaillées concernant les procédures qui doivent être suivies et les approbations qui doivent être obtenues pour toute opération considérée comme étant à risque élevé ou moyen. Cette politique est disponible auprès de la Direction des Risques du Groupe et toutes les procédures et exigences d'approbation contenues dans ce document doivent être suivies pour toutes les opérations.

VII.2. FAITS EXCEPTIONNELS

Le seul fait exceptionnel à signaler est le passage à la digitalisation de la Banque avec une profonde réorganisation, permettant d'offrir à la clientèle une palette de canaux digitaux (OMNI, RIB, MOBILE APP) qui leur permet d'effectuer l'essentiel des opérations bancaires de base en ligne.



VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES



A la date de la rédaction de la Note d'Information, les principales actions en responsabilité contre Ecobank Côte d'Ivoire sont présentées dans le tableau ci-dessous. En dehors de celles-ci, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales en cours. Les litiges en cours ne sont pas susceptibles d'avoir des effets défavorables et significatifs sur les résultats, la situation financière, les activités et le patrimoine d'Ecobank Côte d'Ivoire.

Le tableau ci-après présente le point des litiges d'un montant supérieur ou égale à 50 millions FCFA :

Tableau 38 : Litiges d'un montant supérieur ou égale à 50 millions FCFA

N° d'ordre	Synthèse des faits	Montants réclamés par le demandeur (en millions FCFA	Provisions constituées par la Banque en millions FCFA	Paiements effectués par la Banque en millions FCFA	Procédures	Observations
1	Le client a assigné la Banque en responsabilité pour retard dans la délivrance d'une caution provisoire d'attestation de préfinancement et de capacité financière. Le client ne disposant pas de ligne de crédit, la Banque lui a délivré la caution huit jours après le dépôt de sa demande à l'issue de l'instruction de sa demande et de l'octroi du crédit à son profit.	250	0	0	Le Tribunal a débouté le client de sa demande la jugeant mal fondée.	
2	Le compte du client a été saisi par un tiers. La Banque a bloqué le montant saisi. A l'expiration des délais légaux et en l'absence de contestation du client, la Banque a payé au créancier saisissant le montant saisi. Le client a assigné la Banque aux fins d'obtenir sa condamnation à lui restituer les montants payés.	340	0	340	Le saisissant a assigné la Banque en paiement de la saisie. Le juge a ordonné le paiement. La Banque a procédé au paiement des sommes demandées. Le client a saisi la Cour d'Appel contre la décision du juge. Le dossier est en instance devant la Cour d'Appel.	Pas de risque de condamnation de la Banque qui a effectué dans la légalité un paiement en matière de saisie attribution de créances.



3	Le compte du client a été saisi. La Banque a bloqué le montant saisi. A l'expiration des délais légaux et en l'absence de contestation de la saisie, la Banque a payé au tiers saisissant le montant saisi. Le client estimant la saisie intervenue nulle, a assigné la Banque en restitution des sommes payées.	54	0	54	Le client a assigné la Banque en justice. Le Tribunal a déclaré le client mal fondé Le client a interjeté appel contre la décision du Tribunal. Le dossier est en instance devant la Cour d'Appel.	Pas de risque de condamnation de la Banque qui a effectué un paiement en vertu d'une décision de justice.
4	La Banque a exécuté des ordres de paiements contestés par le client.	250	0	0	Le Tribunal s'est déclaré incompétent La Cour d'Appel a déclaré l'appel du client mal fondé. Le client a formé un pourvoi en cassation et l'affaire est en instance devant la Cour Suprême.	Le client n'arrivant pas à prouver que les ordres sont faux, la Banque ne peut être condamnée.
5	Le client réclame à la Banque des relevés de comptes datant de plus de dix ans. La Banque étant dans l'impossibilité temporaire technique de produire les relevés, le client a saisi le Tribunal.	Indéterminé	0	0	Le Tribunal a ordonné à la Banque de communiquer les relevés à compter de la signification de la décision.	S'agissant de difficultés techniques, la Banque a pris les dispositions en rapport avec ses partenaires, en vue de l'exécution de la décision de justice.



6	Le client a assigné la Banque devant le Tribunal aux fins de la voir condamnée à lui donner la mainlevée d'une garantie.	Indéterminée	0	0	Le Tribunal n'a pas encore rendu sa décision.	Pas de risque de condamnation de la Banque qui n'a jamais accepté la garantie dont la mainlevée est demandée.
7	Le client réclame à la Banque la somme de de 111, 7 millions à titre de créances et de dommages et intérêts.	111, 7	62	0	Le Tribunal a condamné la Banque à payer la somme de 61,7 millions FCFA.	Le litige a été provisionné et le paiement sera effectué dès la production par le client de la décision de justice.
8	La Banque a reçu une garantie qu'elle a exécuté en remboursement des engagements de son client. Le demandeur (Emetteur) de la garantie lui demande la mainlevée d'une autre garantie qu'elle a refusé et la restitution des fonds perçus.	250	0	0	Le Tribunal a ordonné la main levée de la garantie demandée par l'émetteur. La Banque n'a pas pu exécuter la décision puisque la garantie visée par la décision ne la concerne pas. Le demandeur a saisi la Cour d'Appel . L'affaire est en cours devant la Cour d'Appel.	Pas de risque de condamnation de la Banque. La garantie visée par la décision du Tribunal est différente de celle émise en faveur de la Banque.



9	Le client réclame à la Banque la somme 314 millions FCFA estimant que la Banque est responsable de la cessation de ses activités.	314	0	0	Le Tribunal a rendu une décision avant dire droit en nommant un expert pour déterminer les causes de la cessation des activités du client et le montant de la créance de la Banque sur le client.	Pas de risque de condamnation de la Banque à qui le client reste devoir.
10	Le demandeur réclame à la Banque les sommes versées au client dans le cadre d'un marché estimant que la Banque avait l'obligation de bloquer lesdites sommes jusqu'à la livraison du marché.	105	0	0	Les conclusions de la mise en état décidée par le Tribunal en 2009 n'ont pas encore été communiquées aux parties.	Pas de risque de condamnation de la Banque en l'absence de convention entre les parties mettant à sa charge l'obligation de séquestrer les fonds.
11	Des ex-employées caissières ont assigné la Banque devant le Tribunal pour licenciement abusif suite à la survenance d'une fraude intervenue sur le compte d'un client.	272,7	8, 4	0	Le Tribunal a déclaré l'une des fraudes mal fondée et a condamné la Banque à payer à l'autre la somme de 8 millions FCFA. Les ex-employées ont interjeté appel contre le jugement. Le dossier est en cours devant la Cour d'Appel.	Risque minimal de condamnation de la Banque.
12	L'ex-agent a assigné la Banque pour licenciement abusif suite à la survenance de retraits frauduleux sur le compte d'un client.	64,6	0	0	Le dossier est en cours d'instruction devant le Tribunal	Pas de risque de condamnation de la Banque, l'ex-agent ayant reconnu par écrit ses manquements.

Source : Ecobank Côte d'Ivoire



Ecobank Côte D'ivoire S.A
Immeuble Ecobank
Place de la République Av Houdaille
01 BP 4107 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél : +225 20 31 92 00